

Mathilde Moffet-Bourassa

La prévention de la judiciarisation des femmes en situation d'itinérance : facteurs de risque et de protection aux comportements délictueux

Essai
présenté
à la Faculté des sciences de l'éducation
de l'Université Laval
pour l'obtention
du grade M. Ps. éd.

Département des fondements et pratiques en éducation
Programme de maîtrise en psychoéducation
FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION
UNIVERSITÉ LAVAL

MAI 2023

RÉSUMÉ

Les femmes en situation d'itinérance (FSI) forment un groupe de personnes marginalisées et vulnérables pour lequel peu de services d'aide sont adaptés. Cette insuffisance les conduit souvent à adopter des stratégies de survie alternatives. Conséquemment, elles sont plus à risque d'être victimisées, de maintenir leur situation d'itinérance et d'être judiciairisées. Pour mieux comprendre cette problématique, les trajectoires de vie dans lesquelles elles s'inscrivent sont étudiées en réalisant l'analyse des stratégies adaptatives qu'elles arrivent à mettre en place afin de survivre en itinérance. Plus précisément, la comparaison de récits de vie de ces FSI qui présentent des comportements délinquants (n=4) avec d'autres ayant fait preuve de résilience prosociale (n=4) permet de déterminer les facteurs de protection et de risque aux comportements délinquants chez les FSI et de proposer des stratégies adaptatives favorables à leur soutien dans l'intégration d'un mode de vie prosociale. Les données secondaires du projet Transcendance sont utilisées.

Table des matières

RÉSUMÉ	ii
REMERCIEMENTS	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE	3
1.1 Portrait de la population basée sur les statistiques sociodémographiques	3
1.2 Portrait de la population judiciairisée basée sur les statistiques sociodémographiques	4
1.3 Description des trajectoires d'entrée en situation d'itinérance selon la trajectoire développementale : Facteurs de risque et de protection	5
1.4 Description des trajectoires criminelles chez les femmes en situation d'itinérance	7
1.6 Conséquences des stratégies de survie préjudiciables	9
CHAPITRE 2 : LA RÉPONSE SOCIALE À L'ITINÉRANCE DES FEMMES	11
2.1 Services d'hébergement disponibles destinés aux femmes en situation d'itinérance	11
2.2 Utilisation des services par les femmes en situation d'itinérance	12
2.2.1 Shelterisation réticulaire.....	12
2.2.2 Autonomisation inédite	13
2.3 Obstacles à l'usage des services	13
CHAPITRE 3 : CADRE CONCEPTUEL	15
3.1 Description des trajectoires d'insertion dans l'itinérance	15
3.2 Théories expliquant l'entrée dans la délinquance	17
3.3 Résistance et susceptibilité des individus aux conditions et événements	18
3.4 Désistement du crime des femmes en situation d'itinérance qui ont été judiciairisées	20
3.5 Désistement assisté des femmes en situation d'itinérance.....	23
3.6 Résolution de l'itinérance	24
CHAPITRE 4 : MÉTHODOLOGIE	26
4.1 Devis de recherche	26
4.1.1 Sources de données et collecte de données.....	26
4.1.2 Avantages et inconvénients de l'utilisation de données secondaires	27
4.1.3 Échantillon	28
4.1.4 Stratégie d'analyse des données	29
4.1.5 Critères de validité scientifique	30
CHAPITRE 5 : RÉSULTATS	31
5.1 Trajectoire individuelle des FSI non judiciairisées.....	31
5.1.1 Résumé phénoménologique : Evelyne.....	31
5.1.2 Résumé phénoménologique : Françoise.....	34
5.1.3 Résumé phénoménologique : Claire.....	37
5.1.4 Résumé phénoménologique : Andréa	40

5.2 Trajectoire individuelle des FSI judiciairisées	43
5.2.1 Résumé phénoménologique : Audrey	43
5.2.2 Résumé phénoménologique : Maude.....	46
5.2.3 Résumé phénoménologique : Rachel	48
5.2.4 Résumé phénoménologique : Laurence	51
CHAPITRE 6 : DISCUSSION	55
6.1 Facteurs sociaux et individuels des FSI non judiciairisées : facteurs de protection	55
6.2 Facteurs sociaux et individuels des FSI judiciairisées : facteurs de risque	57
6.2.1 Désistement du crime des FSI judiciairisées	59
6.3 Stratégies adaptatives favorables au soutien des FSI ayant des comportements délinquants	60
6.4 Affiliation sociale des FSI : liens avec les pratiques psychoéducatives prometteuses	61
6.4.1 Pratiques prometteuses au sein des services disponibles	61
CONCLUSION	64
BIBLIOGRAPHIE.....	66
ANNEXE A.....	77
Tableau des caractéristiques des participantes	77
ANNEXE B.....	82
Ligne de vie des participantes.....	82

Liste de figures

<i>FIGURE 1</i> : Processus de désaffiliation des femmes en situation d'itinérance	14
<i>FIGURE 2</i> : Cycle de vulnérabilités perpétuelles (Li et Urada, 2020) (traduction libre)	15
<i>FIGURE 3</i> : Paradigme principal pour la recherche sur les causes de la criminalité (effets directs et illustrés) (Agnew, 2016) (traduction libre)	18
<i>FIGURE 4</i> : Ligne de vie d'Évelyne 22 ans (FSI non judiciarisée).....	82
<i>FIGURE 5</i> : Ligne de vie de Françoise 26 ans (FSI non judiciarisée)	82
<i>FIGURE 6</i> : Ligne de vie de Claire 19 ans (FSI non judiciarisée).....	83
<i>FIGURE 7</i> : Ligne de vie d'Andréa 19 ans (FSI non judiciarisée)	83
<i>FIGURE 8</i> : Ligne de vie d'Audrey 27 ans (FSI judiciarisée)	84
<i>FIGURE 9</i> : Ligne de vie de Maude 25 ans (FSI judiciarisée).....	84
<i>FIGURE 10</i> : Ligne de vie de Rachel 25 ans (FSI judiciarisée).....	85
<i>FIGURE 11</i> : Ligne de vie de Laurence 30 ans (FSI judiciarisée).....	85

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier les organismes et institutions m'ayant offert des bourses et des prix qui m'ont grandement aidé à mener à terme ce projet et même encouragé à poursuivre mes études au niveau doctoral. Ces distinctions m'ont été octroyées par la Faculté des sciences de l'Éducation de l'Université Laval et l'Institut universitaire Jeunes en Difficulté (IUJD). Merci pour ce soutien et cette reconnaissance.

Je veux également remercier sincèrement ma directrice de recherche, Isabelle Fortin-Dufour. La qualité de son accompagnement, son dévouement et sa bienveillance ont contribué significativement à la réussite de ce travail. Je souhaite aussi souligner la précieuse implication de Julie Marcotte, directrice principale du groupe de recherche Jeunes en Transition et Pratiques Psychoéducatives (JETEPP) qui chapeaute le projet Transcendance : lab vivant, sans qui je n'aurais pu avoir accès aux données secondaires qui sont venues enrichir cet essai.

Le soutien de mes parents, ma famille et mes amis fut également plus qu'essentiel dans mon travail de réflexion et de rédaction. Ils sont d'éternels supporteurs et je leur suis très reconnaissante.

INTRODUCTION

L'itinérance désigne « un processus de désaffiliation et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre [...] » (MSSS, 2014, p. 30). Une personne en situation d'itinérance peut être sans-abri¹, dans un abri d'urgence², logée provisoirement³ ou logée de façon non sécuritaire⁴. Au Québec, cette problématique sociale touche un nombre grandissant de personnes depuis les trente dernières années (Grimard et al., 2021). La crise du logement à Montréal comme à Québec, ainsi que les conséquences issues de la pandémie de la COVID-19 ont notamment contribué à la précarisation de la population (Leblanc et al., 2020). Cependant, la majorité des écrits scientifiques actuels au Québec portent sur la réalité masculine de l'itinérance (Bellot et Rivard, 2017). L'expérience des femmes en situation d'itinérance (FSI) est alors peu documentée, et ce malgré qu'elles représentent le segment de cette population qui croît le plus rapidement (Finfgeld-Connett, 2010; Gélinau et al., 2015; Phipps et al., 2019).

Heureusement, les distinctions de l'expérience de l'itinérance selon le genre commencent à attirer l'attention des chercheurs au Québec (Bellot et Rivard, 2017; Gélinau et al., 2015; Laberge et al., 2000; Maurin, 2019). Ils font d'ailleurs quelques constats intéressants quant aux besoins différents des femmes leur permettant d'affirmer que l'itinérance est « fondamentalement genrée » (Gélinau et al., 2015, p. 50). On constate également, la relation singulière qu'auront ces femmes avec les ressources variées disponibles (Laberge et al., 2000). Notamment, plusieurs inadéquations sont soulevées entre les besoins des FSI et les ressources disponibles. Cependant, peu de recherches se sont intéressées aux effets de cette inadéquation au regard de leurs stratégies de survie (Laberge et al., 2000). Un des effets dégagés dans les écrits scientifiques est le risque que les FSI s'impliquent dans des activités délictuelles pour survivre; soit qu'elles utilisent des stratégies de survie préjudiciables (Bellot et Rivard, 2017; Gélinau et al., 2015). L'usage de ces stratégies est problématique puisqu'elles se traduisent par davantage de victimisation tels que la violence, les conflits familiaux, l'inemployabilité, la pauvreté, la consommation de substances psychoactives et les

¹ « **Les personnes sans-abri**, ou les personnes absolument sans-abri qui vivent dans la rue ou dans des lieux qui ne sont pas conçus pour le logement des êtres humains ; » (Observatoire canadien sur l'itinérance, 2012, p.1).

² « **Les personnes dans les abris d'urgence**, y compris celles qui restent dans les refuges d'urgence de nuit pour les sans-abri, ainsi que les refuges pour violence faite aux femmes ; » (Observatoire canadien sur l'itinérance, 2012, p.1).

³ « **Les personnes logées provisoirement**, signifiant les personnes dont l'hébergement est temporaire et qui ne possèdent pas leur propre domicile ou le droit au maintien dans les lieux ; » (Observatoire canadien sur l'itinérance, 2012, p.1).

⁴ « **Les personnes logées de façon non sécuritaire**, soit celles qui « risquent » de devenir des sans-abri, et dont la situation économique et de logement courante est précaire ou ne satisfait pas aux normes publiques de santé et de sécurité ; » (Observatoire canadien sur l'itinérance, 2012, p.1).

troubles de santé mentale (Gélineau et al. 2015). Il est ainsi complexe pour les FSI de rejoindre un équilibre adaptatif non pathologique, considérant l'insuffisance des ressources qui leur sont disponibles. Cela est aussi vrai lorsque ces femmes sont libérées à la suite d'une incarcération : les services offerts actuellement, soit dû à leur insuffisance ou leur manque d'adaptation, ne permettent pas une (ré)intégration sociale harmonieuse. En effet, en plus des vulnérabilités présentes avant leur judiciarisation, ces femmes se voient d'autant plus marginalisées lorsque leur peine est complétée. L'impossibilité de répondre à leurs besoins combinés aux expériences d'incarcérations peuvent exposer celles-ci à un risque de victimisation supplémentaire (Lam et Rosenheck, 1998 cité dans Fries et al., 2014).

Le présent essai veut explorer davantage cette problématique en mettant en lumière les différents éléments qui sont à l'origine de cet écart (besoins FSI et ressources disponibles pour y répondre) et ses effets sur les stratégies de survie des FSI. Plus spécifiquement, la question principale qui se situe au cœur de cet essai est la suivante : quels sont les facteurs sociaux et individuels qui distinguent les FSI appliquant des stratégies de survie préjudiciables de celles faisant preuve de résilience prosociale ? Les objectifs spécifiques poursuivis sont donc de (1) déterminer les facteurs de protection et de (2) risque aux comportements délinquants chez les FSI et de (3) proposer des stratégies adaptatives favorables au soutien de celles ayant des comportements délinquants dans l'intégration d'un mode de vie prosocial ; soit en conformité avec les normes sociales prévalentes.

Pour répondre à la question de recherche, cet essai présentera dans le premier chapitre un portrait de la problématique. Le deuxième chapitre se consacrera à la réponse sociale à l'itinérance des femmes, le troisième au cadre conceptuel, le quatrième à la méthodologie et le cinquième aux résultats. Finalement, la discussion et la conclusion suivront où des recommandations et des pistes de recherches futures seront partagées.

CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE

Pour bien cerner la problématique, il importe d'abord de fournir un portrait de la situation basée sur des statistiques sociodémographiques. S'en suivra la description des trajectoires d'entrée en situation d'itinérance et des stratégies de survie des FSI.

1.1 Portrait de la population basée sur les statistiques sociodémographiques

Selon le dernier dénombrement réalisé en avril 2018 au Québec, les femmes représenteraient 26 % des personnes en situation d'itinérance (Latimer et Bordeleau, 2019) et plus du quart (27,3 %) de la population en itinérance dénombrée au Canada (Andermann et al., 2021). Toutefois, ce nombre serait sous-estimé et croissant (Gélineau et al., 2015; Sikich, 2008). Le manque de représentativité sociodémographique des femmes dans les statistiques actuelles s'explique entre autres par le fait que leur itinérance reste encore relativement cachée : ces femmes résident « temporairement avec d'autres, mais sans garantie de résidence soutenue ou de possibilité immédiate d'accès à un logement permanent » (Gravel, 2020, p.20). En conséquence, une majorité des FSI est invisible aux yeux de la population générale et des institutions gouvernementales (Gélineau et al., 2015; MacDonald et al., 2020; Schwan et al., 2020).

Alors que les moyens développés par le gouvernement québécois pour obtenir des informations sociodémographiques sur la population en situation d'itinérance ne considèrent pas les femmes en itinérance cachée, les recherches de terrain permettent toutefois de mettre en lumière une multitude de visages à cette itinérance. Selon le recensement des personnes en itinérance fait en 2015 à Montréal par l'Institut universitaire en santé mentale Douglas et le YMCA, les femmes autochtones et immigrantes seraient surreprésentées et seraient plus souvent accompagnées de leurs enfants dans la rue et dans les services d'hébergement. Au Québec, on note que le quart des femmes en itinérance sont Autochtones (25 %) et que les immigrantes comptent pour 16 % d'entre elles (Conseil des Montréalaises, 2017). De plus, une plus grande proportion de jeunes femmes se retrouveraient en itinérance comparativement aux jeunes hommes. Plus précisément, ce sont celles âgées de trente ans et moins qui éprouveraient davantage cette précarité extrême (Conseil des Montréalaises, 2017). Finalement, les mères et les femmes transgenres sont aussi du lot (Gélineau et al., 2015). La population féminine en itinérance est donc hétérogène, ce qui suggère l'expression de besoins variés des individus la formant. Dans le cadre de cet essai, une attention toute particulière sera portée aux FSI qui ont été judiciairisées. Pour mieux camper la problématique, la prochaine section tentera donc de faire le portrait général de la population judiciairisée, puis celle des FSI judiciairisées.

1.2 Portrait de la population judiciarisée basée sur les statistiques sociodémographiques

La délinquance est un concept qui englobe une diversité de comportements « allant des activités jugées par les adultes comme impropres pour un mineur [...] jusqu'aux délits que le Code criminel définit avec précision [...] en passant par les comportements prohibés par les lois et règlements édictés pour les adolescents [...] » (Le Blanc, 2010, p. 228). Chez les femmes, la délinquance est moins prévalente que chez les hommes, mais reste que la proportion de celles judiciarisées augmente (Bellot et al., 2021; Gélinau et al., 2015; Grenier et al., 2020; Statistique Canada, 2019). Les personnes de sexe féminin représentent une faible proportion des contrevenants au Canada : 25 % des auteurs présumés des affaires déclarées par la police au Canada étaient de sexe féminin en 2017 (Statistique Canada, 2019). Plus précisément, c'est entre 24 à 28 ans que le taux de criminalité des femmes est le plus élevé pour finalement diminuer par la suite (Statistique Canada, 2019). Les crimes contre les biens sont ceux les plus imputés aux femmes (35 %). Outre cela, les infractions relatives à la drogue représenteraient 7 % des crimes commis par la population de sexe féminin, alors que les infractions liées aux autres lois fédérales représenteraient 4 % des crimes qu'elles ont commis (Statistique Canada, 2019). Finalement, les voies de fait constituaient la majorité des crimes violents (70 %), la plupart de ceux-ci sont de niveau 1 (76 %)⁵.

Bien que les FSI soient moins souvent judiciarisées que les hommes en itinérance, on remarque néanmoins que certaines réglementations municipales adoptées depuis les années 2000, les mettent davantage à risque de vivre un passage dans le système de justice pénale (Bellot et al., 2021; Bernier et al., 2011). Elles sont notamment soumises à un plus grand pourcentage de constats d'infractions depuis 2012 (11,8 % en 2012 à 16,8 % en 2018), et cela est d'autant plus vrai pour les femmes autochtones (Bellot et al., 2021). Les constats les plus fréquemment donnés aux FSI sont pour avoir flâné, ou troubler la paix (Bernier et al., 2011). La sollicitation étant connue comme un acte illégal selon le Code criminel canadien constitue, par ailleurs, la principale raison de leurs arrestations (Bernier et al., 2011). À l'Auberge Madeleine – un organisme communautaire venant en aide aux FSI à Montréal – c'est près d'une utilisatrice sur quatre (24 %) qui est judiciarisée (Auberge Madeleine, 2022). Au Centre femmes 3 A de Québec – un organisme communautaire venant en aide aux femmes en situation de délinquance – ce sont 28 % des usagères qui sont logées provisoirement (hébergement communautaire [17 %], détention [8 %], chez leur parent [2 %], maison de transition [1 %]) et 3 % qui sont sans-abri (Centre femmes 3 A de Québec, 2022). Cet essai visant à mieux

⁵ « Les **voies de fait de niveau 1** consistent à commettre des voies de fait selon l'une ou l'autre des définitions de l'article 265 (1) du Code criminel. Le niveau 1 regroupe les infractions illégales de lésions corporelles ainsi que les autres voies de fait » (Ministère de la Sécurité publique, 2008).

comprendre les trajectoires de vie dans lesquelles s'inscrivent les FSI, la prochaine section permettra de décrire les différents points de rupture influençant le parcours de vie de ces femmes.

1.3 Description des trajectoires d'entrée en situation d'itinérance selon la trajectoire développementale : Facteurs de risque et de protection

La psychopathologie développementale est une discipline qui « se fonde sur l'approche de la résilience et s'inscrit dans la vision systématique de Bronfenbrenner » (OPPQ, 2014, p.38). Elle s'intéresse au processus du développement normal, à risque ou pathologique via l'étude du concept d'adaptation, soit à la manière dont les individus activement en développement s'accommodent progressivement et mutuellement selon les propriétés changeantes de leurs milieux de vie immédiats (Bronfenbrenner, 1979). Plus précisément, la psychopathologie développementale « aborde les problèmes d'adaptation psychosociale par l'étude des trajectoires développementale et des facteurs semblant contribuer au fait que des personnes s'insèrent dans des trajectoires déviantes ou pathologiques » (OPPQ, 2014, p.38). Selon cet angle de vue, c'est l'interaction d'un ensemble de facteurs qui, tout au long du développement, contribue à l'inadaptation des individus et à leur parcours de vie. Ces facteurs sont regroupés en deux catégories : les facteurs de risque et de protection. Ils jouent respectivement des rôles particuliers et auront une incidence différente sur les individus (OPPQ, 2014). Les facteurs de risque « augmentent la probabilité d'apparition d'un problème d'adaptation » (p.38), leurs accumulations contribuent à l'inadaptation des individus (OPPQ, 2014). À l'opposé, les facteurs de protection sont « des ressources internes, familiales, sociales ou environnementales qui diminuent la probabilité d'apparition d'un problème d'adaptation en atténuant l'impact destructeur des stress négatifs sur la santé physique et mentale de l'individu » (OPPQ, 2014, p.38). La présence d'une pluralité de facteurs de protection chez l'individu contribue à son adaptation (OPPQ, 2014).

L'entrée à une situation d'itinérance est le résultat d'une interaction entre des facteurs structuraux, systémiques, individuels et relationnels qui, progressivement, engendrent des conséquences sur la qualité de vie des personnes (Gentil et al., 2019; MSSS, 2022; Observatoire canadien sur l'itinérance, 2012). Ces conséquences, particulièrement lorsqu'elles sont accentuées par des vulnérabilités issues de la trajectoire développementale⁶, constituent des facteurs de risque qui

⁶ « **La trajectoire développementale** renvoie à [...] l'évolution dynamique de l'adaptation ou des problèmes d'adaptation au cours de l'enfance, de l'adolescence et de l'âge adulte en considérant les principaux facteurs de risque et de protection en action. Il s'agit d'un tracé chronologique de l'évolution d'un trouble d'adaptation, de la petite enfance à l'âge adulte, ainsi que de ses antécédents et de ses conséquences, illustrant à la fois l'évolution de la continuité de ses manifestations » (Dumas, 2013, p.48).

contribuent au processus de désaffiliation des individus (Gentil et al., 2019; MSSS, 2014, 2022). Selon l'étude réalisée par Gélinau et al. (2008), les facteurs suivants peuvent expliquer l'itinérance au féminin : les violences structurelles, institutionnelles et/ou interpersonnelles, la consommation de drogues, d'alcool et/ou de jeux compulsifs, les problèmes de santé mentale et physique, une expérience d'institutionnalisation (prison, protection de la jeunesse et/ou psychiatrie), un faible réseau social, l'industrie du sexe, être aidante naturelle et à bout de ressource, avoir un enfant à charge et l'activisme et la militance politique (Grenier et al., 2020). Les traumatismes vécus à l'enfance sont aussi des facteurs de risque à l'itinérance (Gélinau, 2008; Gélinau et al., 2015). Selon les dernières études canadiennes et québécoises, 73 % à 81 % des FSI témoignent avoir vécu un passé de violence, que ce soit de la violence sexuelle, psychologique, physique, conjugale ou familiale (MSSS, 2014).

La perte du logement est une autre cause connue de l'itinérance des femmes. La violence conjugale est la principale cause de la perte du logis (mauvais traitements d'un époux ou conjoint [21 %, contre 1 % chez les hommes] et conflits conjugaux [18% contre 12% chez les hommes]) suivie de leur incapacité à payer le loyer ou l'hypothèque (17%). La présence d'une dépendance ou de difficultés de toxicomanie (16%) et de santé mentale (14%) sont aussi des raisons évoquées (Latimer et Bordeleau, 2019). Par-dessus tout, c'est l'accumulation des facteurs de risque qui est davantage susceptible de conduire à l'itinérance féminine (MSSS, 2022). Le concept d'intersectionnalité est d'ailleurs utilisé pour désigner ce phénomène. Il aide notamment à faire la distinction de ces processus de désaffiliation tels qu'ils sont vécus par les hommes et les femmes. En effet, bien que l'expérience des femmes puisse présenter des similitudes à celle des hommes, il est démontré que le vécu des personnes en itinérance et les causes diffèrent selon le genre (Finfgeld-Connett, 2010; Phipps et al., 2019).

Maurin (2019) explique notamment que la structure sociale favorise davantage la désaffiliation des femmes. L'auteur reprend le terme « macropolitique du trouble » mis de l'avant par Ferraro (1983, cité dans Maurin, 2019) afin d'expliquer la dimension structurelle de l'itinérance féminine au Québec, qui, conséquemment, contribue à l'apparition de facteurs de risque individuels. La macropolitique réfère aux politiques sociales qui contribuent aux inégalités et la marginalisation socioéconomique des femmes (ex. les difficultés liées à la monoparentalité, la précarité et la pauvreté financière liées à l'inégalité salariale). Cette reconnaissance des conséquences induites par la structure permet de distinguer le processus d'entrée des FSI de celui des hommes.

La politique publique au Québec, nommée la « politique nationale de lutte à l'itinérance » implantée en 2014, vise à prendre en « compte les différences biologiques, économiques, sociales et culturelles entre les femmes et les hommes [...] » (Maurin, 2019, p. 202), mais du travail reste encore à faire pour mieux intégrer ces considérations dans les services actuels (Bellot et Rivard, 2017). En bout de piste, c'est la pauvreté qui s'avère être le principal vecteur de l'itinérance féminine (Bellot et Rivard, 2017). Mais encore, il reste que les femmes ne vont pas toutes survivre de la même façon en situation d'itinérance. Cet essai s'intéresse particulièrement aux FSI s'impliquant dans des activités délictuelles pour survivre; soit celles usant de stratégies de survie préjudiciables, la prochaine section permet de décrire la conjoncture complexe amenant ces femmes à s'inscrire dans une trajectoire criminelle.

1.4 Description des trajectoires criminelles chez les femmes en situation d'itinérance

Les trajectoires criminelles des femmes en général se distinguent de celles des hommes (Lanctôt, 2010). Selon les études d'orientation féministe : « la délinquance des filles serait essentiellement une réponse à des situations d'oppression et de victimisation » (Lanctôt, 2010, p.117). De surcroît, Flynn et al. (2018) expliquent l'entrée des FSI dans une trajectoire criminelle par « deux processus de violence structurelle opérant sous la forme d'un cycle : l'exclusion sociale et le contrôle social » (Flynn et al., 2018, p.62). D'abord, la situation d'itinérance des femmes les exclurait socialement, ce qui les amènerait à vivre dans des conditions de vie plus précaires et à être moins en sécurité. Puis, en réponse aux conséquences issues de leur exclusion sociale, les FSI mettraient en place des stratégies adaptatives individuelles qui les exposeraient à un contrôle social (dette élevée à la Cour municipale, casier judiciaire, etc.). Le genre serait alors un facteur important à considérer dans la compréhension de l'emprunt d'une trajectoire criminelle chez les FSI (Belknap et Holsinger, 2006; Fries et al., 2014).

1.5 Description des stratégies de survie des femmes en situation d'itinérance

Tel qu'évoqué plus tôt, les FSI mettent en place diverses stratégies de survie pour réduire la vulnérabilité associée au fait de devoir vivre dans la rue (Grenier et al., 2020). Ces stratégies permettent de répondre le mieux possible à leurs nombreux besoins : besoins d'être logées, alimentées et d'obtenir des suivis psychosociaux et de santé. Cependant, si on en juge leurs témoignages, contrairement à leurs homologues masculins, c'est le besoin de sécurité (ex. se protéger des violences dans la rue, de la violence conjugale) qui est pour elles le plus imposant. Ce besoin motive l'application de plusieurs stratégies de survie (Laberge et al., 2000; MacDonald et al., 2020;

Plamondon, 2017). Elles peuvent, notamment, se loger provisoirement chez des amis, des membres de la famille afin d'assurer leur sécurité. Ce « couch surfing », tel que désigné dans les écrits scientifiques, consiste à « transiter d'un divan à un autre » chez des personnes qui acceptent de les accueillir sous leur toit l'espace d'une nuit ou de quelques jours (MSSS, 2019). Les mères en situation d'itinérance accompagnées de leurs enfants utiliseraient surtout cette stratégie de survie : elles seraient moins portées à habiter la rue et/ou aller dans un refuge. La crainte de se faire retirer la garde de leur enfant en bénéficiant de l'aide d'une ressource d'hébergement est l'une des principales raisons exprimées (Bellot et Rivard, 2017). Par ailleurs, plusieurs mères se font refuser l'accès à ces ressources d'hébergement en raison de leurs enfants (Bellot et Rivard, 2017). Celles qui n'arrivent pas à loger provisoirement chez des proches, demeurent dans une maison de chambres, dans leur voiture ou squattent des immeubles abandonnés, puisqu'elles considèrent ces lieux comme moins dangereux que la rue (Grenier et al., 2020).

Les FSI peuvent aussi avoir recours à la prostitution de survie, qui consiste à offrir des services sexuels afin de combler des besoins de base tels se loger, se nourrir et/ou se laver (Gélineau et al., 2008). Elles peuvent aussi participer à des activités criminelles liées à la revente de drogues ou au vol à l'étalage pour survivre (Bellot, 2003). Bien qu'une minorité de FSI habite la rue (7 % à Montréal selon Grenier et collaborateurs, 2019), ces femmes doivent se prémunir contre de possibles violences physiques et sexuelles. Elles adoptent des stratégies de survie comme se procurer un chien, se vêtir en homme ou de manière détériorée, adopter une attitude masculine, agressive ou de fermeture envers les autres, établir des relations intimes homosexuelles, s'affilier à un proxénète ou s'unir avec un homme pour qu'il assure sa protection (Bellot et Rivard, 2017; Laberge et al., 2000). Certaines peuvent en venir à négliger leur hygiène corporelle pour se protéger des violences physiques et sexuelles (Bellot et Rivard, 2017).

Paradoxalement, l'usage de ces stratégies peuvent souvent avoir des effets pervers, et rendre les FSI plus à risque de (re)victimisations, judiciarisations en plus de concourir au maintien de leur situation d'itinérance. Le fait de développer, par exemple, des liens d'attachement avec des proxénètes et des hommes afin de se protéger peuvent les mettre encore plus à risque de subir des violences de ces hommes (Laberge et al., 2000; Beijer et al. 2018). Ces configurations relationnelles ont le potentiel de contribuer à l'accroissement de comportements autodestructeurs chez celles-ci. On pense à l'augmentation de la consommation de drogue et d'alcool, qui incitent parfois à la participation à des activités criminelles afin d'obtenir l'argent requis pour assouvir leur dépendance

à ces substances (Fingeld-Connett, 2010). À ce chapitre, les études révèlent de surcroît que les femmes qui sont emprisonnées à la suite de ces activités de survie délictuelles se retrouvent plus souvent en situation d'itinérance lorsqu'elles réintègrent la société comparativement aux hommes incarcérés. Ce qui fait de l'emprisonnement un facteur précipitant de l'itinérance chez elles (Freudenberg et al., 2007; MSSS, 2022; Riley et al., 2007 cités dans Fries et al., 2014). C'est donc en recourant à des stratégies de survie qu'elles jugent plus sécuritaires que les FSI se mettent à la marge des structures de services et d'interventions. Elles sont alors invisibles aux yeux de toutes et tous, ce qui rend complexe l'adaptation des pratiques d'aide étant donné l'expérience singulière qu'elles font de l'itinérance :

Malgré des indices évidents de la vulnérabilité sociale des femmes, qui renforcent les risques d'un passage à l'itinérance, il faut comprendre que leur invisibilisation scientifique et sociale, associée à une vision restrictive de l'itinérance — celle de la rue — bloque la priorisation du phénomène par les politiques, les actions et les ressources qui sont dédiées aux femmes (Bellot et Rivard, 2017, p. 100).

Les politiques municipales et fédérales intitulées « Logement d'abord » qui s'adressent principalement à l'itinérance chronique et de rue fragilisent davantage les FSI puisqu'elles ne tiennent pas compte de leur réalité propre, de leurs besoins singuliers puisqu'elles n'habitent pas la rue. Conséquemment, ces politiques peuvent avoir comme effet pervers que les FSI aient recours à des stratégies de survie qui les vulnérabilisent encore plus. Dans ce cercle vicieux, les politiques sociales laissent ces femmes face à elles-mêmes, isolées et écartées des services (Grenier et al., 2019; Bellot et Rivard, 2017). Dans le présent essai, les facteurs de risque et de protection à l'utilisation des stratégies de survie préjudiciables par les FSI tenteront d'être dégagés, et ce afin de prévenir qu'elles aient recours à celles-ci. La prochaine section décrit les conséquences de l'utilisation de ces stratégies.

1.6 Conséquences des stratégies de survie préjudiciables

Les FSI impliquées dans des activités criminelles encourent un plus grand risque de victimisation (Asberg et Renk, 2015; Turanovic, 2019). En effet, les individus s'engageant quotidiennement dans des délits sont plus susceptibles de se retrouver dans des situations compromettantes et de côtoyer des personnes dangereuses, ce qui augmente leur risque d'être victimisés (Turanovic, 2019). À l'inverse, selon les écrits scientifiques, la victimisation mène souvent à l'augmentation des comportements criminels (Turanovic, 2019). Ainsi, sachant que les FSI présentent des histoires développementales souvent caractérisées par des expériences de victimisation, l'implication dans des activités criminelles serait d'autant plus probable chez celles-ci

(Asberg et Renk, 2015). Selon une méta-analyse réalisée par Wanamaker, Brown et Czerwinsky (2022), la prévalence de la victimisation est plus élevée chez les femmes que les hommes qui sont judiciairisées. Les diverses études primaires montrent que 43,8% des femmes judiciairisées ont été victimes de violence physique (versus 34,3% chez les hommes), que 35,4 % ont été victime d'un abus sexuel (contre 13,1 % chez les hommes), que 44,6% ont été victimes de violence psychologique (contre 29,0 % chez les hommes) et que 35,3% ont vécu de la négligence à l'enfance (contre 27,3 % chez les hommes), notamment. Il semble aussi y avoir un lien assez étroit entre les expériences de victimisation et le trouble de l'usage de substance et les troubles de santé mentale. D'ailleurs, l'emprunt d'une trajectoire criminelle chez les femmes serait également influencé par la présence de consommations de substances toxicomaniaques et de trouble de santé mentale (Smith, 2017; Kemshall, 2022). Il y aurait donc des liens bidirectionnels entre les expériences de victimisation, les troubles d'usage de substances et de santé mentale et la judiciairisation des femmes.

L'ensemble de cette démonstration amène à constater qu'en raison de la plus grande vulnérabilité des FSI à vivre dans la rue et de l'insuffisance des politiques et pratiques d'aide actuelles, ces dernières auront souvent tendance à développer des stratégies de survie qui paradoxalement tendront à les marginaliser (judiciairiser) davantage, les « invisibiliser » et à les maintenir dans la précarité. Malgré tout, il existe des femmes qui réussiront à sortir de l'itinérance. La seconde partie de ce chapitre traite donc des facteurs qui facilitent cette (ré)insertion sociale.

CHAPITRE 2 : LA RÉPONSE SOCIALE À L'ITINÉRANCE DES FEMMES

L'affiliation sociale des FSI implique la mise en place de moyens individuels et environnementaux adaptés. La section qui suit portera sur la description des trajectoires de sortie de l'itinérance et les dispositifs d'assistance qui sont disponibles aux FSI.

2.1 Services d'hébergement disponibles destinés aux femmes en situation d'itinérance

Au Québec, divers dispositifs d'assistance s'adressant spécifiquement aux FSI sont offerts. Ils peuvent être des organisations étatiques, associatives/communautaires, caritatives, religieuses et peuvent être aussi soutenus par une multitude d'acteurs différents (ex. gestionnaires, professionnels de la santé et de la relation d'aide, bénévoles) (MSSS, 2014). Ces dispositifs d'assistance peuvent prendre la forme d'un centre de jour et/ou d'un centre d'hébergement et offrir diverses activités : distribution de repas, thérapie, accompagnement social, vestiaire et autres (Plamondon, 2017). Plus précisément, concernant les ressources d'hébergement à Montréal, 27 des 75 ressources destinées aux personnes en itinérance s'adressent aux femmes, ce qui représente environ 540 lits disponibles par nuit (Plamondon, 2017). Ces ressources englobent 18 organismes communautaires ayant des mandats différents (refuges d'urgence et maisons d'hébergement) et se distinguent selon différentes caractéristiques des FSI (femmes appartenant à une communauté autochtone, jeunes femmes, etc.). Cependant, plus on s'éloigne des grandes villes, plus l'accessibilité et la diversification des dispositifs d'assistances sont réduites (Forchuk et al., 2011; MSSS, 2022).

Les FSI sont aussi plusieurs à se présenter dans les salles d'urgence (Institut de la statistique du Québec, 2001; Plamondon, 2017). Les troubles psychologiques, les suivis en psychothérapie, la prise de médicaments, les dépistages d'ITSS, les suivis de grossesses et l'usage de service en santé mentale amènent les FSI à user des services du secteur parapublic de la santé (Plamondon, 2017). Plus spécifiquement, ce sont celles âgées entre 20 et 24 ans inclusivement qui visitent le plus souvent ces services en Ontario (Strobel et al., 2021). Il reste que selon une étude réalisée à Toronto par Hwang et al. (2010), ce sont les femmes seules en situation d'itinérance (22 %) et celles ayant des enfants en bas âge (17 %) qui présentent le plus haut pourcentage de besoins de soins de santé non-comblés. Les auteurs soulignent également que ces forts pourcentages pourraient s'expliquer par le fait qu'une grande proportion de ces femmes sont victimes de mauvais traitement (Bourque et al., 2019).

2.2 Utilisation des services par les femmes en situation d'itinérance

Le taux d'occupation des ressources destinées aux FSI au Québec est de 103 % comparativement à celui des ressources pour hommes ou des ressources mixtes qui est de 85,7 % (Grenier et al., 2020). Les ressources dédiées uniquement aux femmes, qu'elles soient dans les régions urbaines, périurbaines et rurales, sont donc insuffisantes. Des données permettent aussi de constater l'accroissement du taux d'occupation dans le temps. Par exemple, une augmentation de 49 % du nombre de nuitées dans les services d'hébergement d'urgence pour femmes à Montréal a été observée à l'hiver 2011-2012 par rapport à l'hiver 2008-2009 (MSSS, 2014). Une augmentation de 2 % de la fréquentation des ressources pour femmes aurait de plus été observée lors de l'hiver 2014-2015, selon le rapport annuel de Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) (Bellot et Rivard, 2017). Ce taux d'occupation élevé et croissant dans le temps révèle fort probablement l'urgence qu'éprouvent des femmes à se trouver un refuge pour la nuit. Toutefois, l'efficacité de ces ressources sur le long terme est questionnable, puisqu'elles ne contribuent qu'à répondre à des besoins ponctuels.

2.2.1 Shelterisation réticulaire

Les dispositifs d'assistance des FSI tendent trop souvent à maintenir et même à détériorer la situation plutôt que de favoriser la (ré)insertion sociale (Maurin, 2015). En effet, le phénomène de la « porte tournante » qui consiste à circuler d'une ressource à une autre est une des stratégies les plus utilisées afin de survivre à la précarité. Cette réalité a été observée par Maurin (2015), certaines répondantes ayant déclaré bâtir des circuits pour s'assurer une place dans les ressources au fur et à mesure qu'elles en ont besoin. Les intervenants des ressources confirment aussi ce phénomène en affirmant qu'ils connaissent de ces femmes depuis plus de dix ans.

La durée limitée d'accueil des FSI que ce soit dans des dispositifs d'hébergement d'urgence ou d'insertion sociale est la cause principale de ce phénomène (Roy et al., 2006). Cette courte durée empêche l'ancrage et ne permet pas de fournir les ressources nécessaires à la (ré)insertion sociale (Maurin, 2015). La circulation des FSI entre les différents dispositifs d'assistance les amène à être continuellement en survie et d'ainsi ne plus pouvoir consacrer de temps à leur (ré)insertion sociale : « les “mésusages” du réseau, à savoir cet usage répété des différents dispositifs, entraînent une dépendance faisant d'elles des femmes “plus capables” de vivre dans la normalité, destinées à rester dans la marginalité du monde de l'assistance » (Maurin, 2015, p. 264). Les moyens de survie qu'offrent les dispositifs d'assistance favorisent alors le maintien de la situation d'itinérance des

femmes (Pichon, 2007). Maurin (2015) en vient à dire que la « *shelterisation* devient réticulaire » : les dispositifs d'assistance deviennent le milieu de vie (Maurin, 2015, p. 263).

2.2.2 *Autonomisation inédite*

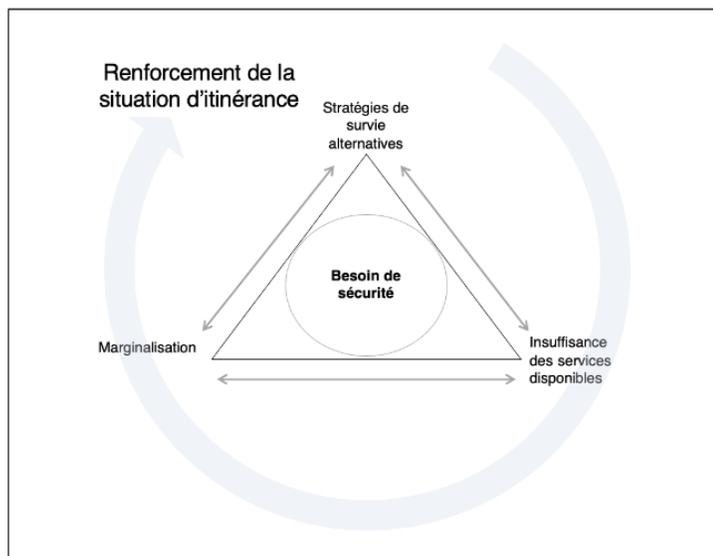
On peut aussi observer qu'en réaction à l'insuffisance des services disponibles, les personnes en situation d'itinérance, autant les femmes que les hommes se tourneront davantage vers leur réseau informel que le réseau formel d'aide (Grimard et al., 2021). Pour les femmes, il est plus facile d'obtenir un logement, des vêtements, des médicaments, de la nourriture et autres par le biais de leurs proches que par les différents dispositifs d'assistance (Grimard et al., 2021). Elles ont ainsi l'impression d'avoir un plus grand contrôle sur leur vie, puisqu'elles en arrivent à éviter les divers obstacles liés à l'utilisation des services (Grimard et al., 2021). Grimard et al. (2021) parleront d'une « autonomisation inédite » pour ces femmes.

2.3 **Obstacles à l'usage des services**

La représentation qu'ont les femmes des ressources peut les amener à ne pas les utiliser (Gélineau et al., 2015). Les FSI peuvent entretenir la croyance qu'elles devront nécessairement faire part de leur histoire personnelle pour être admissibles ou devoir démontrer un intérêt à vouloir se sortir de leur situation d'itinérance. Outre cela, des enjeux logistiques peuvent freiner la fréquentation des ressources, telle que la distance des différents dispositifs d'assistance (Gélineau et al., 2015; Laberge et al., 2000). Notamment, il y a peu de ressources d'hébergement disponibles pour les mères et leurs progénitures, et ce peu importe leurs situations résidentielles. Ces dernières sont toutefois celles qui se retrouvent le plus souvent en situation de pauvreté et de monoparentalité (Conseil des Montréalaises, 2017). D'autres obstacles tels que la fragmentation de l'offre des services sur la base de la problématique, l'absence d'arrimage entre les différentes ressources et le manque de coordination et de cohérence dans la manière d'intervenir auprès des FSI sont aussi observés (Gélineau et al., 2015). Il est aussi soulevé que le manque de reconnaissance du genre dans la manière d'intervenir auprès des FSI dans les différentes ressources peut les démotiver à user de celles-ci (Gélineau et al., 2015; Maurin, 2015). Certaines femmes n'utiliseront pas les services, car elles ne veulent pas s'identifier comme étant en situation d'itinérance. Elles souhaitent ainsi se prémunir contre la stigmatisation et souhaitent préserver une image d'elle-même acceptable (Bellot et Rivard, 2017). En somme, la relation qu'ont les femmes avec les différents dispositifs d'assistance se distingue de celle des hommes en itinérance, étant donné leurs besoins différents. L'usage des multiples services disponibles fait partie des stratégies qu'elles déploient afin de répondre à leur besoin de sécurité. Cependant, leur insuffisance ou le fait qu'ils soient plus ou moins adéquats les

amène toutefois à user d'autres stratégies de survie qui tendent à les invisibiliser, les marginaliser (ou les judiciaireiser) et à maintenir leur itinérance. On peut donc représenter ce phénomène par la figure suivante :

FIGURE 1 : Processus de désaffiliation des femmes en situation d'itinérance



Le chapitre suivant présente un cadre conceptuel apportant des explications théoriques sur la vulnérabilisation des FSI consécutive à cet écart entre leurs besoins et les ressources disponibles pour y répondre.

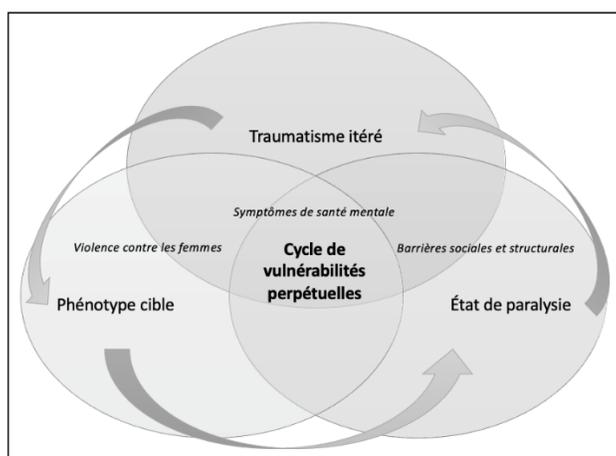
CHAPITRE 3 : CADRE CONCEPTUEL

À la lumière des chapitres précédents, on arrive à prendre conscience de la complexité de la résolution de la situation d'itinérance des femmes. Le présent chapitre vise à approcher cette complexité d'un point de vue conceptuelle, en s'attachant plus spécifiquement au FSI judiciarisées. Des angles d'interventions prometteuses auprès de ces dernières seront aussi discutés afin de mettre en exergue des pratiques ayant le potentiel de prévenir la judiciarisation des FSI.

3.1 Description des trajectoires d'insertion dans l'itinérance

Les FSI sont confrontées à de multiples difficultés psychosociales qui ont souvent débuté très tôt dans leur vie pour se maintenir ou s'accroître par la suite (Phipps et al., 2019). Cette chronicité des difficultés rencontrées les amène à développer des vulnérabilités qui les prédisposent à une résolution complexe de leur situation d'itinérance (Finfgeld-Connett, 2010). L'implication dans des activités délictuelles et/ou criminelles est pour certaines un moyen de survie utilisé alors que d'autres se tournent vers des moyens prosociaux. Actuellement, l'interaction entre les facteurs systémiques, structureaux, individuels et relationnels fait consensus dans les écrits scientifiques : elle favorise l'entrée et le maintien de la situation d'itinérance, et ce par l'exposition répétée à des expériences exacerbant la vulnérabilité des FSI (Li et Urada, 2020; Morrell-Bellai et al., 2000; Observatoire canadien sur l'itinérance, 2012). Li et Urada (2020) expliquent cette réalité vécue par ces dernières par la théorie du cycle de vulnérabilités perpétuelles illustrée à la figure 2.

FIGURE 2 : Cycle de vulnérabilités perpétuelles (Li et Urada, 2020) (traduction libre)



La théorie met en exergue les effets de l'interaction de trois phénomènes explicatifs du maintien de la situation d'itinérance de femmes : (1) le fait qu'elles soient des phénotypes cibles pour

les agresseurs, (2) qu'elles soient en état de paralysie et qu'elles vivent des (3) traumatismes itérés. Selon ces autrices, elles sont des phénotypes cibles pour les agresseurs, car elles présentent certaines caractéristiques les rendant plus susceptibles d'être les cibles d'un proxénète, d'un partenaire violent, d'un trafiquant d'humains et autres agresseurs. Parmi les caractéristiques soulevées, ce sont les femmes qui ont une dépendance aux drogues, qui ont besoin d'une aide financière, qui sont seules et isolées qui sont identifiées comme étant plus susceptibles d'être des phénotypes. Leur visibilité dans la rue, le fait que les agresseurs savent où elles résident ou quand elles sont seules et leurs morphologies moins imposantes réduisant leur capacité de se protéger par elles-mêmes sont d'autres raisons les amenant à être des cibles. Notamment, les FSI sont disproportionnellement plus sollicitées pour des services sexuels et plus à risque d'abus sexuel que les hommes en itinérance. Deuxièmement, et toujours selon ces auteures, ces femmes sont dans un état de paralysie en raison des barrières sociales et structurales (ex. le temps d'attente pour se loger ou bénéficier des services d'un refuge d'urgence ou de longue durée) les laissant dans une situation où elles ne peuvent pas bénéficier d'aide et sont contraintes de composer seules avec l'adversité qu'elles rencontrent (ex. possibilité de mise en place de stratégies de survie préjudiciables). D'ailleurs ces barrières augmentent également leur risque de devenir des phénotypes cibles pour les agresseurs. Finalement, la juxtaposition de ces deux phénomènes peut conduire les FSI à vivre des traumatismes itérés (ex. violence sexuelle, physique, économique, verbale, psychologique) et leurs conséquences (ex. symptôme de santé mentale), en raison de leurs conditions résidentielles précaires, de certaines caractéristiques qu'elles peuvent présenter (phénotype cible) et de l'insuffisance des dispositifs d'assistance (état de paralysie). En outre, les femmes qui ont aussi vécu des traumas à un jeune âge (ex. abus et maltraitance à l'enfance) ont pu développer certaines vulnérabilités dans le temps (ex. problèmes de santé mentale, toxicomanie, développement d'un patron d'attachement inadapté) qui ont pu favoriser leur entrée en situation d'itinérance, mais aussi son maintien. Ainsi, les effets délétères de l'interaction de ces trois phénomènes amènent les FSI à maintenir leur itinérance.

Ce cycle semble jouir d'un certain consensus au sein de la communauté scientifique. On connaît toutefois peu les processus de sortie d'itinérance des femmes. Il importe aussi de s'attarder à la judiciarisation de celles-ci qui peut possiblement être le résultat de stratégies adaptatives utilisées pour s'affranchir de la condition précaire dans laquelle elles s'inscrivent. Toutefois, on s'y ait aussi peu intéressé. D'où la pertinence de distinguer les trajectoires de sortie de l'itinérance des femmes non judiciarisées de celles qui l'ont été. Avant d'y venir, il importe toutefois de comprendre comment les personnes en viennent à commettre des délits.

3.2 Théories expliquant l'entrée dans la délinquance

Selon Agnew (2016), trois grandes perspectives théoriques dominent la criminologie : les théories de la tension (*Strain theories*), les théories de l'apprentissage social (*Social learning theorie*) et les théories du contrôle social (*Control theories*) (Agnew, 2016). Les deux premières se concentrent sur les événements et conditions qui créés généralement des pressions ou des attractions à la criminalité chez les individus, tandis que les théories du contrôle social se concentrent plutôt sur les facteurs qui freinent les individus à réagir par la criminalité à ces pressions ou attractions (Agnew, 2016).

Selon les théories de la tension, les individus sont confrontés à des événements et conditions difficiles (ex. difficultés financières, conflits conjugaux, être en situation d'itinérance) qui les poussent à commettre des délits (Teasdale et Bradley, 2017). Ces circonstances sont décrites comme des stressseurs qui génèrent des émotions négatives chez les individus telles de la colère et la frustration (Agnew, 2016). Ces émotions peuvent être vécues selon si la personne est : (1) incapable d'atteindre des objectifs qu'elle valorise; (2) si elle vit une perte de stimuli positifs et; (3) si elle est confrontée à des stimuli négatifs (Agnew, 2016). Afin de diminuer les tensions générées par ces émotions négatives, les individus commettent des crimes (Agnew, 2016). Par exemple, un individu pourrait tenter de diminuer les tensions qu'il vit en consommant des substances illicites pour revivre des sensations positives ou diminuer celles négatives, en volant pour répondre à ses besoins primaires non comblés ou en agressant ses intimidateurs pour reprendre du pouvoir sur lui-même (Teasdale et Bradley, 2017).

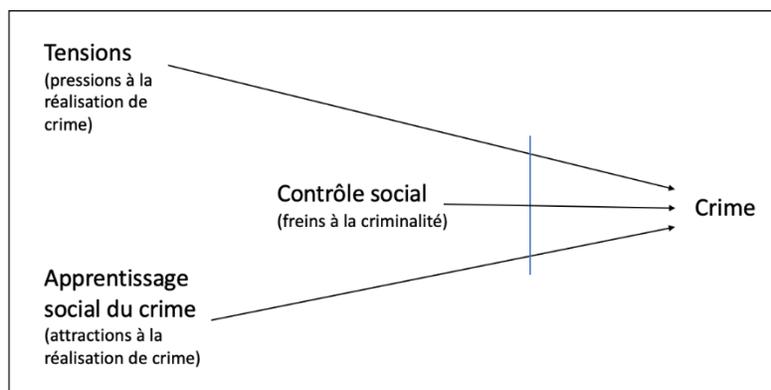
Selon les théories de l'apprentissage social, c'est plutôt par l'association avec des personnes déviantes qui motiverait l'apprentissage par observation de comportements criminels et l'enseignement de croyances favorables envers la criminalité (Akers, 2009). Ces croyances inculquées par l'environnement social excusent, justifient ou approuvent les conduites déviantes (Agnew, 2016). Le maintien de relations avec des pairs déviants peut aussi amener les individus à apprécier les contextes criminogènes en raison de leurs conséquences positives, ce qui de surcroît les influence à garder ce mode de vie : « l'approbation de pairs et le statut social, l'argent, les objectifs matériels, les sensations fortes et l'excitation, un sentiment de pouvoir ou de contrôle et les sentiments qui résultent de la consommation de drogues sont autant de facteurs qui soutiennent les actes illégaux » [traduction libre] (Agnew, 2015, p.186). Les conséquences positives inhérentes aux activités criminelles valorisées via l'interaction de l'individu avec son environnement social déviant

sont identifiées par cette théorie comme une condition renforçant les comportements criminels (Agnew, 2016).

Partant de la prémisse qu'il est dans la nature humaine de commettre des délits, les théories du contrôle social, pour leurs parts, se concentrent sur les facteurs internes et externes qui contribuent à freiner les pressions et les attractions à la criminalité (Agnew, 2016). La croyance acquise que les crimes sont mauvais, la capacité de l'individu à avoir une maîtrise de soi (ex. faire preuve de retenue lorsqu'on est tenté ou poussé vers le crime), avoir une préoccupation sociale (ex. être sensible au bien-être des autres), l'intérêt de l'individu pour la conformité et les liens sociaux et institutionnels entretenus par l'individu (ex. perceptions positives envers le système de justices) sont identifiés parmi les facteurs internes de contrôle. Les sanctions formelles et informelles (celles exercées par les proches, la famille et les sociétés par exemple) font référence aux facteurs externes de contrôle pouvant freiner les individus à réaliser des délits (Agnew, 2016).

Bref, l'entrée dans la délinquance s'explique par des tensions, des apprentissages ou une absence de contrôle social formel ou informel (ou les trois), tel qu'illustré dans la figure suivante :

FIGURE 3 : Paradigme principal pour la recherche sur les causes de la criminalité (effets directs et illustrés) (Agnew, 2016) (traduction libre)



3.3 Résistance et susceptibilité des individus aux conditions et événements

Toujours selon Agnew (2016), tous les individus ne réagissent pas de la même façon à ces trois formes de facilitateurs de la criminalité. Selon l'angle des théories de la tension, des individus sont plus sensibles à certains stressors, soit parce qu'ils sont plus enclins à les percevoir ou à les

imaginer (ex. un individu composant avec des difficultés de santé mentale). S'ils perçoivent ces stressseurs de manière négative, ils sont plus à risque de réagir à ceux-ci de manière agressive ou en se rebellant (*coping* criminel) comparativement à ceux démontrant une forme de résistance (Agnew, 2016). Le fait qu'une personne soit en situation de pauvreté (Agnew, 2015; Baron et al., 2001; Froggio et Agnew, 2007), qu'elle entretienne la conviction que les stressseurs peuvent être contrôlés par le biais de la criminalité (Brezina et Topalli, 2012) et qu'elle perçoive plus facilement ceux-ci comme injustes (Bondü et Elsner, 2014; De Castro et al., 2002; Faccenda et Pantaleon, 2011; Schmitt et al., 2010) sont des éléments identifiés dans les recherches qui permettent de distinguer les individus susceptibles ou plus résistants aux tensions. Certains traits de la personnalité de la personne et/ou dans la manière apprise d'autoréguler ses émotions sont également d'autres facteurs pouvant contribuer à la susceptibilité aux tensions (Botchkovar et al., 2013 ; Van Gelder, 2013 ; Van Gelder et De Vries, 2012).

Selon l'angle de l'apprentissage social, ce sont les personnes qui perçoivent et surestiment plus facilement la délinquance de leurs pairs qui sont les plus enclins à adhérer aux croyances criminogènes de ceux les entourant et de considérer positivement les crimes et leurs conséquences inhérentes (Agnew, 2016). Par exemple, pour certains la réalisation de crime suscite de l'excitation, des sensations fortes, un sentiment d'avoir une valeur, du contrôle et du pouvoir. Or, l'appréciation des conséquences inhérentes au crime dépend du niveau de satiété ou de privatisation de l'individu selon Agnew (2016). Par exemple, une personne ayant désespérément besoin d'argent trouvera les récompenses monétaires du crime plus attrayantes que ceux en ayant moins besoin. Il est de même pour les personnes attirées par les sensations fortes : l'excitation pouvant être générée par la réalisation de crime pourrait amener l'individu à apprécier les conséquences inhérentes au crime et alors maintenir ses conduites criminelles en raison de cette caractéristique individuelle (Brezina et Piquero, 2017 ; Wood et al., 1995). Objectivement, il reste qu'une exposition de longue durée à des pairs déviants favorise le développement de la susceptibilité de l'individu aux conditions et événements criminogènes au fil du temps (Agnew, 2016).

Selon les théories du contrôle social, les individus ne vont pas réagir de la même façon aux diverses formes de contrôle : certains individus seront plus susceptibles à ne pas respecter les freins à la criminalité que d'autres (Agnew, 2016; Piquero et al., 2011). Ceux moins susceptibles d'autoréguler leurs actions selon les contrôles sociaux formels ou informels ont généralement une faible maîtrise de soi, ont des problèmes de consommation de drogues ou présentent un état

émotionnel instable (ex. impulsivité). Ceux-ci peuvent être moins conscients des formes de contrôle social et sont moins sensibles ou sont incapables de se contrôler par eux-mêmes (Agnew, 2016; Gottfredson et Hirschi, 1990).

Ces théories montrent bien que l'interaction de facteurs individuels (pouvant être issus de la trajectoire développementale) et environnementaux peuvent contribuer à mettre les individus à risque d'entrée dans la délinquance et d'utiliser un *coping* criminel. L'identification de ces facteurs est pertinente à l'adaptation des pratiques de sorte qu'elles puissent prévenir la judiciarisation des FSI. Mais il faut également s'intéresser aux facteurs qui favorisent aussi la sortie de la délinquance.

3.4 Désistement du crime des femmes en situation d'itinérance qui ont été judiciarisées

Le désistement du crime fait référence au processus menant à l'arrêt de la carrière criminelle d'un individu contrevenant (F.-Dufour et al., 2018). Il est « le résultat d'un contexte situationnel dans lequel converge un ensemble de facteurs créant une dynamique propice à l'engagement et au changement de l'individu » (Ouellet et Dubois, 2020, p. 74). Ce processus comprend le désistement primaire, secondaire et tertiaire. Le désistement primaire renvoie à toutes les périodes d'inactivité criminelle au cours de la carrière criminelle, alors que le désistement secondaire implique l'arrêt des comportements criminels et « un changement dans les rôles sociaux ou l'identité qui conduit le contrevenant à se concevoir comme une “nouvelle personne” » (Maruna et al., 2004 cités dans F.-Dufour et al. 2018, p. 209). Finalement, le désistement tertiaire se décrit par « les changements dans le sentiment d'appartenance” à une communauté, “comment une personne est perçue par les autres et comment elle perçoit sa place dans la société” » (Stone, 2020, p. 171).

Les chercheurs s'intéressant au désistement du crime tentent de comprendre « comment ça marche », soit comment les personnes contrevenantes en viennent à respecter les lois pénales. Ce modèle déroge de celui axé sur la récidive visant à produire des connaissances informant de « ce qui marche » (ex. types de traitements psychosociaux spécifiques) pour prévenir une rechute dans la criminalité (F.-Dufour et al., 2016). Les écrits scientifiques proposent différentes théories explicatives du processus de désistement du crime dont leur contribution ne fait pas l'unanimité au sein de la communauté scientifique (F.-Dufour et al., 2016). Quételet (1833), Wilson, Herrnstein (1985) et Rocque et al. (2016) sont parmi les chercheurs qui expliquent le désistement comme le résultat du processus de maturation naturelle chez l'humain. L'observation, de manière générale, que le nombre de délits commis augmente à l'adolescence pour par la suite progressivement diminuer à la vie adulte,

et ce, peu importe le sexe, l'appartenance ethnique, du type de délits et la durée des activités délictuelles amène à soutenir cette théorie (Gottfredson et Hirschi, 1990). Mais encore, la considération d'autres variables contrôles tel le genre, la nature des délits (Fagan et Western, 2005), le statut socioéconomique (Males et Brown, 2014) amène des différences importantes dans la courbe d'attrition suggérant que le désistement du crime ne peut être expliqué que par le processus de maturation naturelle. Krohn et al. (2013) constatent d'ailleurs un nombre grandissant d'individus réalisant leur premier délit vers l'âge de trente ans.

Le désistement peut aussi être compris comme le résultat de pressions structurelles (en lien avec la théorie du contrôle social) : les normes et les sanctions sociales vont contraindre les individus à se désister du crime (F.-Dufour et al., 2016). Laub et Sampson (1993) ont identifié que la formation d'une union, l'obtention d'un emploi et le fait de se joindre à l'armée sont des points tournants favorisant l'inscription des individus contrevenants dans une trajectoire de vie prosociale. Farrall (2022) aborde notamment l'importance du capital social⁷ dans le désistement, alors que Barry (2006) informe de la place centrale de l'identité sociale — l'actualisation du rôle social (ex. étudiant, conjoint) — dans ce processus. Toutefois, se basant entre autres sur les travaux de Thornberry (1997), F.-Dufour et al. (2016) contextualisent ces résultats en tenant compte de la réalité des personnes contrevenantes; soit qu'« à l'exception des liens qu'elles entretiennent avec leurs pairs contrevenants, ces personnes sont moins souvent engagées dans d'autres liens qui pourraient, éventuellement, les inciter à cesser leurs activités criminelles » (p. 377). Les pressions structurelles pourraient alors être insuffisantes pour expliquer le désistement du crime des individus.

Le désistement peut aussi être compris par la présence de caractéristiques individuelles chez les contrevenants : certains seraient dans la capacité de changer la manière dont ils interagissent avec leur environnement (F.-Dufour et al., 2016; Weaver, 2016). Shover (1996), par exemple, avance que c'est par des changements cognitifs (ex. le contrevenant évalue dorénavant la présence de plus de pertes que de gains consécutifs à la réalisation d'activités criminelles) ou identitaires qu'une personne se désiste. Maruna (2001) montre plutôt le rôle de la narration interne dans l'arrêt de la carrière criminelle : « ceux qui se désistent ont un script narratif de rédemption : ils réalisent qu'ils

⁷ Le **capital social** : « liens de réciprocité (relations mutuellement fortifiantes) créés entre des individus, au partage d'idéologies facilité par la stabilité de ces relations qui servent à établir des obligations, des attentes et des normes, lesquelles facilitent à leur tour l'atteinte de certains buts ou favorisent l'engagement dans la société civile ou la coopération » (F.-Dufour et al., 2016, p.376).

sont pris dans le cercle vicieux du crime et de l'emprisonnement et ils deviennent alors les architectes de leur rédemption » (F.-Dufour et al., 2016, p. 376). Il reste tout de même que plusieurs chercheurs s'entendent pour dire que le processus de désistement du crime ne peut se réaliser sans les influences structurelles, et ce malgré leurs insuffisances décrites ultérieurement (F.-Dufour et al., 2016; Maruna, 2001).

Face aux forces et faiblesses de ces théories, F.-Dufour et al. (2016; 2018) ont développé un cadre conceptuel permettant de concilier ces théories. Elles proposent trois processus distincts menant au désistement du crime, soit celui des convertis, des repentants et des rescapées. F.-Dufour et al. (2016; 2018) comprennent le processus de désistement du crime via la construction dynamique des trajectoires criminelles et de désistement dans le temps : les influences structurales et individuelles (agentivité du contrevenant) et leur interrelation sont intégrées à la création de ces identités contrevenantes. Ces travaux mettent entre autres en lumière que les processus de désistement du crime ne sont pas uniformes et requièrent des attentions particulières selon les caractéristiques des personnes contrevenantes et leurs parcours de vie (F.-Dufour et al., 2018).

L'implication de ces théories à la compréhension du processus distinctif de désistement du crime des femmes reste peu documentée (Stone, 2020; Villeneuve et al., 2020). Les écrits scientifiques permettent actuellement d'identifier que le fait d'avoir un enfant, d'être dans une relation procurant du soutien psychologique, d'être indépendante financièrement, l'absence de dépendance aux drogues et le développement du sentiment d'agentivité sont des facteurs caractérisant et favorisant le désistement du crime des femmes (Rodermond et al., 2016). Il est toutefois possible de se questionner sur la généralisation de ces facteurs chez les FSI considérant leur réalité spécifique. Mais encore, sachant que les FSI sont susceptibles de rester dans une relation malsaine afin de s'assurer un hébergement (Andermann et al., 2021) et qu'il arrive qu'elles s'inscrivent dans une carrière criminelle afin de survivre en situation d'itinérance (ex. se prostituer ou vendre de la drogue) (Bellot et Rivard, 2017; Gélineau et al., 2015), il est possible de soulever l'hypothèse qu'une sortie de la rue soit préalable à l'arrêt de leur carrière criminelle. L'offre de services adaptés à leur réalité pourrait être un dispositif permettant l'actualisation de leur rôle social ou de leur identité et par le fait même, la prévention de leur judiciarisation. En effet, plusieurs chercheurs s'entendent pour dire qu'autant des changements individuels que sociaux contribuent au désistement du crime (LeBel et al., 2008; Maruna, 2001 cités dans Rodermond et al., 2016).

3.5 Désistement assisté des femmes en situation d'itinérance

Le désistement assisté s'intéresse aux interventions sociopénales qui contribuent à l'arrêt de la carrière criminelle des personnes contrevenantes (F.-Dufour et al., 2018). Il « désigne toute intervention auprès des personnes judiciairisée qui vise, directement ou indirectement, le maintien d'une abstinence du crime et un changement identitaire » (F.-Dufour et al., 2018, p.213). Le désistement assisté peut se réaliser par des interventions formelles et informelles. Les interventions formelles sont issues des contraintes imposées aux contrevenants selon la peine qu'ils ont obtenue (ex. ordonnance de probation avec suivi, sursis, libération conditionnelle). Ce sont les professionnels responsables d'assurer la (ré)insertion sociale (les agents de probation⁸, les agents des services correctionnels⁹ et les conseillers en milieu carcéral¹⁰) qui sont tenus de faire ces interventions (F.-Dufour et al., 2018; Ouellet et Dubois, 2020).

Les interventions informelles sont offertes par des intervenants communautaires, majoritairement des bénévoles, qui sont complémentaires à l'accompagnement formel. Ces interventions sont souvent données à des individus volontaires (F.-Dufour et al., 2018; Ouellet et Dubois, 2020). Elles peuvent consister à « des activités de formation académique, professionnelle et personnelle, des activités de travail rémunérées ou non, et des activités sportives, socioculturelles et de loisir » (Loi sur le système correctionnel du Québec, S-40.1, art. 76). Les interventions informelles peuvent être plus appropriées au désistement du crime des contrevenants (Ouellet et Dubois, 2020). F.-Dufour et al. (2018) observent que leurs flexibilités et le fait qu'elles favorisent le développement d'une nouvelle identité et une modification de la perception de soi contribuent à l'arrêt de la carrière criminelle. Il reste que l'« agent de désistement » (F.-Dufour et al., 2018, p. 210), qu'il soit dans un contexte d'intervention formel ou informel, accompagne l'individu contrevenant en lui offrant un soutien pratique (ex. informer sur les services disponibles) et en suscitant chez lui une « narration de soi prosociale » (Stone, 2020, p.171). Les études informent aussi que le soutien social offert par les proches de la personne contrevenante (ex. la famille, les amis) est central dans son processus de désistement du crime (Martinez, 2009; Maruna, 2001). Ouellet et Dubois (2020) mentionnent que le rôle de ceux-ci dans des contextes externes aux interventions structurées est toutefois peu documenté.

⁸ Les **agents de probation** sont ceux : « qui exercent diverses activités d'intervention auprès des personnes contrevenantes et les accompagnent dans leur processus de réinsertion sociale » (F.-Dufour et al., 2018, p.215).

⁹ Les **agents des services correctionnels** sont ceux : « qui assurent la garde ou le suivi des personnes contrevenantes et favorisent leur réinsertion sociale » (F.-Dufour et al., 2018, p.214).

¹⁰ Les **conseillers en milieu carcéral** sont ceux : « qui encouragent les personnes contrevenantes à amorcer un cheminement visant leur responsabilisation et agissent à titre de personnes-ressources auprès de ces personnes eu égard aux problèmes de délinquance qui les affectent (F.-Dufour et al., 2018, p.215).

À la lumière des écrits scientifiques, des angles d'intervention différents sont à prioriser par l'« agent de désistement » (F.-Dufour et al., 2018, p. 210) selon que la personne contrevenante se situe au désistement primaire, secondaire ou tertiaire, et ce afin de graduellement favoriser chez elle un détachement de son rôle et son identité antisociale (Stone, 2020). Entre autres, selon Healy (2017), développer la motivation et les opportunités d'arrêter des conduites déviantes sont des angles d'intervention à privilégier lors du désistement primaire. D'un autre côté, favoriser le développement d'un discours narratif prosocial et le développement d'une identité non délinquante serait un angle d'intervention plus adapté lors du désistement secondaire, tandis que le désistement tertiaire serait favorisé par « le renforcement des relations et l'identification d'occasions de “redonner” à sa communauté en participant à des groupes et à des activités sociales » (Stone, 2020, p. 171). Or, jusqu'à présent on ignore si le désistement du crime des FSI judiciairisées facilite la résolution de l'itinérance ou plutôt si c'est la résolution de l'itinérance qui facilite le désistement, une information qui est pertinente à l'adaptation des pratiques de sorte qu'elles préviennent la judiciarisation des FSI. Pour mieux en faire la distinction, il importe donc de présenter aussi les explications théoriques de la résolution de l'itinérance.

3.6 Résolution de l'itinérance

Selon Finfgeld-Connett (2010), la résolution de l'itinérance chez les femmes se déroule en trois stades : (1) le stade de la crise; (2) le stade de l'évaluation et; (3) le stade de la mise en action. Le premier stade fait référence à l'état de détresse qui submerge les femmes lorsqu'elles entrent dans une situation d'itinérance. La perte de repères et de sécurité additionnée à leurs difficultés de répondre à leurs besoins de bases les plongent dans une crise. À ce stade-ci, les femmes craignent l'usage des services se retrouvant nouvellement confrontées à cette situation. L'entrée dans le deuxième stade se fait lorsque les femmes évaluent les coûts et les bénéfices rattachés à l'utilisation possible des services sociaux. Elles vont tenter de définir leurs besoins de manière à constater si les services disponibles peuvent y apporter une réponse satisfaisante. Finalement, le troisième stade fait référence à la mise en action des FSI en allant chercher de l'aide. Ces dernières passeront souvent par plusieurs étapes à l'intérieur de ce même stade avant de pouvoir s'affranchir de leur itinérance.

Selon Finfgeld-Connette (2010), elles devront premièrement reconnaître les conditions de précarité dans lesquelles elles se retrouvent. Ce processus exigera qu'elles en arrivent à transcender leurs craintes, leurs doutes et leur sentiment de honte pour réaliser un premier pas vers une demande d'aide (*empowerment*). Deuxièmement, elles devront accepter de se mettre en action en orientant

leurs stratégies adaptatives vers des solutions, en usant des services disponibles (Finfgeld-Connett, 2010). Dans cette conceptualisation de la sortie de l'itinérance, la résolution de l'itinérance se fait nécessairement par l'affiliation des femmes avec les différents dispositifs d'assistance. Or, ce cadre ne permet toutefois pas de constater si, une fois arrivées au troisième stade, les femmes accèdent à des services suffisants et adaptés favorisant leur affiliation.

Le prochain chapitre fait état de la méthode utilisée dans cet essai afin de comprendre la judiciarisation des FSI et les défis supplémentaires qu'elles rencontrent pour se (re)insérer socialement, et ce afin de développer des ressources plus adaptées à leurs besoins.

CHAPITRE 4 : MÉTHODOLOGIE

Malgré le développement de politiques municipales et fédérales, de pratiques d'intervention, de services d'aide et d'hébergement pour les FSI, les besoins de celles-ci restent peu connus dans les écrits scientifiques. Les trajectoires de vie dans lesquelles elles s'inscrivent sont peu documentées. Cette section permettra de décrire la méthode utilisée afin de répondre à la question de recherche : quels sont les facteurs sociaux et individuels qui distinguent les FSI appliquant des stratégies de survie préjudiciables de celles faisant preuve de résilience prosociale ? Les objectifs spécifiques étant de : (1) déterminer les facteurs de protection et de (2) risque aux comportements délinquants chez les FSI et (3) proposer des stratégies adaptatives favorables au soutien des celles ayant des comportements délinquants dans l'intégration d'un mode de vie prosocial; soit en conformité avec les normes sociales prévalentes.

4.1 Devis de recherche

Afin de mieux comprendre ce qui différencie les FSI ayant adopté des comportements délinquants de celles n'en ayant pas, une perspective narrative sera utilisée. Par le biais de cette perspective, il sera possible de comprendre la construction et la reconstruction du discours narratif internalisé des FSI tel qu'influencé par leur passé, leur présent et leur futur anticipé et ainsi, contextualiser les comportements délinquants chez certaines d'entre elles (McAdams, 2001). Selon cette manière de comprendre le monde, l'humain évolue via l'actualisation de sa narration de soi : par sa capacité de rétrospection sur ses histoires formant sa vie, il est en mesure d'en « raffiner certains aspects, [d'] introduire [de] nouveaux éléments clés et modifier des interprétations antérieures. Ce travail de réécriture de sa propre histoire devient constitutif de son identité » (F.-Dufour et al., 2021, p.198). Freeman (1993) dit que « l'acte même de donner un sens de nous-mêmes et des autres n'est possible que dans et à travers la structure du récit lui-même » (p.21).

4.1.1 Sources de données et collecte de données

Pour répondre à la question de recherche et ses objectifs, les données du Projet Transcendance sont utilisées. Ce projet de recherche est dirigé par Julie Marcotte en collaboration avec plusieurs chercheuses, dont la directrice de cet essai, Isabelle F.-Dufour. Dans le cadre de ce projet, 91 récits de vie de jeunes adultes âgés entre 18 et 32 ans ayant rencontré diverses difficultés adaptatives ont été obtenus via la réalisation d'entrevues d'une durée variant entre 60 et 120 minutes. Les participant.es ont été recruté.es au sein d'organismes communautaires et des centres de thérapies ou de transition dans la région de Québec et de Trois-Rivières. Les récits de vie ont été colligés selon

l'approche narrative de McAdams (2001), et ce dans le but d'exposer les différents facteurs qui influencent la transition à la vie adulte. Les participant.e.s sont amené.e.s à raconter leur vie comme s'il s'agissait d'une livre qui couvre de leur naissance jusqu'au jour de la collecte. Iels doivent diviser la narration de leur vie en chapitres : (1) le chapitre du moment le plus positif et (2) le plus négatif de leur vie, (3) un moment tournant de révélation ou de connaissance de soi, (4) un chapitre sur les défis rencontrés et finalement, (5) le chapitre futur de leur vie. Les participant.e.s doivent également donner un titre à chaque chapitre identifié.

L'étude des récits de vie suscite un intérêt scientifique pour plusieurs raisons. Maruna (2001) avançait, premièrement, que les récits de vie (méthode émergente à l'époque) permettaient d'observer que le discours narratif internalisé d'un individu organise et guide ses patrons comportementaux. Dans le même sens, Burkes (2019) en vient au constat que « la façon dont chacun d'entre nous perçoit sa propre histoire est intéressante non seulement pour ce qu'elle révèle de notre personnalité et de notre passé, mais aussi parce que cette autobiographie subjective façonne en fait nos choix et comportements futurs » [traduction libre] (p.364). Deuxièmement, les discours narratifs sont dynamiques, ils sont perméables aux expériences que vivent les individus au fil du temps. Ainsi, il est possible d'initier un changement de narration chez l'individu (Maruna, 2001). Par exemple, des chercheurs (Glowacz, 2020 ; F.-Dufour et Villeneuve, 2020; F.-Dufour et al., 2021; Moloney et al., 2011) ont pu identifier des facteurs individuels et structurels favorables au désistement du crime à partir de l'analyse de scripts narratifs de personnes contrevenantes. Troisièmement, les discours narratifs sont explicitement contextuels. En d'autres mots, par l'étude des récits de vie, il est possible de comprendre le sens que donnent les individus à leurs comportements via le contexte dans lequel ils prennent place (Harding et al., 2016; Maruna, 2001).

4.1.2 Avantages et inconvénients de l'utilisation de données secondaires

L'utilisation de données secondaires a des avantages (F.-Dufour et Richard, 2019). Leur utilisation peut contribuer à la validité, la crédibilité et la généralisation des résultats d'études antérieurement réalisées par le centre de recherche qui a produit les données (Cortis, 2007; Irwin et Winterton, 2011). Ces données permettent aussi de mener des recherches plus facilement sur des populations vulnérables ou plus difficiles à atteindre comme les FSI (Whiteside et al., 2012). D'un autre côté, leurs utilisations comportent des désavantages (F.-Dufour et Richard, 2019). Entre autres, plusieurs enjeux éthiques entourent l'usage de données secondaires tels le consentement, le partage des données, la transparence, la clarté et l'anonymisation des données (Yardley et al., 2014). Ces

dernières peuvent aussi être de mauvaise qualité (Rubin et Babbie, 2008). Il reste que c'est la décontextualisation des données par le chercheur secondaire en raison de la distance qu'il a de celles-ci qui demeure le risque le plus recensé (Andrew et al., 2012; Yardley et al., 2014), et ce particulièrement lorsqu'elles sont de nature qualitative (F.-Dufour et Richard, 2019). Les effets de la proximité du chercheur avec les données secondaires restent toutefois un sujet de débat soulevé dans les écrits scientifiques (Yardley et al., 2014). Par exemple, Walter (2009) mentionne que les chercheurs secondaires produisent des travaux plus convaincants, malgré qu'ils n'aient pas réalisé la collecte de données, puisqu'ils ont accès à des ressources plus importantes (ex. le temps à consacrer à la recherche).

Dans le cadre de cet essai, l'utilisation de données secondaires est justifiée par divers facteurs dont, notamment, de faire avancer les connaissances en donnant la parole aux FSI ayant fait part de leur histoire de vie dans le projet de recherche Transcendance. Cette population est vulnérable et difficile à atteindre, le don de soi dont elles ont fait preuve en participant à l'étude est d'une très grande valeur à ne pas négliger. L'accès au contexte et normes éthiques vient aplanir les inconvénients nommés plus haut. De plus, aucune chercheuse du projet Transcendance n'a réalisé d'études spécifiques portant sur cette population.

4.1.3 Échantillon

L'échantillon utilisé pour cet essai a été créé avec une stratégie par contraste-approfondissement (Pires, 1997). La sélection des participantes s'est faite dans la finalité théorique de soulever des contrastes entre les FSI judiciairisées et celles non judiciairisées, une formalité nécessaire à l'atteinte des objectifs. La comparaison des données qualitatives formant les histoires de vie de ces deux groupes de femmes permettra de mettre en lumière leurs besoins respectifs et uniques de sorte à favoriser une offre de service visant à prévenir qu'elles ne s'inscrivent dans une trajectoire de vie préjudiciable.

L'échantillon est formé de huit FSI (n=8) dont quatre parmi celles-ci ont utilisé des stratégies de survie illégales (préjudiciables) pour lesquelles certaines d'entre elles ont été judiciairisées, et de quatre autres ayant fait preuve de résilience prosociale. Outre le fait que seulement quatre d'entre elles devaient présenter des comportements délinquants, l'ensemble de ces femmes devaient avoir vécu au minimum un épisode d'itinérance et s'identifier au genre féminin. Aucune discrimination n'a été faite selon les types de conditions résidentielles : les femmes pouvaient autant être sans-abri, dans

un abri d'urgence, logées provisoirement ou logées de façon non sécuritaire. Il en est de même pour les types et la gravité des délits : les FSI présentant des comportements délinquants pouvaient être sélectionnées peu importe la nature des délits et les peines attribuées pour ceux-ci si présentes. Un tableau résumant les caractéristiques sociodémographiques des participantes peut être repéré à l'annexe A.

4.1.4 Stratégie d'analyse des données

L'étude de cas est utilisée comme méthode de recherche et d'analyse des données. Cette méthode a pour particularité de favoriser l'examen « en détail d'un ou plusieurs cas sur une période donnée » (Fortin et Gagnon, 2015, p.191) et qui « s'adapte bien aux recherches visant à découvrir le “comment” et le “pourquoi” des phénomènes » telle la présente étude visant à identifier des facteurs pouvant aider à la compréhension de l'utilisation de stratégies de survie préjudiciables par les FSI (Yin, 2014 cité dans Fortin et Gagnon, 2016, p.198). Sa dimension holistique visant à « préserver et à comprendre l'entière de l'unité de cas » (Punch, 2005 cité dans Fortin et Gagnon, 2015, p. 198) permet d'identifier les éléments qui, en rétrospective, sont perçus par les femmes formant l'échantillon comme déterminants à la conjoncture de leur trajectoire de vie. Les échantillons de petite taille sont habituellement privilégiés considérant l'exhaustivité de ce type d'analyse (Fortin et Gagnon, 2015).

Plus spécifiquement, à partir d'une approche inductive, des lignes de vie (Fiorelli et al., 2014) ont été créées pour situer dans le temps les différents événements perçus comme marquants dans le parcours de vie des répondantes (voir annexe B). Par la suite, une reformulation phénoménologique des récits de vie a été faite pour expliciter l'essence des expériences rattachées aux différents événements perçus comme marquants par les deux groupes (F.-Dufour et coll., 2021; Fortin et Gagnon, 2015). Il devient alors possible de mettre en exergue « comment différents “ingrédients” de la trajectoire, dans leur temporalité respective, ont influencé la construction [...] » distinctive du récit de vie dans le temps des FSI judiciairisées et de celles non judiciairisées (Fiorelli et al., 2014, p. 5). À partir de cette représentation descriptive et analytique de ces événements, des trajectoires types, selon le groupe d'appartenance (FSI judiciairisées et FSI non judiciairisées), sont dégagées selon les similitudes et contrastes observés. Des facteurs sociaux et individuels de risque et de protection aux comportements délinquants sont par la suite identifiés, et ce sur la base de la théorie rattachée à la discipline de la psychopathologie développementale (OPPQ, 2014). Ceux-ci informent des facteurs préventifs à la judiciairisation à intégrer aux pratiques.

4.1.5 Critères de validité scientifique

Une attention particulière aux critères de validité scientifique et aux techniques d'application de ceux-ci dans l'analyse des données a été apportée (Whittemore et al., 2001). Dans le processus d'analyse, une organisation des données secondaires a été faite suivie de la lecture de celles-ci. Finalement, la rédaction de mémos et l'interprétation des données ont été réalisées (Fortin et Gagnon, 2015). La légitimation des interprétations constituant de nouvelles connaissances construites à partir de l'étude des récits de vie des FSI est réalisée à la lumière des critères de rigueurs suivants : la crédibilité, la transférabilité, la fiabilité et la confirmabilité (Fortin et Gagnon, 2015). De manière plus spécifique, les techniques telles (a) rendre accessible des segments de verbatim accompagnant les reformulations phénoménologiques et (b) la démonstration structurée des parcours de vie des FSI via des lignes de vie ont été les principales techniques utilisées pour assurer que les résultats dégagés soient valides.

Les reformulations phénoménologiques des récits de vie des FSI et de celles judiciairisées, constituant les résultats de cet essai, sont présentées dans le chapitre suivant. C'est à partir de celles-ci que sont développées les trajectoires individuelles des participantes.

CHAPITRE 5 : RÉSULTATS

Rappelons que les objectifs de cet essai sont de (1) déterminer les facteurs de protection et de (2) risque aux comportements délinquants chez les FSI et de (3) proposer des stratégies adaptatives favorables au soutien de celles ayant des comportements délinquants dans l'intégration d'un mode de vie prosocial ; soit en conformité avec les normes sociales prévalentes. Pour identifier les facteurs distinguant les FSI judiciairisées de celles non judiciairisées, les trajectoires individuelles de celles-ci ont été dressées en premier lieu par la réalisation de ligne de vie et une reformulation phénoménologique de leur récit de vie. Les reformulations sont organisées selon les catégories suivantes pour les FSI non judiciairisées : instabilité résidentielle, stratégies adaptatives de survie et conséquences et sortie de la rue. Les catégories « judiciairisation » et « désistement du crime » s'ajoutent aux reformulations des FSI judiciairisées afin de comprendre leur criminalité. Cette section fait état du parcours de vie unique des participantes (vous réferez à la légende insérée dans la ligne de vie d'Evelyne pour lire celle de l'ensemble des participantes et au tableau des caractéristiques des participantes au besoin accessibles dans l'annexe).

5.1 Trajectoire individuelle des FSI non judiciairisées

Les prochains résultats illustrent les trajectoires des FSI qui n'ont pas été judiciairisées. On y présente les parcours de vie d'Evelyne, Françoise, Claire et Andréa.

5.1.1 Résumé phénoménologique : Evelyne

Instabilité résidentielle : De sa naissance à 4 mois, Evelyne habite avec sa mère. Elle explique ensuite s'être fait « abandonnée » par celle-ci et avoir été élevée par son amie jusqu'à l'âge de 3 ans. Evelyne retourne habiter avec sa mère de 3 à 5 ans, pour finalement être placée en famille d'accueil par la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Elle est victime de maltraitance dans les familles d'accueil de 5 à 7 ans et intégrera une unité au Centre jeunesse (CJ) de l'âge de 7 ans jusqu'à 14 ans. On explique alors à Evelyne qu'elle doit travailler sur ses comportements problématiques si elle souhaite intégrer un foyer de groupe : « Ça l'a été un grand vent de tournant parce que [...] si j'avais continué à être enfermé dans cette boîte à carton là [CJ], rendu à dix-huit ans, je ne sais même pas comment j'aurais fait ». De 14 à 17 ans et demi, Evelyne est finalement insérée dans un foyer de groupe et fréquente l'école régulière (niveau secondaire). Elle décrit ce chapitre comme étant positif, car elle se rapproche d'une « vie normale » à l'extérieur du CJ. Elle mentionne s'être fait de bonnes amies et avoir développé une relation amoureuse saine : « [...] c'est le meilleur moment de ma vie. Je prenais l'autobus, je prenais le métro. J'aimais beaucoup ça. Ça m'a

beaucoup aidé d'aller dans une école normale, une école secondaire [...] mes chums de filles je peux dire qu'on sortait [...] C'est le moment que je me sentais le plus normale. Eux autres, ils avaient des papas pis des mamans. Faque ouin, j'allais chez eux ».

À 17 ans et demi, Evelyne intègre un appartement supervisé pendant deux mois et met fin à sa relation amoureuse. Elle se fait renvoyer de son école parce qu'on dit d'elle qu'elle est « tannante ». Elle explique qu'elle était « trop » excitée à l'idée de devenir une adulte : « Je vais être adulte dans pas long. On s'en cali*** » [de l'école]. Elle explique aussi son renvoi par la présence de « l'excitation de partir de là [le CJ] pour rencontrer [sa] mère » avec qui elle a des contacts sporadiques depuis qu'elle a 5 ans. À la suite de ses deux mois en appartement supervisé, Evelyne tente de déménager, mais se retrouve sans-abri. Elle explique son itinérance par le fait qu'elle n'a jamais reçu le « chèque » qui aurait pu faire la différence : « Je me suis ramassée complètement dans la rue, faque je suis déménagée chez ma mère [...] J'étais censé avoir de l'argent pour [...] aller voir [ma] mère, mais finalement le chèque n'était jamais rentré à ce moment-là ».

Evelyne va à Carrefour Jeunesse Emploi, car elle souhaite se stabiliser. En intégrant cet organisme, elle reçoit un montant d'argent pour l'aider à répondre à ses besoins de base et fait la rencontre de pairs : « J'ai été au Carrefour Jeunesse Emploi parce que je me suis dit : ' Là, faut vraiment que je me stabilise' » Pis avec le Carrefour Jeunesse Emploi, ça nous permettait d'avoir un peu plus d'argent pis ça me permettait aussi de rencontrer du monde [...]. Elle y rencontre son conjoint. Après deux mois de relation, alors qu'elle est âgée de 18 ans, Évelyne tombe enceinte. Lors de la grossesse, elle est amenée à habiter le domicile de son conjoint et celui de sa mère. Elle est logée de manière provisoire et non sécuritaire, car elle est victime de violence conjugale (violence verbale et contrôle coercitif).

À 19 ans, elle donne naissance à sa fille. Deux mois plus tard, la DPJ lui retire la garde de son enfant, en raison de l'exposition à la violence conjugale. Evelyne va alors en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale à la demande de la DPJ, mais se fait expulser de la ressource en raison de ses comportements : « J'ai péti une coche pis à cause de ça bien la condition que j'avais pour garder ma fille c'est de rester à [ressource] pis si je me faisais renvoyer, je perdais ma fille. Faque ouin, cette journée-là, j'ai perdu ma fille. Je m'en rappelle comme si c'était hier ». Depuis, sa fille est placée en famille d'accueil. Evelyne explique que ces deux mois avec sa fille ont été le chapitre le plus positif de sa vie : « Je me sentais là où je devais être ». Elle était fière d'avoir

une famille et vivait de la joie. Elle explique que la naissance de sa fille lui a permis de donner un sens à sa vie.

Ça a donné un sens à ma vie parce qu'à dix-huit ans, je ne savais pas pantoute quoi faire. Je ne savais pas pantoute où m'enligner. Avec ma fille, quand ma fille est venue au monde, pendant deux mois comme je dis, j'étais la matriarche de la famille. J'étais celle qui dirigeait tout. C'est sûr que oui, elle m'a donné énormément d'espoir. Elle m'a donné énormément de force. Elle m'a donné beaucoup de maturité aussi, beaucoup, beaucoup, beaucoup de maturité.

Evelyne explique aussi la peine et l'impuissance qu'elle a ressentie lorsqu'on lui a retiré sa fille : « De l'impuissance du fait que, crime, ma mère a fait ça. Ma mère nous a placés pis je ne suis pas capable d'élever ma propre fille. Je me sentais vraiment impuissante. Je ne me sentais pas sale, mais je ne sais pas comment dire ça. C'est vraiment... impuissante, pis le fait de pas pouvoir être là pour son enfant, de pas pouvoir la protéger ». En étant expulsée de la ressource pour femmes violentées, Évelyne se retrouve à nouveau dans la rue. Elle sera logée de manière provisoire quelque temps chez son beau-frère de 19 à 21 ans. Elle explique que sa détresse psychologique issue de la perte de sa fille est un facteur de maintien de sa précarité, car elle tente de la soulager en consommant des drogues : « Je suis tombée dans une dépression [...] Je suis tombée dans les speeds, je suis tombée dans la peanut, c'est la même chose, les amphétamines, je suis tombée dans le pot [...] J'ai perdu mon sens dans ma vie, j'ai perdu ce que je voulais être pis avec les amphétamines ça n'a pas pantoute aidé non plus ».

Stratégies adaptatives de survie et conséquences : Lors de sa première période d'itinérance, Évelyne fait des démarches pour obtenir un emploi en intégrant la ressource Carrefour Jeunesse Emploi où elle fait la formation dans le secteur du service à la clientèle. Lors de la seconde, elle exprime avoir dormi sur le divan de son beau-frère : « Je me suis ramassée à la rue. Je vivais au NomRessource2 dans une chambre que ce n'est même pas la mienne. Que si l'intervenant me voyait, il pouvait me cali*** dehors. Justement quand j'ai touché le bas fond, quand j'ai perdu ma fille, mon chum pis que son père, bien il est venu chercher mon poêle, mon frigidaire pis je me suis ramassée à dormir sur le divan chez mon beau-frère ». Lors de cette période, Evelyne reçoit le soutien de dernier recours de l'aide sociale qui lui permet de répondre à certains besoins. Lorsqu'elle parle de son itinérance, Evelyne identifie des conséquences positives. Elle mentionne qu'elle a appris à mieux se connaître.

J'ai beaucoup changé justement quand j'ai touché le bas fond [...] Ç'a vraiment fait un éveil en moi. Ça m'a permis de me dire que ce n'est pas si pire que ça, me redonner un peu de force, ça m'a éveillé. Ma mentalité a beaucoup changé [...]. [...] ça fait que je me laisse moins marcher sur les pieds. Ça fait que je me connais mieux [...] je connais mes limites pis je n'ai plus peur de m'affronter. [...] Ça m'a appris à m'affirmer, à dire non quand je ne veux pas, quand je n'aime pas ça. Ça m'a appris beaucoup. Ça m'a appris à demander aussi, même si c'est gênant, de demander de l'aide. Connaître les ressources. Ça m'a permis vraiment à être plus forte, être plus solide mentalement. C'est sûr que j'ai encore du travail à faire, mais c'est ça que ça m'a appris à être plus le fun pis à me respecter dans mes limites.

Sortie de la rue : Depuis qu'elle a 21 ans, Evelynne habite dans un 1 ½ avec son nouveau conjoint. Elle tente de composer avec la dépression qui l'accable depuis le retrait de la garde de sa fille. Elle bénéficie toujours de l'aide sociale et demeure dans une situation précaire : « Je suis tannée de me demander si je vais avoir de quoi dans le frigidaire ». Elle aspire à rejoindre le marché du travail ou réaliser une autre formation avec Carrefour Jeunesse Emploi. Elle explique que ses difficultés de santé mentale l'amènent à avoir de la difficulté à se mobiliser dans ses aspirations : « Me motiver à, c'est ça, me motiver à avoir de quoi dans la vie parce que là, il me manque beaucoup de motivation ça, je l'avoue », elle dit toutefois être « tannée de stagner [...] de se pogner le beigne [...]. Je veux montrer que j'ai de la capacité. Je suis capable de faire de quoi ». Sa fille et son désir d'avoir un autre enfant la motivent à entamer les futurs chapitres de sa vie : « Je ne veux pas rester assis pis je veux que ma fille soit fière de moi, même si elle se fait adopter. Je veux qu'elle le sache que je suis une bonne personne pis que j'ai fait de quoi de bon dans ma vie. Pis pour pouvoir justement garder aussi mon deuxième enfant [...] j'aimerais ça avoir ma famille pis avancer ».

5.1.2 Résumé phénoménologique : Françoise

Instabilité résidentielle : Françoise habite avec ses parents biologiques jusqu'à l'âge d'un an, soit lorsque ses parents se séparent. Elle se retrouve ensuite avec sa mère et son petit frère jusqu'à ses 14 ans. Durant cette période, Françoise voit son père une fin de semaine sur deux jusqu'à ses 11 ans pour finalement ne plus avoir de contact avec lui jusqu'à ses 14 ans. Elle explique que sa mère refusait qu'elle le voit. Elle identifie le fait de ne pas pouvoir rencontrer son père comme un défi : « ça faisait de la peine. Puis, on voulait le voir quand même [...] Mon père il a tout le temps tout fait pour nous ». En parallèle, de 11 à 14 ans, Françoise est victime d'intimidation à l'école ainsi que du dénigrement de sa mère et tente de composer avec ses difficultés de santé mentale : « C'était de la merde, parce que je me faisais intimider à l'école. Là, je revenais chez nous puis ma mère me disait que j'étais de la merde. Je retournais à l'école, je me faisais intimider. J'étais full dépressive, j'étais vraiment dépressive. J'ai essayé de me suicider plusieurs fois ». Elle identifie la relation avec sa mère comme

le point le plus négatif de sa vie : « Dans le fond, tout ce qu'elle m'a fait, c'est de me mettre à terre. Elle m'a mis à terre depuis que mon frère est né, mettons [...] Je n'avais pas d'estime de moi. Je n'étais pas capable de me faire des amis, parce qu'à chaque fois que je me faisais un ami, elle me disait que ce n'était pas une bonne personne. Faque, je ne savais pas comment me faire des amis ». À 14 ans, Françoise décide de retrouver son père et d'habiter avec lui. Elle y loge six mois. Elle mentionne qu'il n'est pas en mesure de répondre à ses besoins : « Il ne savait pas trop comment s'occuper de moi. Faque, je n'avais pas de lunchs. Je n'avais pas tsé... C'est moi qui faisais mon lavage, ma bouffe. Sauf que je ne gagnais pas d'argent. Mon père, pas d'argent. Faque, finalement, je n'allais pas vraiment à l'école ».

C'est à cette période qu'en raison d'un signalement de l'école, Françoise est placée en centre d'accueil pendant quelques jours. On juge alors qu'elle doit retourner vivre chez sa mère qui est considérée le parent plus adéquat : « Finalement, ils m'ont envoyé chez ma mère. Elle avait des conditions. Parce qu'elle pétaait des coches tout le temps puis tout le temps me donner de la merde. La condition, c'était qu'elle arrête de faire ça dans le fond ». Quelques temps plus tard, Françoise retourne chez son père en raison des comportements dénigrants de sa mère et son conjoint, mais elle y vit dans des conditions difficiles :

[...] t'en qu'à dormir à terre dans le salon [de mon père], j'avais décidé de ne pas rester là. Faque, je dormais un peu n'importe où. Faque, je dormais dehors. Ou tsé, mon père n'avait pas plus d'argent, il n'avait pas d'argent pour me nourrir. Il n'avait pas plus d'argent pour rien. Faque, finalement, j'étais comme dans la rue. Faque là, j'ai passé deux ans comme ça à virailer d'un bord puis de l'autre puis dormir dehors quand je ne trouvais pas de place ou dormir.

Françoise a donc été sans-abri de 15 à 17 ans. Elle développe un réseau de soutien avec des personnes, qui comme elle, sont dans une situation de précarité et chez qui elle pouvait dormir le temps d'une nuit : « J'étais semi dans rue semi chez du monde. Je me promenais là. J'allais, mettons je croisais quelqu'un, parce que tout le monde se connaît rendu là. Tout le monde qui sont dans la merde, se connaît ». Françoise loge provisoirement chez des individus et de manière non sécuritaire lors de cette période.

À 17 ans, Françoise retourne habiter chez son père et a un emploi. À l'aube de ses 18 ans, Françoise tombe enceinte après deux mois de relation avec un conjoint violent. Lorsqu'elle traverse cette expérience de vie, elle rompt les liens avec sa mère qui ne la soutient pas dans sa grossesse. À

la suite de la naissance de sa fille à ses 19 ans, elle quitte le père considérant ses comportements coercitifs. Françoise explique que la naissance de sa fille est un point tournant dans sa vie : « Quand ma fille est née, ça m'a redonné vie. Avant d'avoir eu ma fille, j'étais comme personne. Je n'avais pas d'ambition, de volonté de rien. Puis quand j'ai eu ma fille, toute ma volonté est arrivée. Tsé, je voulais tout pour ma fille. Ça a fait que je ne suis pas morte. Ça, sûrement, qu'à 18 ans, je ne serais pas tombée enceinte, je me serais suicidée pas longtemps après ».

Françoise nomme que sa fille l'a motivé à terminer son secondaire et réaliser un DEP : « J'ai pris ça [la naissance de ma fille] comme un élément déclencheur pour me réveiller un peu puis être capable de reprendre le dessus sur ma vie. Je savais que je voulais offrir une belle vie à ma fille puis je savais que j'avais besoin d'aller à l'école pour ça ». De 18 à 25 ans, Françoise habite dans un logement subventionné de type coopérative avec sa fille. Elle termine son secondaire et son DEP avec le soutien d'Emploi Québec et l'aide sociale. Elle travaille par la suite comme mécanicienne et remorqueuse. Elle entretient une relation significative avec sa belle-mère qui l'aide avec sa fille. Elle explique être fière d'avoir réussi à graduer de son DEP : « Mon DEP, dans le fond, je suis vraiment fière ». À 25 ans, elle accouche de sa deuxième fille et va habiter avec le père qui est son conjoint actuel.

Stratégies adaptatives de survie et conséquences : Durant les deux ans où elle est sans-abri (15 à 17 ans) Françoise développe des stratégies pour ne pas s'exposer aux risques dans la rue comme habiter temporairement chez des 'connaissances', ou consommer des drogues : « Surtout, je ne voulais pas dormir dehors. Parce que quand tu dors dehors, il peut t'arriver tout plein de trucs. Je consommait pour ne pas dormir. Pour ne pas être pognée dehors à dormir puis, en tout cas... ». Malgré ces stratégies, Françoise a été victime d'abus sexuels violents durant cette période à la rue : « C'est dans cette période-là que je me suis faite violer. Tsé, des fois, mettons le monde dise, ahh je vais t'héberger, mais ce n'est pas ça qui font. Faque, c'est ça ». Pour subvenir à ses besoins de bases tels que se nourrir, Françoise explique qu'elle quête de l'argent ou se rend à des organismes communautaires le midi et le soir : « J'allais souvent là [ressource] pour dîner. Puis, j'allais souper à [ressource]. Je quêtait de l'argent pour être capable de manger pour ma semaine. Puis, pour payer mes cigarettes puis tout ça ».

Malgré les expériences adverses dont elle a été victime, Françoise identifie des conséquences positives à son entrée en situation d'itinérance : « Le moment où je suis tombée dans la rue, ça m'a

comme, dans un sens j'étais comme libérée de l'emprise de ma mère. Puis que tsé, je découvrais la liberté ». Elle mentionne que cette expérience lui a permis de développer une confiance en soi et de prendre conscience de ses capacités.

Quand je suis tombée dans la rue, j'étais toute seule avec moi-même. Tsé c'est de la survie un peu. J'étais comme plus capable de m'extérioriser. Comme de reprendre confiance en moi. Tsé, de voir que j'étais capable de faire de quoi par moi-même. Que j'étais capable de survivre dans le fond toute seule. Que j'étais capable de me faire des amis puis de me faire aider par des gens sans être genre un boulet pour tout le monde. J'étais capable d'aider les autres aussi. Ça été comme un côté positif de mon négatif.

Sortie de la rue : À 17 ans, Françoise sort de la rue en allant habiter chez son père. Elle apprend par la suite qu'elle est enceinte, ce qui la motive à « réorganiser » sa vie. Elle réalise alors des démarches pour intégrer un logement subventionné pour les mères monoparentales (coopérative), auprès d'Emploi Québec et l'aide sociale : « Dans le fond, mon cours, j'étais payée par Emploi Québec. Faque, c'était l'aide sociale puis Emploi Québec qui me payait pour réussir à le faire. [...] J'étais encore payé par l'aide sociale parce que je n'avais pas de travail ». Celle-ci termine ses études et son DEP en mécanique. Elle travaille par la suite dans son domaine. À 25 ans, elle habite avec son conjoint qui est le père de sa deuxième fille. Elle aspire à acheter une maison avec celui-ci pour assurer une stabilité à sa première fille : « [...] je n'ai pas offert de stabilité à ma fille. Tsé, la maison, c'est comme la stabilité que je veux lui offrir [...] Parce qu'on a déménagé plusieurs fois. Elle a changé de garderie plein de fois. Avec une maison, on serait obligé de rester là ».

5.1.3 Résumé phénoménologique : Claire

Instabilité résidentielle : De sa naissance à 14 ans, Claire habite avec ses parents biologiques, où elle est victime de négligence physique. Ses grands-parents maternels se présentaient souvent à leur domicile pour nettoyer les lieux. À partir de 4 ans, elle explique que c'est elle qui faisait des tâches dans la maison telles que la vaisselle, le lavage et le ménage.

Ça l'air que j'ai répondu que je ne portais pas de bobette parce que j'en avais plus de propre puis je n'avais pas eu le temps faire mon lavage. J'avais genre 4 ans. [...] À 6 ans que je faisais mon lavage moi-même. [...]. Fallait que je fasse le ménage de toute parce que c'était tout l'temps en bordel. Y'a même des fois que j'me rappelle avoir fait le ménage de la chambre à mes parents par moi-même parce que j'trouvais ça dégueulasse.

Claire dit également avoir été victime des abus sexuels de son père de l'âge de 6 à 14 ans. Elle identifie cette période comme le moment le plus négatif de sa vie compte tenu des conséquences négatives de ces agressions : « J'étais en dépression. J'avais des idées suicidaires régulièrement ». Elle nomme avoir eu peu de soutien de ses parents qui la considèrent « problématique ». Claire vit du rejet à l'école primaire et secondaire ayant de la difficulté à entrer en relation avec autrui, mais en souffre peu : « Je ne l'ai jamais mal pris parce que j'ai vraiment toujours été très solitaire puis très bien genre par moi-même sans avoir besoin d'amis ». À 14 ans, Claire explique que « toute [s]a vie a changé » lorsqu'elle prend conscience qu'elle est victime d'agressions sexuelles de son père. Elle écrit une lettre à sa grand-mère où elle mentionne : « Tout ce qui se passait avec mon père. J'ai même écrit des exemples de ce qu'il m'a déjà fait. J'ai écrit comment ma mère me traitait. Comment fallait que je fasse tout le ménage. Comment que moi je me sentais dans tout ça ». La grand-mère fait un signalement à la DPJ et prend Claire chez elle. Elle est ensuite relocalisée dans une Auberge du cœur et fréquente une école secondaire.

De 14 à 18 ans, Claire est confiée par la DPJ à une famille d'accueil. Elle décrit ce chapitre comme le moment le plus positif de sa vie, car elle est « délivrée » de la « mauvaise ambiance de chez [s]es parents puis de tout ça ». Elle dit : « dans cette période de temps-là, je me sentais vraiment comme moi-même. Je n'avais plus de pression, de soucis puis de tout ça. Puis bien, ce que je vivais chez mes parents était inconfortable pour moi, ç'a commencé à comme se dissiper puis tout ». À 17 ans, Claire débute le Cégep en science naturelle. Elle explique qu'elle manque de plus en plus de cours, car elle souhaite être avec son conjoint : « Ça allait super bien au début. Mais, plus que ça allait dans la session d'automne, plus que je lâchais parce que j'voulais tout le temps être avec mon chum ». Claire lâche l'école vers 17 ans, intègre un emploi et vit une semaine sur deux avec son conjoint, l'autre avec sa famille d'accueil. Or le jour de son dix-huitième anniversaire, son conjoint met fin à la relation. Claire se trouve à être seule à payer son appartement. Celle-ci cumule des loyers non payés et rencontre des difficultés financières : « J'avais 2-3 mois de pas payé. Puis, c'était n'importe quoi. J'avais plus internet. J'me suis vraiment beaucoup endetté ».

De 18 à 19 ans, Claire vit une instabilité résidentielle. Elle déménagera plus de six fois et en raison des difficultés qu'elle éprouve à payer son loyer, elle vient à loger provisoirement et de manière non sécuritaire chez des hommes qu'elle rencontrait via des applications de rencontre. Claire confie avoir usé de cette stratégie chaque fois qu'on l'évinçait de son appartement. Finalement, vers ses 19

ans, Claire va en maison d'hébergement réalisant qu'elle a besoin d'aide : « J'ai comme accepté le fait que j'avais besoin d'aide. J'en ai directement demandé parce que fallait bien que j'aie un toit ».

Stratégies adaptatives de survie et conséquences : De 18 à 19 ans, Claire vit une instabilité résidentielle. Pour survivre, elle dort provisoirement et de manière non sécuritaire chez des conjoints qu'elle rencontre avec des applications comme *Tinder*. Conséquemment, elle explique, entre autres, être victime de violence physique et de se sentir obligé d'avoir des relations sexuelles.

Je n'aimais vraiment pas ça. Mais genre, j'avais un endroit où dormir où que j'étais bien. Faque, puis là, évidemment, vu que c'était une pièce et demie, il y a juste un lit. Faque, on n'était pas en fréquentation rien, mais tsé, on a couché ensemble [...] Il a essayé en fait de m'étrangler parce que, je ne sais pas pourquoi, mais c'est un fou. Après ça, j'ai aussi eu des marques je pense une semaine et demie après ça là. Puis finalement, j'ai pu pigner mes affaires. Puis comme, une ou deux journées après, j'ai pu retourner chercher tout le reste.

Alors qu'elle loge temporairement chez une ex-fréquentation pour finalement rejoindre une maison d'hébergement. Claire réalise les démarches nécessaires pour intégrer un dispositif d'assistance pour s'assurer un toit : « Je ne savais pas quoi faire puis je ne savais pas où aller. Puis, j'capotais bien raide. Finalement, j'ai trouvé une maison d'hébergement ».

Sortie de la rue : Claire stabilise sa situation résidentielle lorsqu'elle intègre la maison d'hébergement mixte et rencontre son conjoint actuel avec qui elle est en appartement. Elle identifie son intégration à la ressource et la rencontre de celui-ci comme un point tournant dans sa vie, car :

La rencontre avec [son conjoint actuel], ça joué beaucoup. Je l'ai aidé beaucoup. Il est reconnaissant pour ça, ce qui m'aide pour ma confiance. Ça l'a vraiment beaucoup changé ma vie puis ma façon de voir les choses parce que tu ne peux pas rien faire puis tu ne peux pas genre pas parler puis pas penser avec lui [...]. Ma personnalité, je suis devenue un peu plus ouverte. Puis socialement, je suis juste moins stressée. J'ai espoir dans mon futur depuis que je l'ai rencontré là [...] Ça commence à se placer. Mais, j'dirais que vraiment, [la maison d'hébergement], ça été un très bon événement qui genre, je vais tout le temps m'en rappeler parce que sinon, jamais que j'aurais rencontré mon chum. Puis, si je n'avais pas rencontré mon chum, en tout cas, je serais encore comme en manque d'argent puis tout d'après moi.

Claire s'est trouvée un emploi bien rémunéré qu'elle aime : « Ça commence à se placer. J'ai une très bonne job. Je travaille, genre à 15 \$ de l'heure. J'suis vraiment bien. Je n'ai jamais aimé une

job autant qu'ça en plus ». Celui-ci lui permet de payer son loyer et de subvenir à ses besoins. Elle reçoit aussi le soutien de l'aide sociale. Claire aspire à avoir une famille dans quatre ans avec son conjoint lorsque sa situation financière et résidentielle sera stable. Elle est en attente d'un suivi psychologique pour apprendre à composer avec les séquelles de ses abus sexuels. De plus, Claire aspire à retourner éventuellement à l'école, car elle souhaite devenir professeure de mathématique ou réaliser des études universitaires en physique, un sujet qui la passionne.

5.1.4 Résumé phénoménologique : *Andréa*

Instabilité résidentielle : De sa naissance à l'âge de 1 an, Andréa habite avec ses parents et ses deux frères d'âge secondaire. Puis ses parents se séparent et reste avec sa mère. Andréa maintient des contacts avec son père jusqu'à l'âge de 9 ans, mais il est violent envers elle : « Souvent, il passait sa nuit avec des amis ou à faire quelque chose. Faque là, il dormait dans le jour. [...] il ne venait pas me chercher [à l'école]. Il était vraiment violent. Mais, même à ça, genre, je l'aimais pareil. Mais, je sentais que papa était ... pas normal là, mais tsé... Dans ma tête de petite fille là, ouais, ce n'est pas normal ». Elle décrit sa famille comme étant « dysfonctionnelle ». Andréa explique avoir été victime d'un abus sexuel à 6 ans par l'ami de son frère, alors qu'elle habitait chez sa mère : « Vers 6 ans, il y a eu un évènement que j'ai refoulé là. Bien, je m'en suis rappelée plus tard. J'ai été agressé par un ami de mes frères là ». Au même moment, Andréa est victime de l'intimidation de ses pairs : « Il fallait que je mange à terre ou menacé par un couteau. Bien des choses comme ça là. Ça, c'est venu jouer. À un moment donné, à 8 ans, même à l'école, je fakais beaucoup d'être malade. Je faisais vraiment semblant parce que j'étais plus capable ».

À 8 ans, Andréa déménage avec sa mère pour fuir ses intimidateurs. De 13 à 17 ans, elle fréquente son école secondaire où elle se fait toujours intimider. Elle en vient à se renfermer de plus en plus sur elle-même et s'isole chez sa mère pour se protéger d'autrui : « Moi je ne voulais pas avoir d'amis si c'était pour me faire mal. Faque, je passais genre mes temps chez nous ». À 15 ans, elle explique vivre une détresse psychologique alors qu'elle prend conscience de l'abus sexuel dont elle a été victime à 6 ans. Andréa mentionne qu'elle ne mange plus, qu'elle n'a pas d'amis et que ses résultats scolaires diminuent. À 16 ans, elle fait une première tentative de suicide qui l'amène à être hospitalisée pendant 10 jours. Andréa apprend qu'elle est en dépression. À 17 ans, elle est hospitalisée de nouveau pour un épisode de psychose.

Quelque temps plus tard dans l'année de ses 17 ans, Andréa se fait abuser sexuellement par son premier amour et dit que cela l'a « détruite ». Elle fait une seconde tentative de suicide qui l'amène à être hospitalisée de nouveau pendant 10 jours. On soupçonne alors un trouble de la personnalité limite chez Andréa. Pour composer avec ses difficultés de santé mentale à sa sortie de l'hôpital, elle débute un suivi psychiatrique. Elle ne se sent, toutefois, toujours pas bien : « ça m'arrivait d'aller à l'école puis d'avoir bu un peu avant. Tsé, quand tu bois le matin, c'est pas bon signe ». Elle explique qu'elle « voulait tout le temps mourir ». Andréa intègre l'école pour les adultes pendant l'année de ses 18 ans, pour finalement décrocher et rejoindre le marché du travail. À 19 ans, elle loue une maison de chambre. Elle présente des idées suicidaires et des comportements parasuicidaires. Des ambulanciers doivent intervenir : « Puis, dans la maison d chambre que j'étais, il s'est passé de quoi que je me suis faite à moi. En fait, j'avais parlé des idées noires à un ami [...] elle a décidé d'appeler les policiers ». Elle est hospitalisée en raison de sa détresse psychologique.

Son propriétaire saisit cette occasion pour la « mettre dehors » de la maison de chambre ne voulant pas exposer les locataires à des ambulanciers et policiers. Sa mère refuse également de l'accueillir chez elle. Elle identifie ce rejet comme le moment le plus négatif de sa vie : « elle ne voulait pas me reprendre genre. Vraiment pas. Qu'elle insistait pour ne pas me reprendre. Je me suis sentie toute seule là. Toute seule, toute seule. Coup donc, ma propre mère ne veut même pas me reprendre. Je n'arrivais pas à comprendre pourquoi tout ça m'arrivait ». Andréa explique qu'elle est alors allée habiter chez un ex-conjoint, mais après que quelque temps, elle sera encore hospitalisée en raison de ses comportements parasuicidaires. À sa sortie de l'hôpital, elle déménagera dans un appartement où elle subira un autre abus sexuel : « il y a un monsieur du bloc qui m'a agressé sexuellement. En fait, violée. [...] Je ne me sentais pas en sécurité dans mon propre bloc ». Elle est logée de manière non sécuritaire.

À 20 ans, Andréa intègre une maison d'hébergement pour femmes victimes d'abus sexuels, sa mère ne voulant toujours pas l'accueillir à son domicile. Elle se mutile et doit une fois de plus être hospitalisée. À sa sortie de l'hôpital, les intervenantes de la ressource l'informent qu'elle ne peut plus intégrer la maison d'hébergement. Andréa explique avoir vécu de la peur, car elle craignait se retrouver sans-abri. Elle est finalement hébergée chez un ami.

C'est intense mon affaire. Eille, j'étais dans rue là. 20 ans là. J'avais vraiment peur. Je regarde ça avec le psychiatre. Toutes les places d'hébergements sont... Pas de place nulle part. Panique encore plus. En plus, j'étais sûre, convaincue que je n'avais pas une

cenne. Faque là, j'étais là, qu'est-ce que je vais faire. Finalement, j'appelle un ami chez qui j'avais été. Mais tsé, je me sentais mal un peu de comment que ça c'était terminé. Il a accepté.

Andréa est logée provisoirement chez son ami. À 21 ans, elle ment à une amie en lui disant qu'elle a un cancer pour qu'elle l'héberge chez elle. Ce mensonge est un point tournant dans sa vie, car elle réalise l'étendue de sa désorganisation.

J'étais là, eille, t'as inventé un cancer, faut que tu règles ça. C'est comme, bien ce n'est pas normal là. Tsé, il y a quelque chose qui ne va pas en dedans d'moi. Il y a une souffrance à quelque part quand t'inventes que t'as un cancer. Pourquoi genre que j'inventais ça ? Un tournant dans ma vie qui m'a fait réaliser qui a... Faut que je prenne soin de moi. Faut que je fasse attention.

Quelque temps plus tard, Andréa intègre une ressource d'hébergement. Elle s'y trouve encore aujourd'hui. Elle est donc logée provisoirement par des institutions gouvernementales.

Stratégies adaptatives de survie et conséquences : À 20 ans, Andréa intègre une maison d'hébergement pour femmes victimes d'abus sexuels étant logée de manière non sécuritaire dans son ancien appartement. Elle bénéficie d'un dispositif d'assistance en faisant les démarches par elle-même. Lorsqu'elle apprend qu'elle ne peut pas réintégrer la maison d'hébergement à la suite de son hospitalisation, elle mobilise son entourage pour se trouver une place ou dormir. À 21 ans, elle sollicite encore son entourage pour améliorer sa qualité de vie. Elle invente un cancer pour être hébergée chez une amie. Quelque temps plus tard, elle intègre une ressource d'hébergement où elle a un appartement et un accès à des intervenants. Elle bénéficie d'un dispositif d'assistance avec l'aide de son amie et sa famille.

Sortie de la rue : À 21 ans, avec l'aide du conseiller d'orientation de sa ressource d'hébergement, Andréa dit avoir pu définir ses intérêts professionnels et entrevoir la trajectoire académique qui lui permettra de réaliser ses aspirations. Elle a terminé son secondaire et prévoit s'inscrire au Cégep en éducation à l'enfance. Elle aimerait avoir un emploi en relation d'aide, d'écrire un livre, d'être sur l'aide sociale et de maintenir le travail qu'elle fait sur elle-même.

5.2 Trajectoire individuelle des FSI judiciairisées

Maintenant que l'on connaît bien les trajectoires des femmes itinérantes non judiciairisées, la section suivante illustrera celles des FSI qui ont été judiciairisées, soit les trajectoires d'Audrey, de Maude, de Rachel et de Laurence.

5.2.1 Résumé phénoménologique : Audrey

Instabilité résidentielle : Audrey naît prématurément et passe les six premiers mois de sa vie dans un incubateur à l'hôpital. La DPJ doit rapidement être mobilisée car ses parents dit-elle l'ont : « abandonné dans un banc d'neige à 6 mois. Quand je sortais de l'incubateur, ils m'ont cri**er dans l'banc d'neige. Ils aimaient mieux me mettre dans l'banc d'neige pour faire la poudre avec leurs clients ». Le bébé est donc confié à la grand-mère paternelle jusqu'à l'âge de cinq ans. Audrey y subit des attouchements sexuels de la part de son oncle paternel et est également victime de maltraitance (séquestration et malnutrition). Son récit fait état de nombreuses victimisations qui se sont échelonnées de sa première année de vie à sa cinquième année de vie, moment où elle décide d'en parler à sa tante. Elle sera ensuite confiée à de nombreuses familles d'accueil de 6 à 11 ans, mais n'y est pas mieux traitée : « de 1 an à 11 ans, j'ai été mal traitée, abusée, mal nourrie. On mangeait une fois par semaine en plus ».

Une quête identitaire l'habite et l'amène à exprimer des comportements turbulents qui ont des conséquences sur les relations qu'elle entretient avec sa tante et les familles d'accueil : « J'étais trop turbulente. Je ne savais pas qui j'étais. J'me suis tout l'temps cherché puis j'me suis jamais trouvé ». Sa souffrance et ses comportements inappropriés laisse Audrey dans l'impossibilité de s'ancrer dans un milieu familial de façon pérenne, sécuritaire et favorable à son développement : « J'ai toujours gardé ça pour moi à part aujourd'hui après 20 ans d'silence, a moment donné faut bien que ça s'parle [...] Ça l'a eu comme impact que j'suis devenue agressive impulsive, le trouble de la personnalité extrême. Je ne sais pas qui j'suis, j'sais même pas c'est quoi prendre soin d'moi ». Audrey qualifie ce chapitre de sa vie comme un « traumatismes d'enfance ».

Audrey rencontre une période d'instabilité résidentielle lorsqu'elle est confiée aux meilleurs amis de ses grands-parents paternels de l'âge de 11 à 18 ans. Ils seront d'ailleurs, ses tuteurs légaux jusqu'à sa majorité. Audrey considère avoir eu une belle relation avec eux : « J'étais bien de 11 à 17 ans. J'mangeais, j'allais à l'école, j'avais du linge. J'étais bien puis j'avais un toit sur la tête ». C'est néanmoins à ce moment qu'elle commence « à devenir rebelle » : « ils faisaient toute pour pas que

j'aille de problèmes. Puis j'faisais toute pour avoir des problèmes». Elle explique avoir une « mauvaise passe » à 12 ans alors qu'elle commence à consommer diverses substances (« crack, de la 'peanut', de l'héroïne, du crystal meth et de la cocaïne »). C'est à 14 ans qu'elle commettra ses premiers délits :

J'ai quitté l'nid familial puis j'suis allée chez mes amis faire des tripes de dope. Des tripes de cul. Des tripes de soulage. Portée disparue d'la map parce que j'me suis cachée. Un point tournant parce que c'est là que j'ai compris que même si tu fais tout ce que tu veux, y'a toujours quelqu'un qui va te ramener à la loi. Puis à la justice c'est sûr.

Lorsqu'elle fugue de 14 à 17 ans, Audrey loge chez des amis de manières provisoires et non sécuritaires. À certains moments du récit, elle mentionne avoir acheté une maison à 15 ans alors qu'elle était en fugue et que sa copine l'a mis en feu alors qu'elle avait 16 ans. Toutefois, elle dit aussi avoir vécu à plusieurs reprises chez des amis de 14 à 17 ans. Il est donc impossible de savoir avec certitude où a résidé Audrey durant ces années, ni même où elle vit de l'âge de 19 ans au moment de l'entretien alors qu'elle est maintenant âgée de 21 ans. Elle dit toutefois aspirer « avoir la sainte paix » et s'en « aller dans un coin tranquille ».

Stratégies adaptatives de survie, judiciarisation et conséquences : Audrey explique être en quête identitaire depuis les « 20 dernières années ». Elle semble s'être tournée vers la consommation, la fabrication et la vente de drogues pour 'survivre' : « À 12 ans j'consommait. À 14 ans, j'fabriquais ». Elle dit s'être achetée une maison d'une valeur de 250 000 \$ en liquidité à l'âge de 15 ans, ce qui lui a permis d'habiter seule quelque temps après avoir donné naissance à son premier enfant. Audrey explique qu'elle avait déjà tenté (avec d'autres victimes) de faire inculper l'oncle agresseur, mais puisqu'elle n'avait pas assez de preuve, il avait été libéré et qu'il continuait à faire d'autres victimes : « On s'est réunies l'été passé au tribunal, puis on n'a pas eu assez d'preuve pour le faire inculper pendant que ça fait ça 17-19 ans qui fait juste ça des abus. Même encore aujourd'hui, y'en fait encore ». C'est en raison de ce sentiment d'injustice qui l'habite qu'elle dit s'être sentie obligée de se faire justice elle-même.

Désistement du crime : Vers l'âge de 15 ans, Audrey donne naissance à son premier enfant. Elle explique que cet événement l'amène à donner un nouveau sens à sa vie.

Ça m'a évité peut-être bien des descentes en enfer et peut-être même la prison à perpète'? Avant que j'tombe enceinte, j'avais un but précis : aller tuer mon oncle, celui qui m'a violée. Faque, j'avais le goût d'entrer dans la maison puis d'aller le tuer l'maudit, mais l'ai jamais fait... Ce sont mes enfants qui me font garder le sourire, garder l'positif. Tsé, si je n'avais pas eux, j'pense je serais rendue à Pinel avec les camisoles de force.

Malheureusement, cette enfant décède deux ans plus tard et depuis, Audrey dit souffrir de dépression.

Pour cesser sa délinquance, Audrey prolonge sa thérapie fermée dans une maison de transition en réadaptation sociale pour travailler ses difficultés de toxicomanie jusqu'à l'âge de 19 ans (deux ans au lieu de trois mois) avec l'aide financière de sa famille adoptive : « Le premier 3 mois, c'était ça... Parce que moi j'me sentais pas à jeun. J'me sentais pas prête à sortir parce que j'allais recommencer dans la gamique que j'étais ». Elle explique que sa thérapie lui a permis d'être sobre et d'apprendre à composer avec ses souffrances issues de ses traumas antérieurs qui ont atteint sa santé psychologique. Conséquemment, elle a développé des comportements antisociaux (agressivité, impulsivité, violence verbale, violence physique). À ce jour, elle observe qu'elle a évolué, car ces comportements ont diminué : « J'ai été agressée. J'en ai pété des murs. J'me suis ramassée en cellule de révision deux semaines de temps parce qu'aussitôt que t'es agressif, faut que (inaudible, 23 :14). Moi j'suis une fille extrêmement chialeuse aggressive compulsive. Mais aujourd'hui, j'commence à l'contrôler pas mal ». De plus, elle dit s'être « trouvée un peu » en faisant sa thérapie : « ça m'a aidé à m'recentrer un peu sur moi puis essayer d'me comprendre pour ou contre que faut que j'fasse de quoi. J'reste tranquille... ». Audrey est en attente d'une évaluation psychologique pour pouvoir recommencer à être préposée aux bénéficiaires. Pour l'instant, elle ne peut exercer son métier étant donné qu'elle est considérée comme un risque pour ses patients, ayant commis des tentatives de suicide dans le passé.

Au moment de l'entretien, Audrey est en attente de procès puisqu'elle a agressé physiquement, l'oncle qui lui avait fait des attouchements sexuels dans son enfance, car elle craint qu'il fasse de nouvelles victimes :

J'me suis faite un peu justice moi-même, j'ai dit : ''si tu t'en prends à quelqu'un qui est trop faible, pourquoi pas t'en prendre à quelqu'un qui est plus fort ?'' Faque, dans l'fond, j'ai moi-même, ma cousine, mon cousin puis mon frère on lui a donné une volée. Sinon, qui qui l'aurait faite ? Elle aurait pu mourir (la présumée victime) si moi j'serais pas arrivé.

Sortie de la rue : Audrey a 21 ans au moment de l'entretien et elle ne mentionne pas où elle vit depuis qu'elle a quitté la ressource de réadaptation sociale à 19 ans.

5.2.2 Résumé phénoménologique : Maude

Instabilité résidentielle : De 11 ans à 17 ans, Maude est placée en centre d'accueil. Elle exprime un sentiment de rejet de ses parents et de l'incompréhension, car elle est la seule enfant de sa famille qui fut envoyée dans ces établissements : « [sa mère] à m'a pitchée dans un centre d'accueil pis genre bye. Comme si j'étais un p'tit déchet là. Genre occupe-toi d'toi, pis on veut plus d'toi à maison. Faque c'est pas mal ça qui, ça été dur là ». Maude s'oppose à ce placement en réalisant des fugues, ce qui l'amène à être logée de façon non sécuritaire ou être sans-abri. Celle-ci rencontre une autre période d'instabilité résidentielle lorsqu'elle quitte le centre d'accueil à 17 ans.

C'était vraiment dur à gérer pis le fait qui avait toujours eu des gens qui avaient été là pour m'encadrer et essayer de me gérer. Puis à partir de cette journée-là, je me gérais moi-même. Je ne savais même plus vers qui me tourner, parce que comme je te l'ai dit, j'avais un trouble d'opposition. Faque j'avais l'impression quand j'allais essayer d'aller me faire aider, bien ces personnes-là, elles allaient encore essayer de décider pour moi. Faque j'ai eu de la misère avec ça.

Maude s'engage dans une relation de violence conjugale où ses droits et libertés sont bafoués de 17 à 19 ans. Elle est donc logée de façon non sécuritaire. Celle-ci quitte son conjoint violent vers ses 19 ans, elle rechute dans la consommation de drogues et d'alcool, ce qui a exacerbé sa délinquance (violence envers autrui) et son instabilité résidentielle. Elle réside de nouveau dans des endroits non sécuritaires et provisoires : « j'étais dans rue. J'allais me coucher dans les buissons [...]. Je me suis levée un matin pis je regardais : c'était un petit 2 ½, on est plein de gangs, un par-dessus les autres, puis je suis couchée sur des petits matelas tous pétés, bouffés par des chiens pis même pas propres là ».

Stratégies adaptatives de survie, judiciarisation et conséquences : Maude adopte des comportements d'opposition et antisociaux pendant son adolescence au Centre d'accueil. Lorsqu'elle est en fugue, elle est confrontée à la survie dans la rue et ses risques : « J'ai rencontré du pas bon monde. J'ai vendu de la drogue pour m'en sortir. Je n'avais pas de place où aller pis pas de place où rester dans le fond. Faque ça me prenait de l'argent pour vivre. Faque j'ai vendu d'la drogue, j'ai volé. Je te dirais même que j'ai crossé du monde. Je ne suis vraiment pas fière de moi [...] ça été vraiment une partie rough de ma vie ». L'urgence de survivre dans la précarité dans laquelle elle

s'inscrivait l'amenait à vivre beaucoup de détresse : « Tu as l'impression que tu ne vas nulle part là, genre comme si tu tombais tout l'temps dans le vide pis que genre tu ne touchais jamais le fond ». Elle explique que ces expériences l'amènent à s'oublier et à ne plus s'estimer. Maude décrit ce chapitre de sa vie (9 à 17 ans) comme « un gouffre sans fond ».

Maude quitte le centre d'accueil à 17 ans. Elle relate cet événement ainsi : « Quand le jugement [de ma libération] a été donné, je me suis sentie libre. Vraiment. Plus personne ne pourra me dire quoi faire. Je vais vivre comme que je l'entends et non comme les autres ont envie que je le fasse. Le pouvoir de la liberté, ça m'a vraiment marquée ». Elle explique que son désir d'exprimer sa liberté a pris la forme d'une indifférence envers la justice (contraventions, vente de drogue, violence verbale et physique envers sa mère et vandalisme), sa santé (augmentation de sa consommation de drogue et d'alcool) et autrui (difficultés relationnelles avec sa famille et pertes d'amitiés) : « Je me foutais de tout. Genre aller ch**. F**ck the world. C'est mon opinion à moi qui compte, pis pas la vôtre. Et je me fous de vous autres ». Les difficultés relationnelles avec sa famille ont eu des effets négatifs sur sa santé mentale : « Moi, ça m'a sapé un peu le mental [...] Des fois, je pense à tout ça et j'ai de la misère avec ma tête, genre je trouvais le silence lourd, genre passer une semaine toute seule, par exemple, ça se met à tout défiler dans ma tête et je ne vais pas bien ».

Désistement du crime : Vers l'âge de 19 ans, Maude explique avoir eu une prise de conscience un matin alors qu'elle s'est réveillée dans un appartement où elle squattait. Celle-ci l'a amené à changer son mode de vie : « je me suis dit cr**ss, tu es intelligente, tu serais capable de te trouver un travail, de te lever ou de juste aller chercher l'aide nécessaire mettons comme le BS pour être capable de me trouver un appartement puis toute. Faque j'ai décidé de changer [...]. J'ai eu une écœurantité aiguë de ce mode de vie là, de pas être bien avec moi-même pis avec les autres autour de moi. Je pense que j'ai voulu me sentir mieux ». Pour y arriver, Maude explique qu'elle a déménagé de quartier et a changé ses fréquentations (ex. pairs antisociaux et consommateurs), ce qui lui a permis de graduellement changer ses habitudes (ex. faire le party, consommer abusivement de la drogue et de l'alcool) et son mode de vie (ex. instabilité résidentielle liée à sa consommation et économie de rue). Elle avouera que ces changements ont été très difficiles.

Quand tu changes de mode de vie, c'est compliqué, tu pars avec une certaine mentalité pis c'est comme si y fallait un peu que tu t'en donnes une autre mentalité et c'est compliqué, c'est stressant pis c'est très épuisant [...]. Encore aujourd'hui, j'ai de la misère. C'est comme, vivre en société, j'ai d'la misère avec le monde, à avoir un job

normal, me lever comme quelqu'un de normal à tous les matins et avoir une routine. Je trouve ça compliqué, parce que j'ai tout le temps été habituée d'être malmenée à gauche et à droite [...]. Avoir une vie normale c'est quand même compliqué, surtout quand tu ne sais pas ce que s'est et qu'il y a eu personne qui te l'as montré, faut comme que tu l'apprennes seule.

Au moment de l'entrevue, Maude a un emploi. Elle est sobre. Elle est dans une relation amoureuse saine et est en voie de réconciliation avec les membres de sa famille. Sa motivation à fonder sa propre famille et d'offrir un avenir meilleur à ses futurs enfants l'aide à garder sa saine hygiène de vie. Maude décrit ce chapitre de sa vie (19 ans à 25 ans) comme un « cheminement positif » où elle a évolué et rejoint graduellement avec fierté et persévérance son soi idéal : « aujourd'hui quand je me retrouve toute seule, je suis bien avec moi. Je suis fière du cheminement que j'ai fait, de tout ce que j'ai fait pour m'aider et j'essaye de trouver encore des solutions pour améliorer ça encore ». Pour Maude, l'arrêt de sa consommation de drogue et d'alcool à 25 ans est central dans son cheminement de désistement du crime et son accès à un logement stable, elle identifie cette réalisation comme un point tournant.

Sortie de la rue : Vers l'âge de 19 ans, Maude explique vouloir changer de mode de vie pour se sentir bien avec elle-même, avec autrui et réaliser ses aspirations futures de fonder une famille : « Je n'étais vraiment pas en santé. J'étais tout le temps malade, je me levais le matin, je vomissais. Je n'étais plus capable de vivre comme ça. Je me suis rendue compte que j'avais cr*ssement pas une bonne vision de moi-même, je me suis demandée qu'est-ce que je pouvais faire pour que ça change. Faque ça tout changé ». Ces éléments l'ont motivé à rejoindre un mode de vie prosociale et à sortir de la rue.

5.2.3 Résumé phénoménologique : Rachel

Instabilité résidentielle : De sa naissance jusqu'à ses deux ans, Rachel est confiée à son père. Elle vivra ensuite chez sa marraine de deux à quatre ans. Elle a des contacts irréguliers supervisés par la DPJ avec sa mère. De 4 à 16 ans, Rachel fait des va-et-vient entre le logement de son père et celui de familles d'accueil. Elle nomme que « ça commençait à être difficile de changer tout le temps de milieu ». À 16 ans, Rachel entre au CJ, et ce jusqu'à ses 18 ans. Au CJ, elle fugue fréquemment, ce qui l'amène à être logée de manière non sécuritaire, provisoire et à être sans-abri : « [...] J'ai dormi dans la rue quelquefois en fugue. Pis je braillais à toutes les nuits quand j'étais toute seule. J'avais peur de me faire violer pis qu'il m'arrive de quoi. Je fuguais, chez un gars qui vendait aussi beaucoup ».

À 18 ans, Rachel quitte le CJ et loge dans un studio. Elle explique qu'elle aurait souhaité avoir eu un plus grand accompagnement lors de cette transition : « Moi, j'étais habituée au cadre-là [CJ], pis sortir du cadre pis être laissée à moi-même de même, ça m'a vraiment fait peur pis ça m'a fait de la peine. Je me rappelle à mes dix-huit ans, quand que j'étais... les premières journées, j'étais dans mon appartement, j'étais assise pis je braillais [...] J'ai été dans la déchéance totale ». Elle rapporte que le manque d'accompagnement est conséquent à l'augmentation de sa délinquance (consommation, vente de drogues, comportements de violence envers autrui, sexualité à risque).

Stratégies adaptatives de survie, judiciarisation et conséquences : La délinquance est arrivée tôt dans le parcours de Rachel : « À onze ans j'ai eu mon premier contact dans le milieu criminel pis ce n'étais pas des gros criminels, c'était genre 'on fait du vol à l'étalage, on vend des 3.5 [grammes] de pot' pis tout ça. Ce n'était pas si pire ». Rachel débute aussi la consommation de drogue et constate un « changement dans ses attitudes » qui se manifeste notamment par « une opposition à l'autorité ». Elle dit ne plus être la « petite fille modèle [...] sensible » à ce moment de sa vie. Sa délinquance s'est exacerbée par la suite alors qu'elle était au secondaire : « cette partie-là de ma vie, ça a été comme ça, en accentuant. Ç'a été l'opposition à l'autorité, tout pour foutre la marde. Ça a été vraiment en graduant ». À l'âge de 13 ans, Rachel a son premier casier judiciaire, car elle agresse physiquement un élève de l'école. À 14 ans, elle est victime d'abus sexuel dans le cadre d'une 'relation amoureuse' avec un homme de 22 ans consommateur de cocaïne. Lorsqu'il met fin à la relation, et comme elle le relate, elle s'affilie à des « criminels endurcis qui vendaient des kilos de poudre ».

Lorsque Rachel fugue le CJ, elle envisage la prostitution, car elle n'avait pas d'argent pour se payer à manger. De plus, craignant les « prédateurs » qu'elle identifie comme des hommes qui la sollicitent dans la rue, elle s'habille de manière négligée d'allure masculine et adopte une attitude agressive envers eux : « Ça montre la dangerosité que je pouvais avoir. Il y avait plein de gens, je les appelle les prédateurs, mais il y avait plein de vieux messieurs qui commençaient à me connaître, pis ils tournaient autour de moi pis même des gars de trente ans. Ils sont à côté de toi. Pis ils n'arrêtent pas d'approcher, faque moi je suis devenue agressive [...]. Moi je m'habillais en gars ». Rachel se met aussi à vendre de la drogue pendant ses fugues. Elle explique que l'économie de rue contribuait à ce qu'elle adopte des comportements antisociaux pour se protéger : « Si un gars me regardait dans la rue, je lui crissais une claque sur la gueule parce que je sais pas, je n'acceptais pas de me faire

regarder pis des gars du milieu, du milieu de la rue. J'avais comme l'impression qu'il fallait que je me prouve plus que les autres vu que j'étais une fille dans ce milieu-là pis qu'il fallait comme que je montre que j'étais violente pour faire peur aux autres ». Mais du même coup, Rachel explique qu'elle était quand malgré tout vulnérable face aux « prédateurs » dans la rue étant donné qu'elle consommait des drogues lors de ses fugues : « je me mettais en danger dans mes fugues parce que je consommais du GHB, alcool, drogue, j'ai même fumé de la free base à dix-sept ans ».

Rachel explique que sa délinquance augmente dès son entrée au CJ : « J'ai rentrée là pour de bon pis bien là c'est là que ma délinquance s'est vraiment accentuée, je te dirais [...] Je vendais de la drogue, je me battais vraiment beaucoup, je me faisais pognier par la police [en fugue], je crachais sur les policiers. J'avais des voies de fait sur l'agent de la paix. J'avais vraiment un gros problème avec la police, ça c'était sûr, parce que, un moment donné [...] j'ai été agressée [...] par une police physiquement ». Rachel a été judiciairisée pour de ces délits. Elle explique aussi que sa toxicomanie alimentait à ses comportements agressifs envers autrui « [...] anyway je prenais tout pour être aggressive. J'étais rendue que je prenais dix peanuts par jour, faque je n'étais pas belle à voir non plus ». À 18 ans, sa délinquance connaît une autre progression lorsqu'elle quitte le CJ : « Je vendais de la drogue dans des blocs de revendeurs de drogues. Je me battais tous les jours [...] J'ai eu des relations non protégées avec des gars pis des filles aussi. J'ai commencé à consommer beaucoup de free base [...] ». Rachel explique que « la police l'arrêtait tout le temps » pour des délits mineurs tels consommation et flânages dans les parcs publics, pour avoir insulté un policier et pour conduites de véhicule non conforme au code routier. Elle ne s'est jamais fait arrêter pour vente de drogues. À l'âge de 19 ans, elle est sentenciée pour l'ensemble des délits qu'elle a commis alors qu'elle était mineure. Elle ne précise pas lesquels. Rachel effectue des travaux communautaires encore à ce jour.

Désistement du crime : Rachel identifie la rencontre de son conjoint à ses 19 ans comme un point tournant. Elle explique que cette relation l'a aidé à sortir d'un « cycle de la consommation, de criminalité » dans lequel elle se trouvait depuis l'âge de 16 ans. Elle dit que son conjoint contribue au développement d'une estime de soi et une confiance chez elle qui lui ont permis d'envisager de se réaliser dans des rôles prosociaux comme celui d'étudiante : « le point tournant ça a été que je rencontre mon chum pis qu'on se sorte de là ensemble, que finalement je continue à consommer, mais que j'arrête [de consommer], que j'aïlle à l'école, qui m'accompagne dans tout ça, pendant tout ce temps-là ». Rachel explique que le suicide de son amie du CJ et ses multiples pairs « de la rue » décédés en raison de leur toxicomanie l'ont amené à cesser de consommer des drogues chimiques :

« j'ai arrêté de consommer du jour au lendemain parce que bien je ne sais pas, ça m'a sûrement fait réaliser qu'un moment donné soit que tu finis en prison quand tu consommes ou soit que tu vas à la morgue ». Elle explique avoir coupé les liens avec ses pairs consommateurs.

Pour elle, le désistement a été un processus graduel qui a accompagné son arrêt de consommation : « Le point tournant de ma vie ça a été ça pis ça a été le fait qu'aussi je veuille prendre des décisions pour moi en arrêtant de consommer ». Cette capacité a eu pour effet qu'elle se « retrouve » : « je suis comme redevenue la petite fille sensible d'avant », qu'elle fasse un retour aux études au Cégep en éducation spécialisée, un programme qui la passionne et qu'elle s'affilie avec des pairs prosociaux auxquels elle peut se référer et partager ses intérêts. Elle aspire à terminer sa formation et fonder une famille avec son conjoint.

Sortie de la rue : Lorsqu'elle quitte le CJ, les intervenantes aident Rachel à se trouver un appartement. Mais, elle rapporte qu'elle : « n'avait pas plus d'argent pour manger. Salaire minimum... Ce n'était pas facile quand même pis je consommais beaucoup, faque manger c'était secondaire pour moi ». Elle parvient donc à subsister par la vente de drogue. Vers ses 19 ans, elle déménage par la suite avec son conjoint actuel, une personne significative dans son processus de désistement du crime et dans la création de son chez soi : « on a pu se payer une couple de meubles neufs pis là, aujourd'hui, je regarde autour de moi et je suis comme “ wow, j'ai tout ça pis j'ai fait du cheminement ” ». Rachel aspire à acheter une maison après ses études avec son conjoint.

5.2.4 Résumé phénoménologique : Laurence

Instabilité résidentielle : De sa naissance à 6 ans, Laurence habite chez ses parents biologiques. Elle décrit sa famille comme étant « dysfonctionnelle », car son père vend de la drogue, blanchit de l'argent, présente des problèmes de jeux et sa mère est alcoolique : « on déménageait souvent de loyer. Mon père était souvent parti. Il partait et il revenait le soir ou le lendemain, parce qu'il allait faire ses activités criminelles. Ma mère était présente, mais pas beaucoup, parce qu'elle buvait ». Elle explique qu'elle était témoin des activités criminelles et de la consommation de ses parents. Ceux-ci faisaient des « party » au domicile alors qu'elle dormait dans le salon n'ayant pas de chambre. De plus, son père l'apportait avec lui lorsqu'il réalisait des activités criminelles. Laurence nomme ce chapitre de sa vie : « vie d'enfant troublée ».

De 6 à 11 ans, Laurence va habiter chez sa grand-mère maternelle compte tenu des difficultés financières de ses parents. Elle y est abusée sexuellement par son oncle maternel. Elle identifie les abus sexuels comme un point tournant dans sa vie: « J'étais un enfant qui n'avait pas peur qui était en sécurité. Aussitôt que j'ai eu mon abus, je n'étais plus en sécurité. J'avais la peur, l'insécurité, l'incompréhension. J'ai carrément changé ». Elle affirme s'être renfermée sur elle-même et d'avoir vécu de la honte. Laurence voit un lien entre ses comportements à l'enfance et son abus sexuel : « L'enfant qui se fait abuser, dans mon cas en tout cas. L'enfant, lui, il est plus violent et il ne comprend pas pourquoi. Les parents, l'entourage, les écoles se demandent pourquoi aussi qu'il a des comportements délinquants à cet âge-là ». Le titre qu'elle utilise pour désigner ce chapitre de sa vie est : « l'enfance blessée ».

De 11 à 16 ans, Laurence est prise en charge par la DPJ en raison des abus qu'elle subit et parce qu'elle ne fréquente plus le milieu scolaire. Elle dit avoir intégré environ cinq familles d'accueil différentes, car elle était « trop délinquante ». Laurence se trouve à être logée de manière non sécuritaire et provisoire chez des pairs déviants lorsqu'elle fugue de chez ses familles d'accueil : « À partir de 11 ans, j'ai fait beaucoup de familles d'accueil jusqu'à mes 16 ans, mais j'ai changé beaucoup de familles d'accueil, parce que j'avais beaucoup de problèmes de comportement, de violence, de drogue, d'alcool. [...]. J'étais avec les bums et je rentrais à n'importe quelle heure, je faisais des fugues ». Laurence nomme ce chapitre de sa vie : « adolescence non comprise ».

De 16 à 17 ans, elle retourne habiter chez ses parents biologiques en vue d'une intégration en appartement autonome. Elle vit des moments critiques peu après : « À partir de 17 ans, je me suis fait un copain plus vieux que moi. [...] J'ai tombé enceinte [...] Il m'a battu quand même pendant le un an qu'on a été ensemble ». À l'aube de ses 18 ans, sa mère décède d'une surdose de médicaments et Laurence s'en sent coupable : « J'avais une chambre chez ma mère et j'avais toute sorte de médicaments dans la chambre. Quand elle s'est suicidée, c'est avec ces médicaments-là qu'elle est morte. Je me suis fait abuser, ma mère a été détruite par ça. Ma mère s'est tuée à cause de moi ». S'enchaîne alors une série d'événements négatifs : « Quand ma mère est morte, j'ai perdu ma fille, je l'ai laissée à son père. J'étais trop rendue dans la drogue et vraiment j'avais tout perdu. J'ai signé les papiers pour qu'elle se fasse adopter [...] ». Entre 18 à 20 ans, Laurence ne précise pas où elle habite. De 20 à 28 ans, elle indique avoir été en couple avec un conjoint violent impliqué dans des activités criminelles. Elle mentionne qu'ils ont : « beaucoup déménagé ». Laurence n'élabore pas davantage

sur sa situation résidentielle. Elle semble être logée de manière non sécuritaire avec ce conjoint violent pendant huit ans.

À 28 ans, Laurence s'engage dans une autre relation avec un autre homme violent impliqué dans les gangs de rue avec qui elle a un fils. Elle se fait retirer la garde de son fils par la DPJ, car elle maintient sa relation avec le père et ses habitudes de consommation : « mon garçon, je l'ai perdu, parce que j'ai resté avec le père. Parce que le père me battait et ce n'est pas moi qui appelais la police, c'était les voisins. La police arrivait, j'envoyais chier les polices, faque les polices ont fait une plainte à la DPJ et je me gelais encore malgré que j'avais mon fils ». Elle explique que son fils s'est fait adopter par une famille d'accueil, car elle a « disparu de la map ». Les intervenants de la DPJ étaient dans l'impossibilité de la rejoindre : « ils l'ont fait adopter, parce qu'ils n'avaient plus de nouvelles ». Au cours de cette année (entre 28 et 29 ans) débute plusieurs thérapies de désintoxication et fait le constat suivant.

Je me gelais beaucoup avec l'alcool, le GHB, la morphine, le speed. Je faisais tout en même temps. Je tombais souvent malade. Même je mangeais peu, je me gelais pendant parfois 21 jours je ne dormais pas. J'étais rendue toute croche. À moment donné, ça l'a fait un déclic. J'étais tannée, parce que je sortais avec un gars qui dormait, qui était plus... Il travaille, faque je me suis dit bon je vais ranger ma vie en plus je vais ravoir mon garçon. Ce n'est pas en étant encore gelée et en faisant n'importe quoi, pas dormir et trainer partout que je vais ravoir mon fils. Faque j'ai demandé de l'aide, puis il [son conjoint] a appelé son père pour savoir comment entrer en thérapie ici.

Aujourd'hui (30 ans), Laurence est dans un centre de thérapie fermée où elle apprend à composer avec ses difficultés de toxicomanie. Elle est donc logée, de manière provisoire, dans une institution gouvernementale où elle reçoit l'aide requise.

Stratégies adaptatives de survie, judiciarisation et conséquences : De 13 à 16 ans, Laurence fugue de ses familles d'accueil. Elle explique être une « adolescente incomprise » par autrui. Lors de ses fugues, elle s'affilie à des pairs déviants, elle consomme et vend des drogues : « De plus en plus que je vendais je rentrais dans la gamique et j'ai vu des choses que des jeunes de notre âge ne devraient pas voir. Tous les gangsters ». À 17 ans et de 20 à 29 ans, Laurence habite de manière non sécuritaire avec des conjoints violents impliqués dans des activités criminelles. Elle souhaite s'engager davantage dans sa carrière criminelle : « je suis dans une débauche de drogues et de vente pour me monter dans la gamique pour aller plus loin ». Lorsque son conjoint (violent) était incarcéré, elle

poursuivait ses activités illégales : « Moi quand il partait en dedans [en prison], je m'occupais de mes affaires et de ses affaires ». À 28 ans, Laurence est reconnue coupable de séquestration, menaces et voie de fait. Elle explique avoir agressé physiquement un homme à son domicile. Ce dernier a par la suite été hospitalisé pendant trois mois. Elle a été mise en probation avec suivi pour ce crime.

Désistement du crime : De 28 à 30 ans, Laurence se retire graduellement de ses activités criminelles en retournant à des « échelons de criminel » plus bas, car elle craint se faire arrêter par la police. Elle mentionne aussi être satisfaite de « l'échelon » de criminalité qu'elle a réussi à atteindre au fil des dernières années, elle ne voit alors pas d'inconvénient à se retirer du monde de la criminalité. En thérapie, elle apprend davantage sur son fonctionnement déviant et les facteurs y contribuant : « J'ai deux personnalités, il y a moi et il y a moi dans la rue. Maintenant je suis capable de dissocier les deux. Avant, je n'étais pas capable, mais maintenant je suis capable ». À 29 ans, Laurence cesse toutes activités criminelles. Elle explique avoir eu une prise de conscience et exprime : « Du jour au lendemain, je me suis réveillée, 'j'aimerais ça peut-être aller dans une thérapie ou m'aider pour essayer de me refaire une vie et de ravoir mon garçon' ».

Sortie de la rue : À 29 ans, Laurence quitte le monde de la criminalité et entreprend une thérapie à laquelle elle participe encore aujourd'hui. Le projet de ravoir son fils l'a motivé à rejoindre un mode de vie prosociale et à sortir de la précarité : « [...] c'est ma motivation de récupérer mon fils et d'être sobre. J'espère que je vais réussir ». Elle est donc logée provisoirement dans une ressource d'aide.

Par la reformulation phénoménologique des récits de vie, il est possible de constater des contrastes et similitudes entre les parcours de vie des FSI et celles judiciairisées. Le prochain chapitre fait état de ceux-ci, et ce afin de dresser des trajectoires de vie type selon le groupe d'appartenance. À partir de ces trajectoires différenciées, des facteurs de risque et de protection à la judiciairisation des FSI sont identifiés.

CHAPITRE 6 : DISCUSSION

La lecture de ces résultats permet de constater la contribution de la trajectoire développementale dans les stratégies de survie utilisées par les FSI. Elles sont confrontées à plusieurs événements qui les vulnérabilisent et précarisent. Toutefois, malgré la présence de similitudes entre les trajectoires de vie des FSI usant de stratégies préjudiciables et prosociales, des distinctions s'observent et permettent, comme il en sera question dans la prochaine section, de dresser des trajectoires de vie type selon le groupe d'appartenance, et ce en mettant à contribution les éclairages théoriques. Les facteurs de risque et de protection à la judiciarisation en itinérance rattachées à ces trajectoires seront ensuite mis en évidence.

6.1 Facteurs sociaux et individuels des FSI non judiciarisées : facteurs de protection

La trajectoire de vie des FSI non judiciarisées se caractérise par des « traumatismes itérés » (Li et Uruda, 2020) dès l'enfance. Elles sont victimes d'abus sexuels, de maltraitance et d'intimidation et disent avoir grandi dans un milieu familial « dysfonctionnel ». La DPJ doit intervenir pour assurer leur développement et leur sécurité. Dans le cas d'Evelyne et Claire, les services du CJ leur permettent de développer des relations significatives et de vivre des expériences positives. Pour Françoise, l'intervention de la DPJ l'amène à perdurer dans son milieu familial maternel étant considéré comme celui le plus adéquat. Elle y vit toutefois du dénigrement quotidiennement de la part de sa mère, ce qui contribue à ses difficultés de santé mentale et la limite dans la création d'amitiés. Malgré ces traumatismes, les femmes arrivent, tant bien que mal à créer des liens d'attachement avec un membre de la famille (pour Evelyne, Françoise et Andréa c'est avec un parent, alors que pour Claire c'est avec sa grand-mère maternelle) et continueront de fréquenter le milieu scolaire. Claire, Evelyne et Andréa réussiront aussi à développer au moins une relation d'amitié prosociale à l'école. Ces relations significatives leur ont permis d'avoir une reconnaissance et du soutien pour composer avec les conséquences des traumatismes qu'elles ont vécus. Elles présentent alors moins de caractéristiques relatives aux phénotypes cibles décrites par Li et Uruda (2020).

Comme elles doivent composer avec des difficultés de santé mentale (Andréa, Claire et Françoise) et comportementales (Evelyne) et que les souffrances issues de leur trajectoire développementale sont reconnues, elles vont recevoir des services de soutien soit de la part de la DPJ (Claire et Evelyne) ou soit par des individus significatifs dans leur vie (Evelyne, Françoise, Claire et Andréa). Cette réalité amène les femmes non judiciarisées à pouvoir se référer à leur capital social prosocial (F.-Dufour et al., 2016) pour apprendre à composer avec leurs histoires et à s'intégrer de

plus en plus dans des systèmes prosociaux. Notamment, Claire termine son secondaire et débute son cégep pour finalement rejoindre le marché du travail. Les barrières structurales et sociales (Li et Uruda, 2020) sont amoindries par le fait qu'elles entretiennent des relations sociales positives. Il reste toutefois que les expériences qu'elles ont vécues seront suffisantes pour qu'elles soient aspirées dans la « spirale de l'itinérance » (Gélineau, 2008; 2015). L'une d'entre elle se retrouve en situation d'itinérance, alors qu'elle est adolescente, en raison de la précarité du parent chez qui elle vit (Françoise), mais pour les autres, l'itinérance débute à 18 ans au moment où elles quittent le CJ ou le « nid familial d'accueil » (Evelyne, Claire et Andréa). Elles tentent de vivre en appartement ou en maison de chambres, mais rencontrent rapidement des difficultés financières pouvant être conséquentes à des difficultés de santé mentale (Andréa) ou à la fin ou au maintien d'une relation de violence conjugale (Claire et Evelyne). Ce qui s'inscrit en cohérence avec les résultats de Grenier (2020) sur les facteurs d'entrée en situation d'itinérance.

Une fois en situation d'itinérance, comme l'a démontré Bellot et Rivard (2017), les femmes mettent en place des stratégies de survie qui peuvent les exposer à des risques d'être (re)victimisées, judiciairisées ou de maintien de leur itinérance. Elles se relocalisent de manière provisoire, soit chez leur figure d'attachement (Françoise et Evelyne), une amie (Andréa) ou de manière non sécuritaire chez des connaissances de sexe masculin (Claire et Françoise) ou un conjoint violent (Françoise et Evelyne) pour s'assurer un toit. Claire est la seule femme qui mentionne avoir fait de la prostitution de survie pour s'assurer un toit (Gélineau et al., 2008). L'ensemble d'entre elles priorisent leurs ressources personnelles pour se loger plutôt que celles gouvernementales ou communautaires. Elles usent de stratégies adaptatives qu'elles connaissent pour survivre avant d'envisager de développer des nouvelles. Elles sont principalement en itinérance cachée (Gravel, 2020), Françoise étant la seule d'entre elles qui a été sans-abri. Pour répondre à son besoin de sécurité, elle consomme des drogues pour ne pas dormir la nuit et éviter ainsi d'être à la merci des « prédateurs ». Or, il est notable qu'aucune des femmes appartenant à ce groupe ne développe un trouble d'usage de substances.

On remarque toutefois que les ressources personnelles déployées pour survivre en itinérance s'est avérées insuffisantes. En effet, la stabilisation résidentielle de plusieurs FSI non judiciairisées s'est faite en ayant recours à des ressources d'aide financière et d'hébergement. Les raisons qui les ont motivées à se tourner vers elles sont toutefois différentes pour chacune. Par exemple, Françoise réalise des démarches auprès d'Emploi Québec et l'aide sociale à la naissance de sa fille, car elle souhaite lui offrir une qualité de vie. Pour Andréa, ce sera le fait de prendre conscience de sa

désorganisation qui l'amènera à rejoindre une maison d'hébergement en profitant de l'aide de son amie et sa famille. Donc, trois d'entre elles se retrouveront en maison d'hébergement (mixte et non mixte) pour femmes victimes d'abus sexuels, de violence conjugale ou d'itinérance. Certaines se sont tournées vers des soupes populaires pour se nourrir (Françoise), alors que d'autres ont frappé à la porte d'un Carrefour Jeunesse Emploi (Evelyne), Emploi Québec (Françoise) et de l'aide sociale (Evelyne, Françoise et Claire) pour financer une formation professionnelle ou recevoir des revenus minimaux afin de répondre à leurs besoins fondamentaux. D'autres avaient en plus des revenus provenant d'un emploi instable et changeant (Andréa et Claire). Outre cela, une des femmes explique avoir quêté de l'argent dans la rue (Françoise). La majorité des FSI non judiciairisées identifie les ressources d'hébergement, d'aide financière et la rencontre d'un conjoint prosocial avec qui vivre comme un point tournant dans leur stabilisation résidentielle et financière.

Les femmes ont néanmoins été contraintes de s'adapter aux limites des ressources d'hébergement. Les comportements problématiques d'Evelyne l'ont conduit à l'expulsion de la maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et conséquemment à perdre la garde de son enfant. Elle s'est alors relocalisée de manière provisoire chez son beau-frère. Andréa, elle, n'a pas pu réintégrer la maison d'hébergement pour femmes victimes d'abus sexuels à la suite de son hospitalisation liée à ses difficultés de santé mentale, alors qu'on lui avait confirmé que sa chambre lui était réservée. Elle s'est relocalisée chez un ami de manière provisoire (Bellot et Rivard, 2017), les autres ressources d'hébergement étant utilisées à leur pleine capacité (Grenier et al., 2020). Elles se sont tournées vers leur capital social pour se loger en raison de l'insuffisance des dispositifs d'assistance à répondre à leurs besoins variés et complexes (Grimard et al., 2021).

6.2 Facteurs sociaux et individuels des FSI judiciairisées : facteurs de risque

La trajectoire de vie des FSI judiciairisées se caractérise aussi par des traumatismes itérés (Li et Uruda, 2020) dès l'enfance. Ils sont néanmoins plus nombreux et plus diversifiés : maltraitance, abus sexuels, sentiment d'abandon et de rejet parental, exposition à de la criminalité et de la violence. Elles sont également prises en charge par la DPJ, car l'environnement familial dans lequel elles évoluent compromet leur développement et leur sécurité. Or, contrairement aux femmes non judiciairisées, elles ne développent pas de liens d'attachement stables et sécurisant avec une personne pendant cette prise en charge. Elles n'ont pas de « *chez soi* » et sont dépourvues d'un lieu d'appartenance, d'un point d'ancrage. Les déménagements sont fréquents et les adultes à qui elles sont confiées sont changeants. Ces traumatismes les ont amenés à graduellement présenter des

caractéristiques de phénotypes cibles (Li et Uruda, 2020) telles que le fait d'éprouver des difficultés de santé mentale, de toxicomanie, de comportements (agressivité, indifférence envers autrui, impulsivité) et financières. Elles subissent l'incompréhension de leur environnement et ont peine à bien définir qui elle sont (quête identitaire); ce qui complexifie leurs interactions avec les autres. Elles en viennent progressivement à se désaffilier (Phipps et al., 2019).

De plus, contrairement aux femmes non judiciairisées, les souffrances issues de leur trajectoire développementale ne sont pas atténuées par les services qui leur sont offerts par la DPJ. Cette barrière structurale et sociale (Li et Uruda, 2020) amène les jeunes femmes à devoir composer avec leurs histoires de manière autonome et en étant de plus en plus intégrée dans des systèmes antisociaux. La fugue est une stratégie utilisée par l'ensemble des femmes judiciairisées pour s'adapter aux souffrances qu'elles éprouvent et c'est dans ce contexte qu'elles vivent leur première situation d'itinérance. De plus, trois des quatre FSI judiciairisées identifient le manque d'accompagnement à la sortie du CJ comme un moment « difficile » et ayant contribué à leur précarisation et leur délinquance, ce qui fut également observé par Grenier (2020).

Une fois en situation d'itinérance, les femmes tendent aussi à utiliser des stratégies de survie qui, paradoxalement, les exposent à des risques de (re)victimisation, de judiciairisation et de maintien de leur situation d'itinérance, tel qu'observé par Bellot et Rivard (2017). Tout comme l'autre groupe de femmes, elles sont aussi en itinérance cachée (Gravel, 2020). À l'exemple des FSI non judiciairisées, elles priorisent leurs ressources personnelles (solliciter leur entourage) avant de se tourner vers les dispositifs d'assistance. Mais encore dans leurs cas, leur capital social est antisocial (conjoints violents et pairs déviants). Elles sont alors d'autant plus à risque de judiciairisation (Agnew, 2016 – Théorie de l'apprentissage social). L'ensemble des FSI judiciairisées ont participé à l'économie de rue pour survivre (Bellot, 2003), soit en vendant de la drogue (Maude, Rachel, Laurence et Audrey) ou en en fabriquant (Audrey) ou encore en volant des biens (Maude).

D'ailleurs les FSI judiciairisées sont en mesure de faire des liens entre leur trajectoire de vie et leur trajectoire criminelle. En premier lieu, la majorité d'entre elles font un lien entre leurs victimisations à l'enfance et leur délinquance à l'adolescence et comme jeune adulte, ce qui est en cohérence avec les résultats de Turanovic (2019) et Lanctôt (2010) : la victimisation mène souvent à l'augmentation des comportements criminels (Laurence, Audrey et Maude). Deuxièmement, certaines des FSI judiciairisées font un lien entre leur toxicomanie et leur délinquance (Laurence,

Rachel et Audrey), ce qui appuie les observations de Smith (2017). Troisièmement, d'autres mentionnent comment le milieu de la rue a contribué à leur délinquance (Maude, Rachel et Laurence); ce qui correspond à ce que Bellot (2003) avait déjà noté au sujet de l'implication des FSI dans des activités criminelles à des fins de survie et à ce que révèle la théorie de la tension de Teasdale et Bradley (2017). Notamment, ces trois femmes expliquent qu'elles sont agressives et violentes envers autrui pour se prémunir contre d'éventuelles violences sexuelles ou physiques dans la rue (Grenier et coll., 2019). De plus, elles mentionnent avoir vécu des événements adverses qui ont contribué à fragiliser davantage leur santé mentale et les pousser à maintenir des stratégies de survies préjudiciables : la perte de la garde de leur enfant (Laurence), avoir un conjoint violent (Maude) impliqué dans la criminalité (Rachel, Laurence), le décès d'un proche (Laurence et Audrey). La détresse qu'elles vivaient était trop grande pour envisager l'apprentissage de nouvelles stratégies adaptatives de survie prosociales. C'est en étant prises dans ce cycle de vulnérabilités perpétuelles (Li et Uruda, 2020) que les femmes judiciairisées font graduellement leur entrée en situation d'itinérance et maintiennent leur instabilité résidentielle.

6.2.1 Désistement du crime des FSI judiciairisées

La principale contribution scientifique de cet essai est de montrer que la sortie de l'itinérance des femmes judiciairisées se caractérise *en premier* lieu par leur désistement du crime. À un certain point, elles développent un désir et une volonté de se réaliser autrement. L'ensemble d'entre elles parleront d'une expérience ou d'une prise de conscience qui a agi comme un point tournant dans leur vie. Ce point tournant peut autant provenir de leur environnement (extrinsèque) que d'elles-mêmes (intrinsèque) (LeBel et al., 2008; Maruna, 2001), mais est, dans tous les cas, intimement lié à leur trajectoire de vie. Par exemple, dans le cas d'Audrey, la naissance de sa fille donne un nouveau sens à sa vie et lui permet d'entrevoir la possibilité de canaliser la haine envers autrui en des agir pour aider les plus vulnérables. Parmi les autres éléments ayant amorcé le processus de désistement du crime, il y a le désir de ravoir la garde d'un enfant (Laurence), la rencontre d'un conjoint prosocial (Rachel et Maude), la crainte d'être judiciairisée (Laurence), la satisfaction de l'échelon criminel atteint (Laurence) et un désir d'aller mieux (Maude, Laurence, Rachel et Audrey). Ceux-ci ont eu pour effet qu'elles développent une agentivité qui leur permettent de se mobiliser de manière prosociale (désistement primaire). Pour toutes ces femmes, l'arrêt de la consommation de drogue et d'alcool les amène à cesser leurs comportements délinquants et à stabiliser leur situation résidentielle. Pour y arriver, certaines vont en thérapie fermée (Audrey et Laurence), d'autres déménagent et quittent leur pair déviant (*knifing off the past*) (Maude, Laurence et Rachel) ou rencontrent un conjoint qui les motivent à se réaliser dans des rôles prosociaux (ex. étudiante) (Maude et Rachel).

Pour une des femmes, les multiples décès de proches par surdose sont un des facteurs contribuant à l'arrêt de sa consommation de drogue et d'alcool (expériences antérieures traumatisantes). Le fait d'avoir un projet de vie, tout comme l'arrêt de la consommation de drogues et d'alcool ont contribué au désistement du crime des FSI. Cela est en cohérence avec les écrits de Rodermond et al (2016).

6.3 Stratégies adaptatives favorables au soutien des FSI ayant des comportements délinquants

À la lumière des résultats, l'interaction et l'évolution dans des systèmes prosociaux, le développement d'un lien d'attachement et d'amitié dès l'enfance semblent centraux dans l'utilisation de stratégie de survie prosociale en situation d'itinérance. En premier lieu, ces facteurs sociaux et individuels présents chez celles non judiciairisées les amènent à apprendre à composer avec leurs traumatismes itérés avec des stratégies adaptatives plus productives, et ce avec l'aide d'autrui et dès un jeune âge. Elles présentent moins de difficultés comportementales et ne développent pas de dépendance aux drogues pour composer avec leurs difficultés de santé mentale ayant un espace sécurisant pour s'exprimer (accueil et amour inconditionnel). En deuxième lieu, elles peuvent se référer à leur capital social prosocial lorsqu'elles rencontrent une instabilité résidentielle. Elles sont ainsi moins à risque de se tourner vers des individus antisociaux (conjointes et pairs), un facteur de risque à la criminalité et la toxicomanie. Elles rencontrent moins de barrières sociales et structurales et présentent moins de caractéristiques de phénotype cible. L'interaction et l'évolution dans des systèmes prosociaux, le développement d'un lien d'attachement et d'amitié sont des facteurs de protection, car ils diminuent la probabilité d'apparition d'un problème d'adaptation. L'absence de ces facteurs augmente plutôt la probabilité qu'elles utilisent des stratégies préjudiciables. Leur absence est un facteur de risque (OPPQ, 2014).

Parmi les facteurs sociaux et individuels ayant contribué au désistement du crime des FSI judiciairisées sont le fait d'avoir un projet de vie (un vecteur d'agentivité), tout comme l'arrêt de la consommation de drogues et d'alcool (Rodermond et al., 2016). De plus, l'intégration à des thérapies fermées de désintoxication et la rencontre d'individus prosociaux (conjoint/ami/intervenant) a été une occasion pour les FSI judiciairisées de travailler leur relation à soi (estime de soi, confiance en soi, identité) et avec autrui, soit en ayant l'espace nécessaire pour se découvrir graduellement en interaction avec un environnement sain de manière sécuritaire et stable. Elles ont pu graduellement se retirer de la dynamique de survie pour se rétablir des traumas itérés : elles sont accueillies de manière inconditionnelle (Maurin, 2015). Ces facteurs ont contribué à ce qu'elles se désistent du crime et stabilisent leur situation résidentielle. Ce sont des facteurs de protection à l'utilisation de

stratégies préjudiciables. Encore une fois, l'absence de ces facteurs est un facteur de risque à l'utilisation de ces stratégies (OPPQ, 2014).

Les services d'aide offerts aux FSI judiciairisées doivent développer une sensibilité aux carences affectives de celles-ci pouvant les mettre à risque de victimisation et de judiciarisation. En plus d'offrir un toit, les ressources doivent intégrer des interventions favorisant le développement de liens sociaux prosociaux. La prévention de la judiciarisation des FSI passerait par ces éléments.

6.4 Affiliation sociale des FSI : liens avec les pratiques psychoéducatives prometteuses

Il est intéressant de constater que la discipline de la psychoéducation n'est pas indifférente à la manière que prévoient les pratiques prometteuses de favoriser l'affiliation des FSI et de celles judiciairisées. En effet, il est possible de faire plusieurs liens avec des concepts fondamentaux de cette discipline tels que celui d'interaction, de potentiel adaptatif/expérientiel et de schèmes relationnels (Daigle et Renou, 2018). Les deux premiers font référence à l'analyse psychoéducative du fonctionnement adaptatif de la personne qui « se concentre particulièrement sur les capacités et les difficultés adaptatives, tant chez la personne que ses environnements [...] [et] s'appuie sur les observations touchant aussi bien la personne et son milieu que sur l'interaction individu-milieu » (OPPQ, 2014, p.23). C'est ainsi qu'il est possible d'identifier les fonctions de l'inadaptation vécue et d'élaborer un plan d'intervention. Le concept de schèmes relationnels, pour sa part, fait référence à « un instrument, un outil du savoir-être [considération, sécurité, confiance, disponibilité, congruence et empathie] qui se construit dans le cadre d'interactions partagées entre » (p. 108) l'aidant et l'aidé et qui favorise l'adaptation de ce dernier (Maïano et al., 2020).

6.4.1 Pratiques prometteuses au sein des services disponibles

Les pratiques prometteuses de santé relationnelle (la création d'un chez soi) sont pensées en ayant une sensibilité à la contribution de l'environnement sur l'adaptation des FSI et celles judiciairisées. Leur affiliation se fait par leur interaction avec des systèmes favorisant le développement de leurs capacités adaptatives : pour qu'une personne adopte ou modifie des comportements, il est nécessaire qu'elle fasse l'expérience de la différence.

6.4.1.1 La santé relationnelle : la création d'un « chez soi »

Selon *La Rue des Femmes*, la création d'un lieu d'appartenance est nécessaire à l'inclusion et à l'affiliation des FSI (Maurin, 2015). Observant que ces dernières sont dépourvues de relations,

cette ressource offre un espace de survie où il est possible de tisser des liens en toute sécurité. Cette cellule écologique est conçue pour que les femmes développent un réseau d'appartenance à leur rythme. Autant l'aménagement des lieux que l'approche utilisée afin d'interagir avec les femmes sont réfléchis de manière à favoriser la création d'un point d'ancrage. L'ancrage, soit la création d'un lieu d'appartenance, agira alors comme levier à leur affiliation, et ce tout en prévenant le plus possible la création d'une dépendance institutionnelle : les relations que les usagères créent perdurent dans le temps permettant ainsi, une fois les liens d'appartenance établis, de s'affilier indépendamment du dispositif d'assistance (Maurin, 2015). Les femmes y développent des capacités adaptatives qui favorisent leur autonomisation dans leur processus d'affiliation.

À cette fin, l'accueil inconditionnel des usagères est central : il est important que les FSI soient acceptées et considérées dans leur unicité, afin d'adapter les interventions à leurs besoins singuliers et mettre à leur disposition les conditions favorables à leur survie (Maurin, 2015). Cet état de survie pourra alors tranquillement s'estomper pour finalement amener les femmes à mieux profiter de la vie. À *La rue des Femmes*, les lieux sont d'ailleurs aménagés afin de favoriser cet accueil inconditionnel. On y donne, par exemple, accès à des lieux privés et semi-privés qu'elles peuvent s'approprier à leurs goûts, soit en les aménageant et en les décorant de manière qu'elles s'y sentent bien. Par ce processus de création d'un chez soi, les femmes se construisent un lieu d'appartenance, et ce par le biais de l'occupation et de l'appropriation de l'espace. Il sera alors possible de créer un point d'ancrage qui indirectement les amènera à graduellement reprendre du pouvoir sur elles-mêmes (Maurin, 2015).

6.1.4.1.2 *Le désistement du crime*

Le professionnel dont le mandat est d'accompagner les personnes contrevenantes dans l'arrêt de leur carrière criminelle est sensible au « contexte situationnel dans lequel converge un ensemble de facteurs créant une dynamique propice à l'engagement et au changement de l'individu » (Ouellet et Dubois, 2020, p. 74). Notamment, le modèle de McNeill, Farrall, Lightowler et Maruna (2012) prévoit qu'il est nécessaire que l'agent de désistement s'intéresse aux effets des relations développées par les individus en processus de désistement du crime et que le développement de capacités individuelles n'est pas suffisant pour soutenir le désistement du crime de ceux-ci; il est aussi nécessaire de développer leur capital social. L'adaptation des schèmes relationnels du professionnel est aussi mentionnée, et ce afin d'apprendre à construire des relations suffisantes et satisfaisantes pour motiver la personne et lui donner cet espoir si important dans le processus de désistement.

Ces complémentarités entre les concepts fondamentaux de la discipline et les pratiques prometteuses informent de la pertinence de l'expertise des psychoéducateurs dans l'affiliation sociale des FSI. L'intégration de leur analyse clinique dans la bonification des services insuffisants réduirait certainement cet écart qui tend à les marginaliser, les judiciaireiser et les maintenir dans l'itinérance. D'ailleurs, à la lumière des résultats de cet essai, on voit que d'autres considérations supplémentaires sur l'intégration d'intervention favorisant le désistement du crime méritent d'être pris en compte afin de faciliter la sortie de la rue des FSI judiciaireisées.

CONCLUSION

Cet essai avait pour objectif de de (1) déterminer les facteurs de protection et de (2) risque aux comportements délinquants chez les FSI et de (3) proposer des stratégies adaptatives favorables au soutien de celles ayant des comportements délinquants dans l'intégration d'un mode de vie prosocial ; soit en conformité avec les normes sociales prévalentes. Il nous a permis d'observer que l'interaction et l'évolution dans des systèmes prosociaux, le développement d'un lien d'attachement et d'amitié dès l'enfance semblent centraux dans l'utilisation de stratégie de survie prosociale en situation d'itinérance et que le désistement du crime est préalable à la sortie de la rue des FSI judiciarisée.

Au terme de cet essai, il importe d'en présenter les limites et les forces. Considérant la petite taille de l'échantillon (n=8), il serait nécessaire de réaliser d'autres études sur le sujet pour augmenter la transférabilité des résultats obtenus à la population hétérogène féminine en situation d'itinérance. D'autres part, malgré leurs pertinences pour cet essai, les données secondaires utilisées offrent un portrait incomplet de l'itinérance vécue par les participantes, ces dernières étant colligées pour comprendre de manière large les trajectoires de vie. Celles-ci ne permettent pas de révéler en profondeur l'expérience d'itinérance des femmes. Des questions semi-dirigées sur leur vécu pourraient notamment aider à préciser la compréhension que l'on peut avoir des stratégies qu'elles ont utilisées. De plus, il serait intéressant de renforcer les dimensions plus structurelles des explications des trajectoires de vie pour mieux comprendre leurs implications à la problématique.

Il reste que le choix de la méthodologie a permis de contextualiser les stratégies adaptatives de survie des FSI et d'identifier des facteurs de risque et de protection à l'utilisation face à celles dites préjudiciables. Il a été possible de cerner de quelles façons, au fil du temps, les modifications dans la trame narrative des femmes ont contribué à ce que certaines d'entre elles soient judiciarisées. De plus, les résultats de cet essai permettent d'identifier des pistes d'interventions pertinentes qui viennent appuyer les observations cliniques des professionnels sur le terrain (la santé relationnelle et le désistement du crime). Cet essai offre aussi un aperçu de ce à quoi peut ressembler le développement de trajectoire type selon les groupes à l'étude et de renforcer l'idée selon laquelle le désistement du crime est préalable à la sortie de la rue des femmes. Ces résultats offrent donc leur part d'originalité et gagnent à être considérés pour adapter les ressources disponibles actuellement qui s'adressent aux FSI judiciarisées et qui ont pour objectif leur affiliation.

En effet, cet essai a permis de constater que les efforts de survie des FSI sont fortement influencés par leurs histoires de vie telles qu'elles se la représentent. Chacune des participantes a un parcours unique, mais aussi semblable à certains égards : des événements marquants ont contribué à la modification de leur narration de soi et de leur trajectoire de vie. Pour plusieurs d'entre elles, l'utilisation de stratégies adaptatives alternatives les ont menés à vivre des expériences de vie difficiles et complexes qui ont pu résulter en des comportements de survie préjudiciables et une instabilité résidentielle. Au détriment d'un certain encadrement (ex. familial) et de la présence de blessures souffrantes qu'elles ressentent (ex. rejet familial), elles ont réalisé des apprentissages expérientiels éprouvants (ex. itinérance, affiliation à des pairs déviants, agression) et éclairants (ex. effets de l'arrêt de la consommation de drogues, s'affilier avec des pairs prosociaux, faire une thérapie) qui ont contribué à ce qu'elles prennent conscience de leurs limites. C'est ainsi que certaines ont développé une plus grande agentivité et ont pu adopter progressivement une hygiène de vie plus saine.

Pour l'avenir, il apparaît important de poursuivre les recherches dans le domaine. Une meilleure compréhension du développement socioaffectif de ces femmes permettrait d'élaborer des interventions encore plus adaptées à leurs besoins et cela, en fonction du moment où elles en sont rendues dans leur trajectoire de vie (enfance, adolescence et adulte) et dans leur processus de désistement du crime (primaire, secondaire et tertiaire). En effet, bien que les dispositifs d'assistance aient pu contribuer à la stabilisation résidentielle et financière de FSI, certaines ont été victimes de leur insuffisance (ex. prévenir leur judiciarisation). Une analyse plus approfondie des besoins de ces femmes s'impose pour atténuer, voire éliminer, les risques de (re)victimisation et de judiciarisation qui les maintiennent en situation d'itinérance. Comme le souligne à juste titre le MSSS (2022), il faut repenser la sortie de l'itinérance des femmes.

BIBLIOGRAPHIE

- Agnew, R. (2016). A theory of crime resistance and susceptibility. *Criminology*, 54(2), 181-211. <https://doi.org/10.1111/1745-9125.12104>
- Agnew, R. (2015). Strain, economic status, and crime. Dans A. R. Piqueron (Éd.), *The handbook of criminological theory* (pp.209-229). Wiley Blackwell. <https://doi.org/10.1002/9781118512449.ch11>
- Akers, R. (2009). *Social learning and social structure: a general theory of crime and deviance* (1st ed.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315129587>
- Andermann, A., Mott, S., Mathew, C. M., Kendall, C., Mendonca, O., Harriott, D., McLellan, A., Riddle, A., Saad, A., Iqbal, W., Magwood, O. et Pottie, K. (2021). *Interventions fondées sur des données probantes et pratiques exemplaires en matière de soutien apporté aux femmes en situation ou à risque d'itinérance : examen de la portée avec analyse fondée sur le sexe et l'équité*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/reports-publications/health-promotion-chronic-disease-prevention-canada-research-policy-practice/vol-41-no-1-2021/hpcdp-41-1-01-fra.pdf>
- Andrews, L., Higgins, A., Waring Andrews, M. et Lalor, J. G. (2012). Classic grounded theory to analyse secondary data: Reality and reflections. *Grounded Theory Review*, 11(1), 12-26. <https://groundedtheoryreview.com/wp-content/uploads/2012/06/ClassicGroundedTheorytoAnalyseSecondaryDataVol111.pdf>
- Asberg, K. et Renk, K. (2015). Safer in jail ? A comparison of victimization history and psychological adjustment between previously homeless and non-homeless incarcerated women. *Feminist Criminology*, 10(2), 165-187. <https://doi.org/10.1177/1557085114537870>
- Auberge Madeleine. (2022). *Rapport d'activités 2021-2022*. https://www.aubergemadeleine.org/wp-content/uploads/rapport-d-activites_2021-2022_vf.pdf
- Baron, S., David R. Forde, D. R. et Kennedy, L. W. (2001). Rough justice: Street youth and violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 16(7), 662-78. <https://doi.org/10.1177/088626001016007003>
- Barry, M. (2006). *Youth offending in transition: The search of social recognition* (1st ed.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203027387>
- Bellot, C. (2003). Les jeunes de la rue : disparition ou retour des enjeux de classe ? *Lien social et Politiques*, (49), 173-182. <https://doi.org/10.7202/007912ar>
- Bellot, C., Lesage-Mann, É., Sylvestre, M.-E., Fortin, V. et Poisson, J. (2021). *Judiciarisation de l'itinérance à Montréal : des données alarmantes témoignent d'un profilage social accru (2012-2019)*. RAPSIM. http://rapsim.org/wp-content/uploads/2021/01/VF2_Judiciarisation-de-litine%CC%81rance-a%CC%80-Montre%CC%81al.pdf
- Bellot, C. et Rivard, J. (2017). Repenser l'itinérance au féminin dans le cadre d'une recherche participative. *Criminologie*, 50(2), 95-121. <https://doi.org/10.7202/1041700ar>

- Bernier, D., Bellot, C., Sylvestre, M.-E. et Chesnay, C. (2011). *La judiciarisation des personnes en situation d'itinérance à Québec : point de vue des acteurs socio-judiciaires et analyse du phénomène* (978-1-55014-565-6). The Homeless Hub. http://liguedesdroitsqc.org/wp-content/uploads/2016/03/judiciarisationquebec_nov7_web_1.pdf
- Bondü, R. et Elsner, B. (2014). Justice sensitivity in childhood and adolescence. *Social Development, 24*(2), 420–441. <https://doi.org/10.1111/sode.12098>
- Botchkovar, E. V., Tittle, C. R. et Antonaccio, O. (2013). Strain, coping, and socioeconomic status: Coping histories and present choices. *Journal of Quantitative Criminology, 29*(2), 217-250. <https://doi.org/10.1007/s10940-012-9177-7>
- Bourque, M., Grenier, K., Grenier, J. et Thibault, S. (2019). Le régime de citoyenneté et l'itinérance des femmes. Des parcours semés d'embûches. *Reflets, 25*(1), 133-153. <https://doi.org/10.7202/1064671ar>
- Brezina, T. et Topalli, V. (2012). Criminal self-efficacy: Exploring the correlates and consequences of a “successful criminal” identity. *Criminal Justice and Behavior, 39*(8), 1042-1062. <https://doi.org/10.1177/0093854812438345>
- Brezina, T. et Piquero, A. R. (2017). Exploring the relationship between social and non-social reinforcement in the context of social learning theory. Dans R. L. Akers et G. L. Jensen (Éds.), *Social Learning Theory and the Explanation of Crime* (pp.265-288). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315129594>
- Bronfenbrenner, U. (1997). *The ecology of human development: Experiments by nature and design* (1st ed.). Harvard University Press.
- Centre femmes 3 A de Québec. (2022). *Rapport annuel 2021-2022*. https://cf3a.ca/wp-content/uploads/2022/06/rapport-annuel-2022_VF.pdf
- Conseil des Montréalaises. (2017). *L'itinérance des femmes à Montréal. Voir l'invisible* (978-2-7647-1479-9). Ville de Montréal. https://fmhf.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/2017_cm_itinerance_des_femmes_imp.pdf
- Corti, L. (2007). Re-using archived qualitative data – Where, how, why? *Archival Science, 7*, 37-54. <https://doi.org/10.1007/s10502-006-9038-y>
- Cummings, E. M., Davies, P.T. et Campbell, S.B. (2000). *Developmental and family: Process theory, research, and clinical implications* (1st ed.). Guilford Press.
- Daigle, S. et Renou, M. (2018). *Le psychoéducateur et le vécu partagé. Évolution, actualité, avenir* (1^{ère} éd.). Béliveau éditeur.
- De Castro, B. O., Veerman, J. W., Koops, W., Bosch, J. D. et Monshouwer, H. J. (2002). Hostile attribution of intent and aggressive behavior: A meta-analysis. *Child Development, 73*(3), 916–934. <https://doi.org/10.1111/1467-8624.00447>
- Dumas, J. E. (2013). Une approche descriptive, développementale et relationnelle. Dans J. E. Dumas (Éd.), *Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent* (4^e éd., pp. 11-59). De

Boeck Supérieur.

- Faccenda, L. et Pantaleon, N. (2011). Analysis of the relationship between sensitivity to injustice, principles of justice and belief in a just world. *Journal of Moral Education*, 40(4), 491–511. <https://doi.org/10.1080/03057240.2011.627142>
- Fagan, A. A. et Western, J. (2005). Escalation and deceleration of offending behaviours from adolescence to early adulthood. *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 38(1), 59-76. <https://doi.org/10.1375/acri.38.1.59>
- Farrall, S. (2022). *Rethinking what works with offenders: probation, social context and desistance from crime* (1st ed.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003143789>
- F.-Dufour, I., Brassard, R. et Martel, J. (2016). Quand « criminel un jour » ne rime pas avec « criminel toujours » : le désistement du crime de contrevenants québécois. *Revue de psychoéducation*, 45(2), 371–404. <https://doi.org/10.7202/1039054ar>
- F.-Dufour, I. et Richard, M.-C. (2019). Theorizing from secondary qualitative data: A comparison of two data analysis methods. *Cogent Education*, 6(1), 1-15. <https://doi.org/10.1080/2331186X.2019.1690265>
- F.-Dufour, I., Aucoin, B., Marcotte, J. et Fortin, M.-C. (2021). Les récits de vies des jeunes adultes qui ont commis des délits : entre persistance et désistement du crime. *Nouvelles pratiques sociales*, 32(2), 194-213. <https://doi.org/10.7202/1085519ar>
- F.-Dufour, I., Villeneuve, M.-P. et Perron, C. (2018). Les interventions informelles de désistement assisté : une étude de la portée. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 60(2), 206-240. <https://doi.org/10.3138/cjccj.2017-0026.r1>
- F.-Dufour, I. et Villeneuve, M.-P. (2020). Introduction : le désistement assisté : ce que c'est et comment ça marche. *Criminologie*, 53(1), 7–17. <https://doi.org/10.7202/1070499ar>
- Ferraro, K. J. (1983). Negotiating trouble in a battered women's shelter. *Urban Life*, 12(3), 287-306. <https://doi.org/10.1177/0098303983012003004>
- Ferrall, S. (2004). Social capital and offender reintegration : Making probation desistance focused. Dans S. Maruna et R. Immargeon (Éds.), *After crime and punishment : pathways to offender reintegration* (pp.57-82). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781843924203>
- Finfgeld-Connett, D. (2010). Becoming homeless, being homeless, and resolving homelessness among women. *Issues in Mental Health Nursing*, 31(7), 461-469. <https://doi.org/10.3109/01612840903586404>
- Fiorelli, C., Chaxel, S. et Moity Maïzi, P. (2014). Les récits de vie : outils pour la compréhension et catalyseurs pour l'action. *Interrogations?*, 17, 1-14. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01189838>
- Flynn, C., Damant, D. et Lessard, G. (2015). Le projet Dauphine : laisser la parole aux jeunes femmes de la rue et agir ensemble pour lutter contre la violence structurelle par l'entremise

- de la recherche-action participative. *Recherches féministes*, 28(2), 53-79.
<https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1034175ar>
- Flynn, C., Cribb, M. et Damant, C. (2018). Jeune femmes de la rue et féminités marginalisées. Que nous révèlent les récits des principales intéressées ? *Revue jeunes et société*, 3(1), 98-113.
<https://doi.org/10.7202/1075770ar>
- Forchuk, C., Montgomery, P., Berman, H., Ward-Griffin, C., Csiernik, R., Gorlick, C., Jensen, E. et Riesterer, P. (2011). Gaining ground, losing ground: the paradoxes of rural homelessness. Dans C. Forchuk, R. Csiernik et E. Jensen (Éds.), *Homelessness, Housing, and Mental Health: Finding Truths—Creating Change* (1st ed., pp. 229-241). Canadian Scholars' Press.
- Fortin, M.-F. et Gagnon, J. (2015). *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives* (3^e éd.). Chenelière Éducation.
- Freeman, M. (1993). *Rewriting the self. History memory, narrative* (1st ed.). Routledge.
- Freudenberg, N., Moseley, J., Labriola, M., Daniels, J. et Murrill, C. (2007). Comparison of health and social characteristics of people leaving New York city jails by age, gender, and race/ethnicity: Implications for public health interventions. *Public Health Reports*, 122(6), 733-743. <https://doi.org/10.1177/003335490712200605>
- Fries, L., Fedock, G. et Kubiak, S.P. (2014). Role of gender, substance use, and serious mental illness in anticipated postjail homelessness. *Social Work Research*, 38(2), 107-116.
<https://doi.org/10.1093/swr/svu014>
- Froggio, G. et Agnew, R. (2007). The relationship between crime and “objective” versus “subjective” strains. *Journal of Criminal Justice*, 35(1), 81-87.
<https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2006.11.017>
- Gélineau, L. (2008). *La spirale de l'itinérance au féminin : Pour une meilleure compréhension des conditions de vie des femmes en situation d'itinérance de la région de Québec*. Rapport de recherche. Québec : RAIQ.
- Gélineau, L., Dupéré, S., Bergeron-Leclerc, C., Clément, M., Carde, E., Morin, M.-H., Tremblay, P-A et Brisseau, N. (2015). Portrait des femmes en situation d'itinérance : De multiples visages. *Revue du CRÉMIS*, 8(2), 48-55.
<https://constellation.uqac.ca/id/eprint/6254/7/Portraitdesfemmesensituationditinrance.pdf>
- Gélineau, L., Loudahi, M., Bourgeois, F., Brisseau, N., Potin, R. et SZoundi, L. (2008). *Vaillantes qui comme Ulysse entreprirent un long voyage...Réflexions sur le rapport aux services de proximité de femmes en situation d'itinérance*. Presses de l'Université Laval.
- Gentil, L., Grenier, G., Bamvita, J.-M., Dorvil, H. et Fleury, M.-J. (2019). Profiles of quality of life in a homeless population. *Frontiers in Psychiatry*, 10(10), 1-10.
<https://doi.org/10.3389/fpsy.2019.00010>
- Glowacz, F. (2020). Récits de désistance de jeunes radicalisés et impliqués dans des activités de groupes terroristes. *Criminologie*, 53(1), 281–304. <https://doi.org/10.7202/1070510ar>
- Gottfredson, M. et Hirschi, T. (1990). *A general theory of crime* (1st ed.). Stanford University Press.

- Gravel, M.-A. (2020). *Itinérance cachée: définitions et mesures. Au Québec et à l'international*. Institut de la statistique du Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/itinérance-cachee-definITIONS-et-mesures-au-quebec-et-a-linternational.pdfm>
- Grenier, J., Grenier, K., Thibault, S., Chamberland, M., Chénard, J., Bourque, M., St-Germain, L., Champagne, M., Serry, A. et Roy-Beauregard, S.-J. (2020). Accompagnement de femmes en situation d'itinérance : pratiques en émergence d'un organisme communautaire en territoire périurbain et rural au Québec. *Sciences & Actions Sociales*, 13(1), 146-174. <https://doi.org/10.3917/sas.013.0146>
- Grenier, J., Thibault, S., Bourque, M., Blackburn, D. et Grenier, K. (2019). Rencontres à cœur ouvert avec des femmes en situation d'itinérance. Quand la norme stigmatise et conduit à l'invisibilité. *Sciences & Actions Sociales*, 11(1), 101-122. <https://doi.org/10.3917/sas.011.0101>
- Grimard, C., Côté, P.-B. et Macdonald, S.-A. (2021). *L'itinérance en bref : mieux comprendre le passage à la rue*. CREMIS. https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2021/05/Ebook_itinerance_en_bref-1.pdf
- Harding, D. J., Dobson, C. C., Wyse, J. J. B. et Morenoff, J. D. (2016). Narrative change, narrative stability, and structural constraint: The case of prisoner reentry narratives. *American Journal of Cultural Sociology*, 5(1), 261-304. <https://doi.org/10.1057/s41290-016-0004-8>
- Healy, D. (2017). *The dynamics of desistance : charting pathways through change* (1st ed.). Taylor and Francis. <https://doi.org/10.4324/9781315086736>
- Hopkins Burke, R. (2019). *An introduction to criminological theory* (5th ed.). Routledge.
- Hwang, S. W., Ueng, J. J. M., Chiu, S., Kiss, A., Tolomiczenko, G., Cowan, L., Levinson, W. et Redelmeier, D. A. (2010). Universal health insurance and health care access for homeless persons. *American Journal of Public Health*, 100(8), 1454-1461. <https://doi.org/10.2105/ajph.2009.182022>
- Institut de la statistique du Québec. (2001). *Enquête auprès de la clientèle des ressources pour personnes itinérantes des régions de Montréal-centre et de Québec, 1998-1999*. Les publications du Québec.
- Irwin, S. et Winterton, M. (2011). Debates in qualitative secondary analysis: Critical reflections. *Timescapes*, (4), 1-23. <https://timescapes-archive.leeds.ac.uk/wp-content/uploads/sites/47/2020/07/WP4-March-2011.pdf>
- Kemshall, H. (2022). Criminalised women and the risk lens. Dans I. Masson et N. Booth (Éds.), *The Routledge Handbook of Women's Experiences of Criminal Justice* (1st ed., pp. 52-63). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781003202295>
- Krohn, M. D., Gibson, C., L. et Thornberry, T. P. (2013). Under the protective bud the bloom awaits: A review of theory and research on adult-onset and late-blooming offenders. Dans C. L. Gibson et M. D. Krohn (Éds.), *Handbook of Life-Course Criminology: Emerging Trends and Directions for the Future Research* (1st ed., pp. 183-200). Springer. <https://doi.org/10.1007/978-1-4614-5113-6>

- Laberge, D., Morin, D. et Roy, S. (2000). L'itinérance des femmes : les effets convergents de transformations sociétales. Dans D. Laberge (Éd.), *L'errance urbaine* (1^{ère} éd., pp. 83-94). Éditions MultiMondes.
- Lanctôt, N. et Le Blanc, M. (2002). Explaining deviance by adolescent females. *Crime and Justice*, 29, 113-202. <https://doi.org/10.1086/652220>
- Lanctôt, N. (2010). La délinquance féminine : un caractère spécifique à nuancer. Dans M. L. Blanc et M. Cusson (Éds.), *Trait. De criminologie empirique* (4^e éd., pp. 273-303). Presses de l'Université de Montréal.
- Latimer, E. et Bordeleau, F. (2019). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018*. Ministère de la Santé et des Services sociaux. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-846-10W.pdf>
- Laub, J. H. et Sampson, R. J. (1993). *Crime in the making: Pathways and turning points through life* (1st ed.). Harvard University Press.
- LeBel, T., Burnett, R., Maruna, S. et Bushway, S. (2008). The chicken egg of subjective and social factors in desistance from crime. *European Journal of Criminology*, 5(2), 131-159. ISSN : 1477-3708.
- Leblanc, C., Bertrand, K. et Loignon, C. (2020). Les conséquences de la pandémie de COVID-19 chez les personnes qui vivent en situation d'itinérance : un enjeu de justice sociale. *INTERVENTION, Hors série*(1), 59-78. https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/12/ri_hs1_2020.2_Leblanc_Bertrand_Loignon.pdf
- Lieber, M. (2008). *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question* (1^{ère} éd.). SciencesPo. Les Presses.
- Li, J. S. et Urada, L. A. (2020). Cycle of perpetual vulnerability for women facing homelessness near an urban library in major U.S. metropolitan area. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 17(16), 1-16. <https://doi.org/10.3390/ijerph17165985>
- Lloyd, C. D. et Serin, R. C. (2012). Agency and outcome expectancies for crime desistance: Measuring offenders' personal beliefs about change. *Psychology, Crime & Law*, 18(6), 543-565. https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.1080/1068316X.2010.511221open_in_new
- Loi sur le système correctionnel du Québec*, 2022, cS-40.1, art. 76.
- MacDonald, S., Côté, P-B., Fontaine, A., Greissler, É. et Houde, S. (2020). *Démarche qualitative du Deuxième portrait de l'itinérance au Québec : Regards croisés et approfondissement des connaissances*. CREMIS. https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2021/12/Rapport-final_2020-05-26_Version-finale_murale.pdf
- Maïano C., Coutu, S., Aimé A. et Lafantaisie, V. (2020). *L'abc de la psychoéducation* (1^{ère} éd.). Presses de l'Université du Québec.

- Males, M. A. et Brown, E. A. (2014). Teenagers high arrest rates: Features of young age or youth poverty? *Journal of Adolescent Research*, 29(1), 3-24.
<https://doi.org/10.1177/0743558413493004>
- Martinez, D. J. (2009). Former prisoners, their family members, and the transformative potential of support. Dans B. Veysey, J. Christian et D. J. Martinez (Éds.), *How offenders transform their lives* (1st ed., pp. 56-71). Routledge.
- Marcillat, A. et Maurin, M. (2018). Singularisation, différenciation : pratiques de la (non)mixité dans l'intervention sociale auprès des personnes sans abri. *Nouvelles Questions Féministes*, 37(2), 90-105. <https://doi.org/10.3917/nqf.372.0090>
- Maruna, S. (2001). *Making good : how ex-convicts reform and rebuild their lives* (1st ed.). American Psychological Association.
- Maruna, S., Immargieon, R. et P. LeBel, T. (2004). Ex-offender reintegration : theory and practice. Dans S. Maruna et R. Immargeon (Éds.), *After crime and punishment : pathways to offender reintegration*, (1st ed., pp. 3-26). Routledge. <https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.4324/9781843924203>
- Maurin, M. (2015). Prendre place : les femmes sans-abri dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement en France et au Québec. *Nouvelles pratiques sociales*, 27(2), 253-269.
<https://doi.org/10.7202/1037691ar>
- Maurin, M. (2019). La vulnérabilité de genre comme problème public : ethnographie d'un lieu d'accueil et d'hébergement de femmes itinérantes à Montréal. *Sociologie et sociétés*, 51(1-2), 201-223. <https://doi.org/10.7202/1074735ar>
- McAdams, D. P. (1993). *The stories we live by: personal myths and the making of the self* (1st ed.). Morrow.
- McAdams, D. P. (2001). The psychology of life stories. *Review of General Psychology*, 5(2), 100-122. <https://doi.org/10.1037/1089-2680.5.2.100>
- [McAdams, D. P. et Bowman, P. J. \(2001\). Narrating life's turning points : redemption and contamination. Dans D. P. McAdams, R. Josselson et A. Lieblich \(Eds.\), *Turns in the road : Narrative studies of lives in transition*, \(1st ed., pp. 3-34\). American Psychological Association. https://doi.org/10.1037/10410-001](https://doi.org/10.1037/10410-001)
- McNeill, F., Farrall, S., Lightowler, C. et Maruna, S. (2012). *How and why people stop offending: Discovering desistance*. Institute for Research and Innovation in Social Services.
<https://eprints.gla.ac.uk/79860/1/79860.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2014). *Ensemble, pour éviter la rue et en sortir : Politique nationale de lutte à l'itinérance* (978-2-550-70034-0).
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2019). *Rapport du dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018* [Fiche technique].
https://www.mmfim.ca/wp-content/uploads/2019/05/Fiche-technique_rapport-denombrement_VF.pdf

- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2022). *L'itinérance au Québec. Deuxième portrait* (978-2-550-92900-0). <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-846-09W.pdf>
- Ministère de la Sécurité publique. (2008). *Définitions des infractions : définitions du classement des infractions*. <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/definitions-des-infractions.html>
- Moloney, M., Hunt, G. P., Joe-Laidler, K. et MacKenzie, K. (2011). Young mother (in the) hood: Gang girls' negotiation of new identities. *Journal of Youth Studies*, 14(1), 1-19. <https://doi.org/10.1080/13676261.2010.506531>
- Morrell-Bellai, T., Goering, P. et Boydell, K. (2000). Becoming and remaining homeless : a qualitative investigation. *Issues in Mental Health Nursing*, 21(6), 581-604. <https://doi.org/10.1080/01612840050110290>
- Observatoire canadien sur l'itinérance. (2012). *Définition canadienne de l'itinérance*. www.homelesshub.ca/homelessdefinition/
- Orbuch, T. L. (1997). People's accounts count: The sociology of accounts. *Annual Review of Sociology*, 23(1), 455-478. <https://doi.org/10.1146/annurev.soc.23.1.455>
- Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. (2014). *L'évaluation psychoéducative de la personne en difficulté d'adaptation : Lignes directrices*. <https://ordrepesd.qc.ca/?la=fr>
- Ouellet, F. et Dubois, M.-È. (2020). Carrière criminelle lucrative et désistement assisté. *Criminologie*, 53(1), 73-103. <https://doi.org/10.7202/1070502ar>
- Phipps, M., Dalton, L., Maxwell, H. et Cleary, M. (2019). Women and homelessness, a complex multidimensional issue: findings from a scoping review. *Journal of Social Distress and Homelessness*, 28(1), 1-13. <https://doi.org/10.1080/10530789.2018.1534427>
- Piquero, A. R., Paternoster, R., Pogarsky, G. et Loughran, T. (2011). Elaborating the individual difference component in deterrence theory. *Annual Review of Law and Social Sciences*, 7(1), 335-360. <https://doi.org/10.1146/annurev-lawsocsci-102510-105404>
- Pires, A. P. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Lapierrière, R. Mayer, et A. P. Pires (Éds.), *La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (1^{ère} éd., pp.113-167). Gaëtan Morin.
- Plamondon, G. (2017). *Le réseau comme organisation du travail en itinérance : Le cas de la (ré)intégration socioprofessionnelle des femmes dans la ville de Montréal*, [mémoire de maîtrise]. Université Laval.
- Punch, K. F. (2005). *Introduction to social research quantitative and qualitative approaches* (2nd éd.). Sage Publications.
- Quételet, A.-D. (1833). *Recherches sur le penchant au crime aux différents âges* (2^{ème} éd.). Hayez.

- Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal. (2018). *Faits saillants. Dénombrement 2018*. https://www.mmfim.ca/wp-content/uploads/2019/03/R%C3%A9sum%C3%A9_graphique_VF_D2018.pdf
- Riley, E. D., Weiser, S. D., Sorensen, J. L., Dilworth, S., Cohen, J. et Neilands, T. B. (2007). Housing patterns and correlates of homelessness differ by gender among individuals using San Francisco free food programs. *Journal of Urban Health*, 84(3), 415-422. <https://doi.org/10.1007/s11524-006-9153-3>
- Rocque, M., Posick, C. et Paternoster, R. (2016). Identities through time: An exploration of identity change as a cause of desistance. *Justice Quarterly*, 33(1), 45-72. <https://doi.org/10.1080/07418825.2014.894111>
- Rodermond, E., Slotboom, A. M., Bijleveld, C. C. J. H. et Kruttschnitt, C. (2016). Female desistance : a review of the literature. *European Journal of Criminology*, 13(1), 3-28. <https://doi.org/10.1177/1477370815597251>
- Roy, S., Morin, D., Lemetayer, F. et Grimard, C. (2006). Itinérance et accès aux services : problèmes et enjeux. The Homeless Hub. <https://www.rondpointdelitinerance.ca/ressource/itin%C3%A9rance-et-acc%C3%A8s-aux-service-probl%C3%A8mes-et-enjeux>
- Rubin, A. et Babbie, E. R. (2008). *Research methods for social work* (6th ed.). Thomson Brooks Cole.
- Schmitt, M., Baumert, A., Gollwitzer, M. et Maes, J. (2010). The justice sensitivity inventory: Factorial validity, location in the personality facet space, demographic pattern, and normative data. *Social Justice Research*, 23(2), 211–238. <https://doi.org/10.1007/s11211-010-0115-2>
- Schwan, K., Versteegh, A., Perri, M., Caplan, R., Baig, K., Dej, E., Jenkinson, J., Brais, H., Eiboff, F. et Pahlevan Chaleshtari, T. (2020). *The state of women's housing need & homelessness in Canada: A literature review*. The Homeless Hub. <http://womenshomelessness.ca/wp-content/uploads/State-of-Womens-Homelessness-Literature-Review.pdf>
- Shover, N. (1996). *Great pretenders: Pursuits and careers of persistent thieves* (1st ed.). Routledge.
- Sikich, K. (2008). Global female homelessness: A multi-faceted problem. *Gender Issues*, 25(3), 147-156. <https://doi.org/10.1007/s12147-008-9062-8>
- Smith, V. C. (2017). Substance-abusing female offenders as victims: chronological sequencing of pathways into the criminal justice system. *Victims and Offenders*, 12(1), 113-137. <https://doi.org/10.1080/15564886.2015.1017131>
- Statistique Canada. (2019). *Les contrevenantes au Canada, 2017* (ISSN 1205-8882 Publication No. 85-022-X). Centre canadien de la statistique juridique. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2019001/article/00001-fra.pdf?st=OaFuI6zw>

- Stone, R. (2020). Les possibilités de désistement assisté pour les femmes enceintes et mères examinées à partir d'un échantillon communautaire. *Criminologie*, 53(1), 170-198. <https://doi.org/10.7202/1070506ar>
- Strobel, S., Burcul, I., Hong Dai, J. Ma, Z., Jamani, S. et Hossain, R. (2021). Characterizing people experiencing homelessness and trends in homelessness using population-level emergency department visit data in Ontario, Canada. *Statistic Canada, Health Report*, 32(1), 13-23. <https://www.doi.org/10.25318/82-003-x202100100002-eng>
- Teasdale, B. et Bradley-Engen, M. S. (2017). *Preventing crime and violence* (1st ed.). Springer. <https://doi.org/10.1007/978-3-319-44124-5>
- Thornberry, T. P. (1997). *Developmental theories of crime and delinquency* (1st ed.). Transaction Publishers.
- Turanovic, J. J. (2019). Victimization and desistance from crime. *Journal of Developmental and Life-Course Criminology*, 5(1), 86-106. <https://doi.org/10.1007/s40865-018-0100-2>
- Van Gelder, J.-L. et De Vries, R. E. (2012). Traits and states: Integrating personality and affect into a model of criminal decision making. *Criminology*, 50(3), 637-671. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.2012.00276.x>
- Van Gelder, J.-L. (2013). Beyond rational choice: The hot/cool perspective of criminal decision making. *Psychology, Crime & Law*, 19(9), 745-763. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2012.660153>
- [Villeneuve, M., F.-Dufour, I. et Farrall, S. \(2020\). Assisted desistance in formal settings: a scoping review. *Howard journal of Crime and Justice*, 60\(1\), 75-100. <https://doi.org/10.1111/hojo.12396>](https://doi.org/10.1111/hojo.12396)
- [Walter, P. \(2009\). Qualitative archiving: Engaging with epistemological misgivings. *Australian Journal of Social Issues*, 44\(3\), 309-320. <https://doi.org/10.1002/j.1839-4655.2009.tb00148.x>](https://doi.org/10.1002/j.1839-4655.2009.tb00148.x)
- Wanamaker, K. A., Brown, S. L. et Czerwinsky, A. M. (2022). Abuse, neglect and witnessing violence during childhood within justice-involved samples: a meta-analysis of the prevalence and nature of gender differences and similarities. *Journal of Criminal Justice*, 82, 1-11. <https://doi.org/10.1016/j.jcrimjus.2022.101990>
- [Weaver, B. \(2016\). *Offending and desistance: the importance of social relations* \(1st ed.\). Routledge.](https://doi.org/10.1080/0312407X.2011.645165)
- Whiteside, M., Mills, J. et McCalman, J. (2012). Using secondary data for grounded theory analysis. *Australian Social Work*, 65(4), 504-516. <https://doi.org/10.1080/0312407X.2011.645165>
- Wilson, J. Q. et Herrnstein, R. J. (1985). *Crime and human nature* (1st ed.). Simon and Schuster.
- Whittemore, R., Chase, S. K. et Mandle, C. L. (2001). Validity in qualitative research. *Qualitative Health Research*, 11(4), 522-537. <https://doi.org/10.1177/104973201129119299>

- Wood, P., Cochran, J., Pfefferbaum, B. et Arneklev, B. (1995). Sensation seeking and delinquent substance use: An extension of learning theory. *The Journal of Drug Issues*, 25(1), 173-193. <https://doi-org.acces.bibl.ulaval.ca/10.1177/002204269502500112>
- Yardley, S. J., Watts, K. M., Pearson, J. et Richardson, J. C. (2014). Ethical issues in the reuse of qualitative data. *Qualitative Health Research*, 24(1), 102-113. <https://doi.org/10.1177/1049732313518373>
- Yin, R.K. (2014). *Case study research: Design and methods* (5th ed.). Sage Publications.

ANNEXE A

Tableau des caractéristiques des participantes

	Participant(e)s (n = 8)	Caractéristiques
FSI non judiciarisée (n = 4)	Evelyne	<p><u>Situation résidentielle</u> :</p> <p><i>Enfance</i> : loge chez sa mère et son ami (sentiment d'abandon).</p> <p><i>Adolescence</i> : loge en famille d'accueil (maltraitance), en foyer de groupe et en appartement supervisé; sans-abri (elle ne reçoit pas son chèque).</p> <p><i>Jeune adulte</i> : loge de manière non sécuritaire avec un conjoint violent et provisoirement chez sa mère; loge une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale; loge provisoirement chez son beau-frère (en raison de l'expulsion de la maison d'hébergement).</p> <p><u>Stratégies de survie</u> :</p> <p><i>Adolescence</i> : bénéficie de l'aide de Carrefour Jeunesse Emploi.</p> <p><i>Jeune adulte</i> : « couch surfing » et réalise des démarches auprès de l'aide sociale.</p> <p><u>Sortie de la rue</u> :</p> <p><i>Jeune adulte</i> : loge un 1 ½ avec son conjoint actuel et compose avec des difficultés de santé mentale rendant son affiliation sociale complexe.</p>
	Françoise	<p><u>Situation résidentielle</u> :</p> <p><i>Enfance</i> : loge chez ses parents biologiques jusqu'à leur séparation; loge avec sa mère et son frère (souffre de ne pas voir son père, du dénigrement de sa mère et d'intimidation).</p> <p><i>Adolescence</i> : loge chez son père (négligence physique), en centre d'accueil pour finalement retourner habiter chez sa mère et par la suite son père. Vit deux ans en étant sans-abri.</p> <p><i>Jeune adulte</i> : loge chez son père; loge un appartement subventionné de type coopérative avec sa fille.</p> <p><u>Stratégies de survie</u> :</p> <p><i>Adolescence</i> : « couch surfing »; consommation de drogues; quête de l'argent; se nourrit en se rendant à des organismes communautaires.</p> <p><i>Jeune adulte</i> : bénéficie de l'aide d'Emploi Québec et de l'aide sociale lui permettant de terminer sa formation professionnelle.</p> <p><u>Sortie de la rue</u> :</p>

		<i>Jeune adulte</i> : loge avec son conjoint actuel et sa fille.
	Claire	<p><u>Situation résidentielle</u> :</p> <p><i>Enfance</i> : loge chez ses parents biologiques (négligence physique et victime d'abus sexuels de son père).</p> <p><i>Adolescence</i> : loge chez sa grand-mère maternelle et l'Auberge du Cœur temporairement pour finalement aller dans une famille d'accueil;</p> <p><i>Jeune adulte</i> : loge un appartement (s'endette); loge de manière provisoire et non sécuritaire chez des hommes; loge une maison d'hébergement mixte.</p> <p><u>Stratégies de survie</u> :</p> <p><i>Jeune adulte</i> : « couch surfing » chez des hommes rencontrés via des applications de rencontre (Tinder); réalise les démarches pour intégrer une maison d'hébergement; bénéficie de l'aide sociale et maintient un emploi.</p> <p><u>Sortie de la rue</u> :</p> <p><i>Jeune adulte</i> : loge un appartement avec son conjoint actuel.</p>
	Andréa	<p><u>Situation résidentielle</u> :</p> <p><i>Enfance</i> : loge avec ses parents biologiques et ses deux frères jusqu'à la séparation des parents (victime d'abus physiques de son père); loge avec sa mère (victime d'abus sexuels de l'ami de son frère et intimidation).</p> <p><i>Adolescence</i> : déménage avec sa mère pour fuir ses intimidateurs; hospitalisations;</p> <p><i>Jeune adulte</i> : loue une maison de chambre (comportements parasuicidaires); loge de manière non sécuritaire dans un appartement (victime d'abus sexuel de son propriétaire); loge provisoirement chez un ex-conjoint; loge une maison d'hébergement pour femmes victimes d'abus sexuels; loge provisoirement chez deux amis différents; hospitalisations.</p> <p><u>Stratégies de survie</u> :</p> <p><i>Jeune adulte</i> : « couch surfing »; réalise les démarches pour intégrer une maison d'hébergement; ment en disant qu'elle a un cancer à son amie pour avoir un toit;</p> <p><u>Sortie de la rue</u> : loge un appartement où elle a un accès à des intervenants sur place.</p>
FSI judiciarisée (n =4)	Audrey	<p><u>Situation résidentielle</u> :</p> <p><i>Enfance</i> : six mois dans un incubateur à l'hôpital; loge chez sa grand-mère paternelle (victime de maltraitance et d'attouchements sexuels de son oncle); est confiée à plusieurs familles d'accueil (victime de maltraitance et d'abus).</p>

		<p><i>Adolescence</i> : confiée aux meilleurs amis de ses grands-parents paternels; loge de manière non sécuritaire et provisoire en fugues; intègre une thérapie fermée dans une maison de transition en réadaptation sociale pour composer avec ses difficultés de toxicomanie.</p> <p><u>Stratégies de survie et judiciarisation</u> :</p> <p><i>Adolescence</i> : « couch surfing »; consommation, vente et fabrication de drogues.</p> <p><i>Jeune adulte</i> : en attente de procès pour agression physique envers son agresseur sexuel (son oncle).</p> <p><u>Désistement du crime</u> :</p> <p><i>Adolescence</i> : donne naissance à son premier enfant, ce qui amène un nouveau sens à sa vie; déclenchement du processus de désistement (primaire) à la thérapie fermée dans une maison de transition en réadaptation sociale pour composer avec ses difficultés de toxicomanie.</p> <p><u>Sortie de la rue</u> :</p> <p><i>Jeune adulte</i> : nous ne savons pas où elle réside.</p>
	Maude	<p><u>Situation résidentielle</u> :</p> <p><i>Enfance</i> : loge chez sa famille biologique (sentiment de rejet de ses parents et d'incompréhension).</p> <p><i>Adolescence</i> : loge en centre d'accueil; loge de manière non sécuritaire et peut être sans-abri en fugue;</p> <p><i>Jeune adulte</i> : loge de manière non sécuritaire dans un appartement avec un conjoint violent; loge des lieux de manière non sécuritaire et provisoire; sans-abri.</p> <p><u>Stratégies de survie et judiciarisation</u> :</p> <p><i>Adolescence</i> : vente de drogues; affiliation à des pairs déviants; vole; « crosse du monde ».</p> <p><i>Jeune adulte</i> : indifférence envers la justice (contraventions, vente de drogue, violence verbale et physique envers sa mère et vandalisme, augmentation de sa consommation de drogue).</p> <p><u>Désistement du crime</u> :</p> <p><i>Jeune adulte</i> : prise de conscience (désire changer de mode de vie et aller mieux); déménagement et change ses fréquentations; emploi; relation amoureuse saine; réconciliation avec sa famille; arrête de sa consommation de drogues.</p> <p><u>Sortie de la rue</u> :</p> <p><i>Jeune adulte</i> : loge un appartement avec un conjoint saint.</p>
	Rachel	<p><u>Situation résidentielle</u> :</p>

		<p><i>Enfance</i> : confiée à son père et par la suite à sa marraine (contacts irréguliers supervisés par la DPJ avec sa mère); fait des va-et-vient entre des familles d'accueil et chez son père.</p> <p><i>Adolescence</i> : fait des va-et-vient entre des familles d'accueil et chez son père; placée en Centre jeunesse; loge de manière provisoire, non sécuritaire et peut être sans-abri lors de ses fugues.</p> <p><i>Jeune adulte</i> : en studio.</p> <p><u>Stratégies de survie et judiciarisation</u> : <i>Adolescent</i> : consommation (changement d'attitudes et opposition); premier casier judiciaire pour agression physique; envisage la prostitution, s'habille de manière négligée d'allure masculine et adopte une attitude agressive en fugue; vend de la drogue; violence envers autrui;</p> <p><i>Jeune adulte</i> : sentencier pour l'ensemble de ses délits (fait des travaux communautaires); emploi instable.</p> <p><u>Désistement du crime</u> : <i>Jeune adulte</i> : relation amoureuse saine; arrêt de sa consommation de drogues; coupe les liens avec ses pairs consommateurs; retour aux études.</p> <p><u>Sortie de la rue</u> : <i>Jeune adulte</i> : loge un appartement avec un conjoint saint.</p>
	Laurence	<p><u>Situation résidentielle</u> : <i>Enfance</i> : loge chez ses parents biologiques (père vend de la drogue, blanchit de l'argent, présente des problèmes de jeux et sa mère est alcoolique); loge chez sa grand-mère maternelle (victime d'abus sexuels de son oncle maternel).</p> <p><i>Adolescence</i> : est confiée à cinq familles d'accueil différentes; loge de manière provisoire et non sécuritaire lors de ses fugues; loge à nouveau chez ses parents biologiques en vue d'intégrer un appartement; loge de manière non sécuritaire chez un conjoint violent.</p> <p><i>Jeune adulte</i> : loge de manière non sécuritaire chez des conjoints violents et impliqués dans des activités criminelles (apprend le décès par surdose de sa mère, donne sa fille en adoption au père et se fait retirer la garde de son fils par la DPJ); intègre des thérapies de désintoxication fermées.</p> <p><u>Stratégies de survie et judiciarisation</u> : <i>Adolescence</i> : affiliation à des pairs déviants, consommation et vente de drogue lors de ses fugues.</p>

	<p><i>Jeune adulte</i> : réalise des activités illégales avec des conjoints; reconnu coupable de séquestration, menace et voie de fait (probation avec suivi pour ce crime).</p> <p><u>Désistement du crime</u> :</p> <p><i>Jeune adulte</i> : crainte de se faire arrêter; satisfaction de l'échelon criminel atteint; déclenchement du processus de désistement (primaire) en thérapie fermée pour composer avec ses difficultés de toxicomanie.</p> <p><u>Sortie de la rue</u> :</p> <p><i>Jeune adulte</i> : elle est en thérapie fermée pour composer avec ses difficultés de toxicomanie.</p>
--	---

ANNEXE B

Ligne de vie des participantes

FIGURE 4 : Ligne de vie d'Evelyne 22 ans (FSI non judiciarisée)

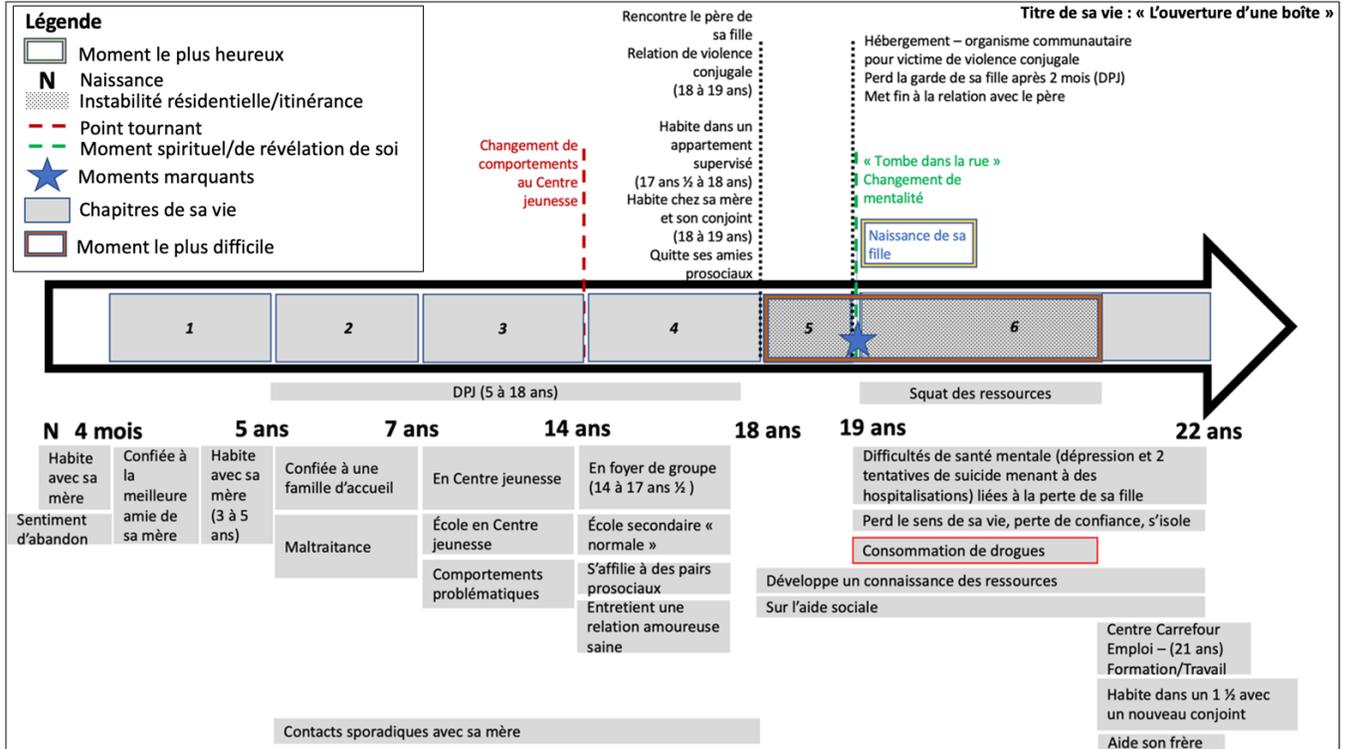


FIGURE 5 : Ligne de vie de Françoise 26 ans (FSI non judiciarisée)

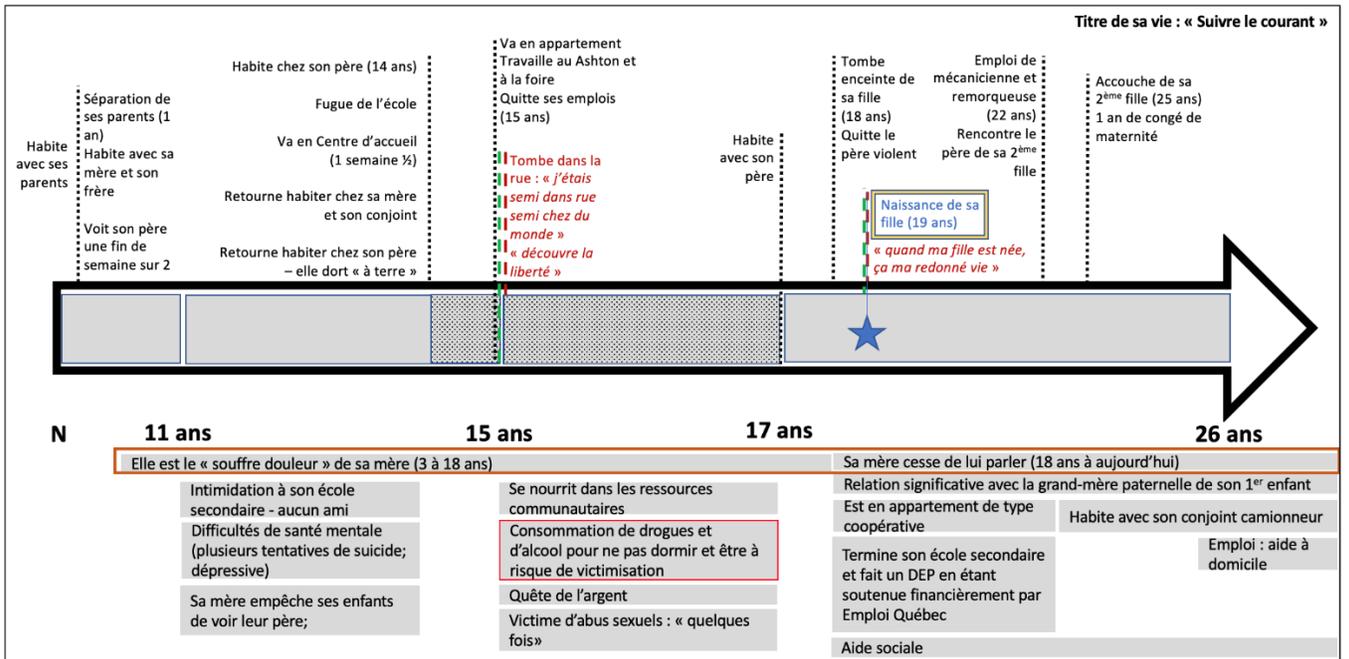


FIGURE 6 : Ligne de vie de Claire 19 ans (FSI non judiciarisée)

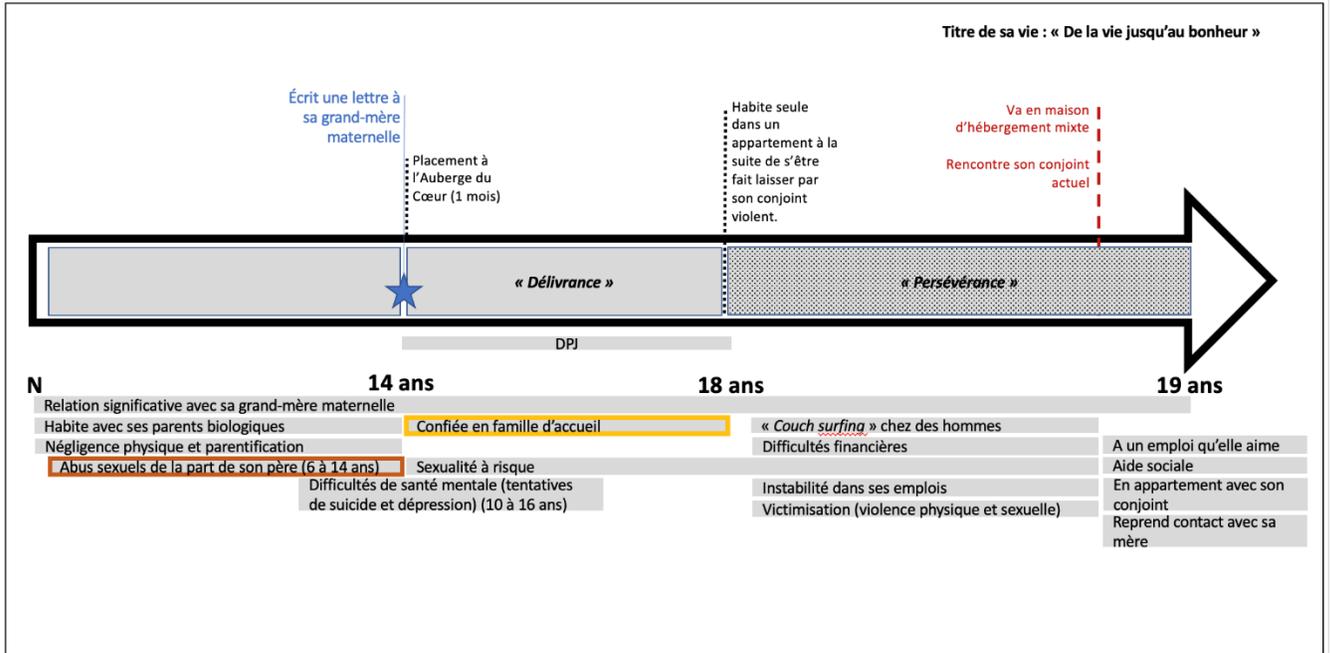


FIGURE 7 : Ligne de vie d'Andréa 19 ans (FSI non judiciarisée)

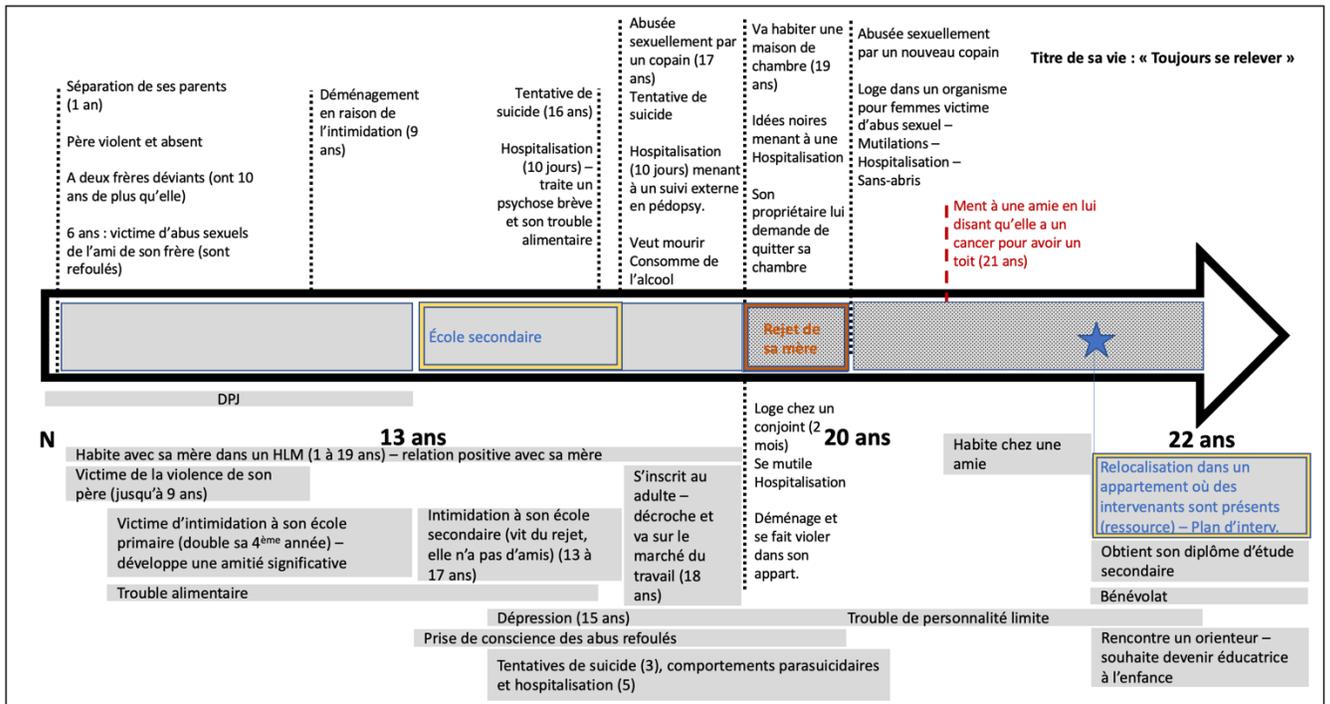


FIGURE 8 : Ligne de vie d'Audrey 27 ans (FSI judiciarisée)

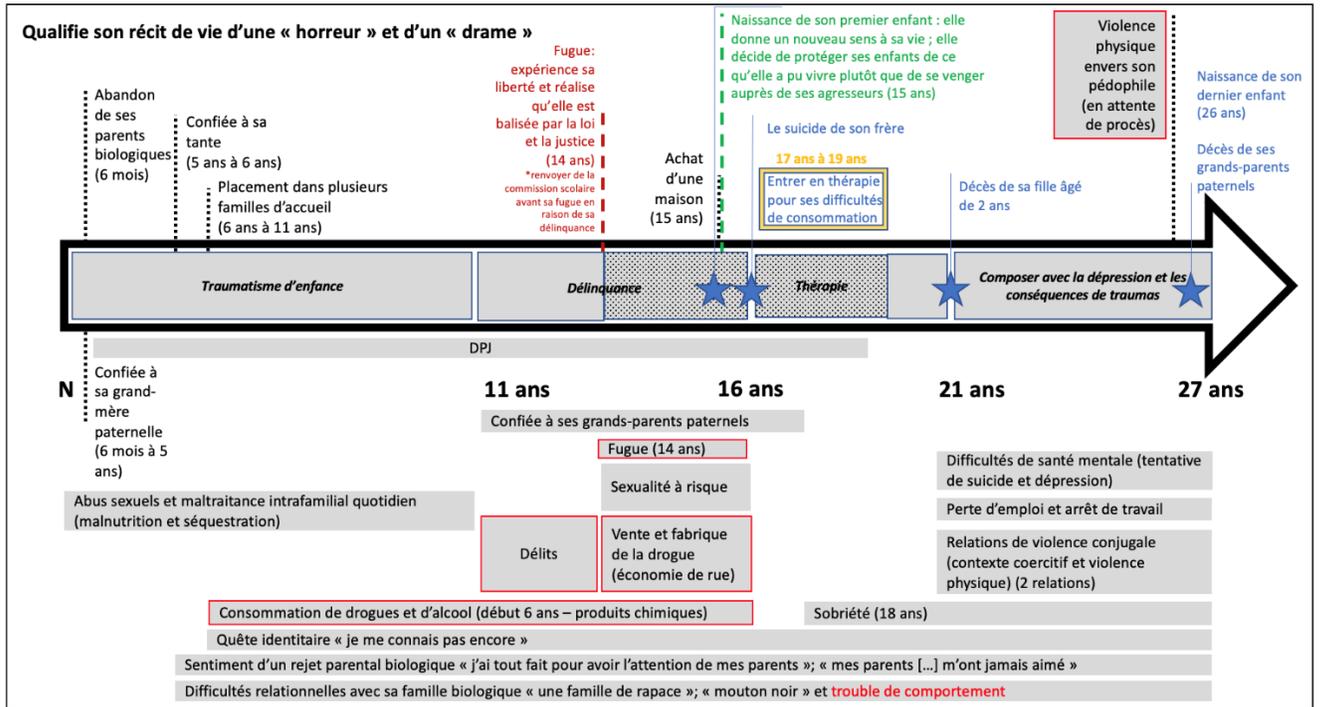


FIGURE 9 : Ligne de vie de Maude 25 ans (FSI judiciarisée)

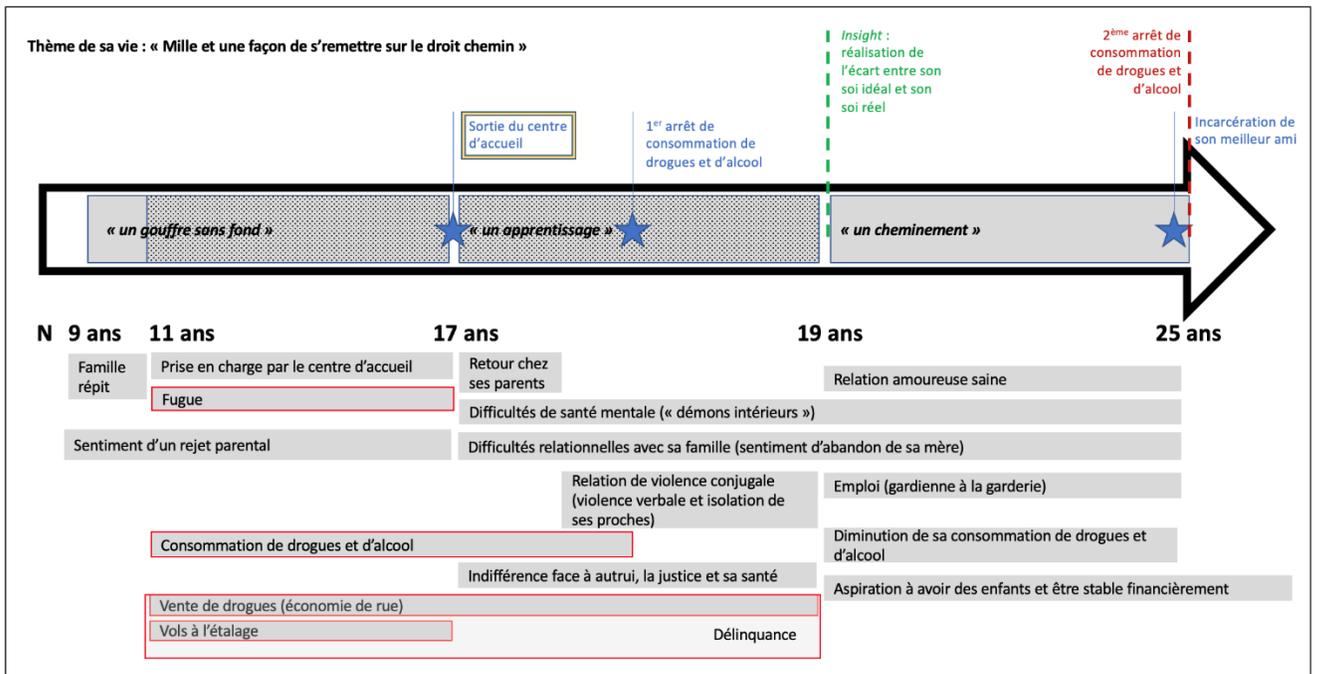


FIGURE 10 : Ligne de vie de Rachel 25 ans (FSI judiciairisée)

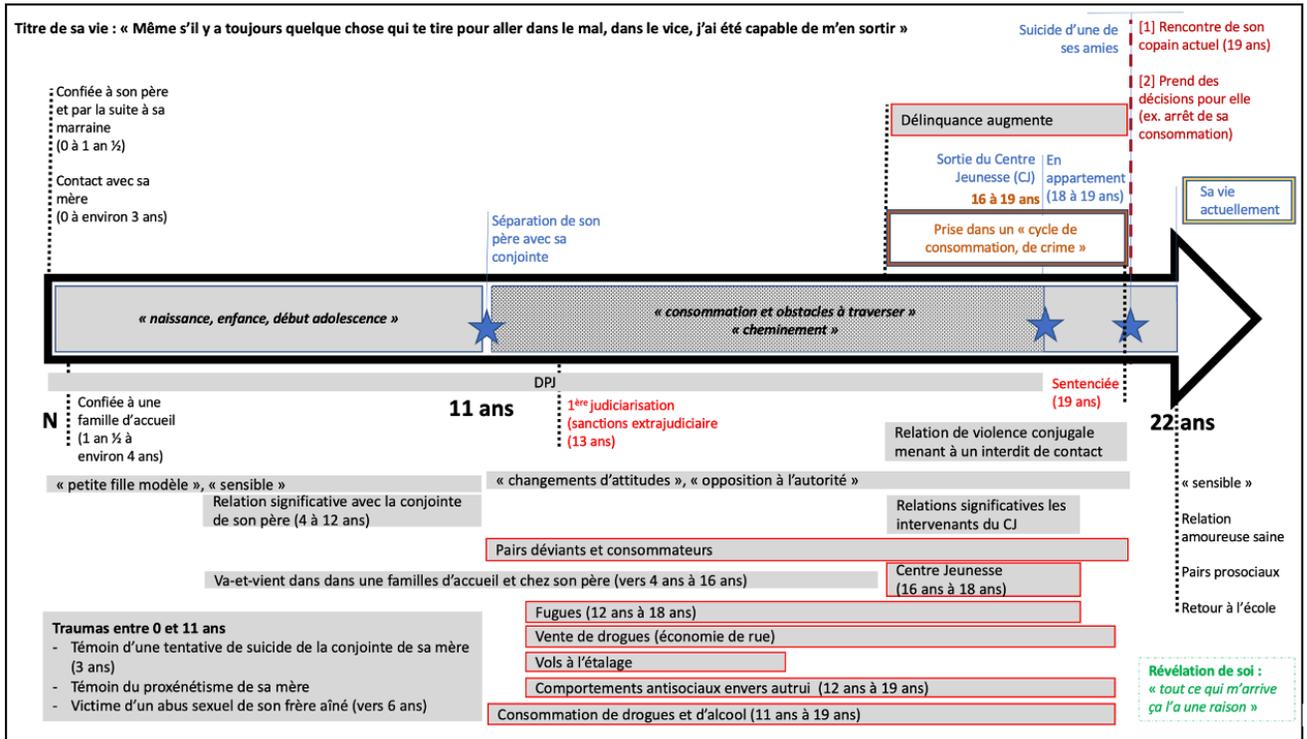


FIGURE 11 : Ligne de vie de Laurence 30 ans (FSI judiciairisée)

